

QUE CHOISIR

TEST TV 165 CM,
BARRES DE SON...
PROFITEZ À FOND
DU MONDIAL!



JAMBONS Que nous cachent les industriels?

*Avec ou sans nitrites,
allégés en sel*

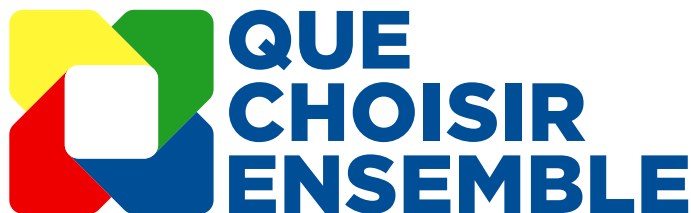
24 PRODUITS
ANALYSÉS



+ Nos tests

- Crèmes solaires visage
- Réfrigérateurs-congérateurs
- Dosettes lave-vaisselle





Depuis 75 ans,
nous défendons
en toute indépendance
une consommation
responsable accessible
à toutes et tous.

Première association de consommateurs de France

3 MISSIONS CLÉS

► INFORMER

Offrir à chacun une information claire, fiable, indépendante.

► ACCOMPAGNER

Apporter aux consommateurs des services et des solutions concrètes au quotidien.

► MOBILISER

Faire évoluer les pratiques et les lois pour mieux défendre les consommateurs.

*L'UFC-Que Choisir est devenue
Que Choisir Ensemble
afin de mieux exprimer ce que
nous sommes aujourd'hui:
un mouvement agissant du local
au national, au service de l'intérêt
collectif des consommateurs.*

Rendez-vous sur
Quechoisir.org

UN RÉSEAU LOCAL UNIQUE ET ENGAGÉ

► Près de 130 associations locales

► Plus de 4 500 bénévoles

► Près de 120 000 adhérents

Nous accompagnons
et représentons les
consommateurs au plus près
du terrain partout en France

DE NOMBREUSES VICTOIRES QUI CHANGENT LA DONNE

Que Choisir Ensemble est à l'origine de nombreuses avancées concrètes, obtenues grâce à la mobilisation des consommateurs.

► **Parmi les victoires récentes:** le Nutri-Score comme modèle officiel d'étiquetage français des aliments, la résiliation des contrats d'assurance emprunteur à tout moment, l'interdiction du démarchage téléphonique non consenti...

VOTRE SOUTIEN, NOTRE INDÉPENDANCE

Votre soutien financier est essentiel. Il garantit notre indépendance vis-à-vis des intérêts privés, de l'État et des entreprises. Il nous permet de vous informer, de vous accompagner et de vous mobiliser.



QUE CHOISIR ENSEMBLE
233, boulevard Voltaire, 75555 Paris Cedex 11. 01 43 48 55 48.

QUE CHOISIR ENSEMBLE et Que Choisir
sont également présents sur :



PRÉSIDENTE ET DIRECTRICE DES PUBLICATIONS : Marie-Amandine Stévenin **DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ :** Pierre Pageot • **Relations presse/communication :** Christelle Leduc, Lauren Nelson, Candice Tchoumjeu, Anne Vesque **RÉDACTION - Rédacteurs en chef :** Arnaud de Blauwe (QC mensuel), Franck Attia (QC en ligne), Pascale Barlet (QC Budgets et QC Pratique), Perrine Vennetier (QC Santé) • **Assistante :** Fadila Benni-Nawjeek • **Secrétaire général de la rédaction :** Laurent Suchowiecki • **Enquêtes, reportages :** Elsa Abdoun, Cyril Brosset, Elsa Casalegno, Boris Cassel, Camille Gruhier (cheffe de rubrique tests), Fabienne Maleysson, Yves Martin, Éliane Oudin, Fabrice Pouliquen, Anne-Sophie Stamane, Pierre Thieulin-Pardo, Audrey Vaugrente • **Secrétariat de rédaction :** Valérie Barrès-Jacobs, Marie Bourdellès, Gaëlle Desportes, Leslie George (QC en ligne) • **Conception graphique :** Isabelle Eveillard et Ludovic Wyart • **Direction artistique :** Ludovic Wyart • **Maquette :** Sandrine Barbier, Clotilde Gadesaude, Capucine Ragot (première rédactrice graphiste) • **Responsable photo :** Catherine Métayer • **Infographie/maquette web :** Carla Félix-Dejeufosse (responsable du pôle réalisation), David Barreto, Laurent Lammens • **Ont collaboré à ce numéro :** Nathalie Coulaud, Jean-François Lazennec, Olivier Puren, Ana Waalder • **Documentation :** Frédérique Vidal (responsable), Véronique Le Verge, Stéphanie Renaudin, Camille Taupin **QUE CHOISIR ÉDITION - Laure Sassier. ESSAIS COMPARATIFS -** Éric Bonneff (directeur), Karima Amziane, Marie Bar, Laurent Baubeste, Lauryne Dos Santos, Éric Ébran, Vincent Erpelding, Aïssam Haddad, Soraya Hamimi, Gaëlle Landry, Abygaëlle Le Palabe, Lars Ly, Neil McPherson, Mélanie Marchais, Mickaël Marques De Oliveira, François Palemon, Séliha Redjadi, Gabrielle Théry, Domitille Vey **OBSERVATOIRE DE LA CONSOMMATION -** Grégory Caret (directeur), Noé Bauduin, Isabelle Bourcier, Ingrid Stiemer, Juliette Vacant **ADMINISTRATION -** Florence Thomassin (directrice administrative et financière), Sandrine Flagel, Audrey Saint-Dizier • **Ressources humaines :** Élodie Valet (directrice), Aude Dauchy, Toutou Gassama, Anne Hamadou • **Gestion de projets :** Régis Ghoslan (directeur) • **Informatique :** Jean-Baptiste Goupille (directeur technique), Damien Bidault, Rémy Ebbo, Clément Gaal, Andy Griffit, Willy Julian, Nicolas Laverne, Christophe Marti, Zohra Sourta, Alexis Ulrich • **Logistique :** Philippe Ballon (responsable), Sarah Bouzefra, Franck Delhomel **MARKETING/DIVERSIFICATION -** Laurence Rossilhol (directrice), Delphine Blanc-Rouchouse, Justine Boduch, Jean-Louis Bourghol, Margaux Debrade, Marie-Noëlle Decaulne, Jean-Philippe Machanowitch, Francine Manguelle, Steven Phommarninh, Ibrahim Sissoko, Agathe Vaillant • **Service abonnements :** Que Choisir, 45, avenue du Général-Leclerc, 60643 Chantilly Cedex. Tél. : 01 55 56 71 09 • **Inspection des ventes et réassortis diffuseurs :** MP Conseil • **Tarifs :** 1an, soit 11 numéros : 49 € ; 1an + 4 hors-séries : 67 € ; 1an + 4 hors-séries + 4 Pratique : 94 € **DIRECTION DE L'INFORMATION JURIDIQUE -** Sophie Herbretreau (directrice), Magali Berthe, Lucas Bilton, Clémentine Chervin, Emmanuel Eslin, Rayane Karam, Ruth Kinouani, Moussoukein Kourouma, Julia Le Roux, Laure Littardi, Patricia Lorineau, Krystèle Mensah, Emmanuel Papin, Marie Seube, Samir Victor • **Courrier :** Brigitte Bottier, Lucie Lizard **QUE CHOISIR ENSEMBLE -** Association à but non lucratif - Bureau du conseil - **Présidente :** Marie-Amandine Stévenin • **Vice-présidentes :** Christian Bailly, Arnaud Lajugie • **Trésorière :** Marina Secall-Bersinger • **Secrétaire :** Ludvine Payraud • **Conseil d'administration :** Anne-Marie Abinal-Longo, Claude Anzieu, Philippe Balbastre, Michel Debais, Xavier Kruger, Jean-Christophe Lampe, Jean-Pierre Lhermite, Hélène Wolff ; et pour le personnel : Arnaud de Blauwe, Patricia Lorineau **ACTION POLITIQUE - Études et Lobby :** Olivier Andraut, Clarisse Berger, Lucile Buisson, Frithjof Michaelsen, Benjamin Recher, Juliette Woods • **Juridique :** Magali Buttard (responsable), Brune Blanc-Durand, Gwenaëlle Le Jeune, Véronique Louis-Arcène • **VIE STATUTAIRE -** Myriam Bos, Marion Calmette, Alix Felgerolles • **ANIMATION ET MOBILISATION DU RÉSEAU -** Carmen Duarte, Catherine Guillerm, Cléo Leyrat, Nadia Mamri, Karina Ruyffelaert, Jean-Philippe Randriambelson **IMPRESSION -** RotoFrance, rue de la Maison-Rouge, 77185 Lognes. Distribué par MLP. Dépôt légal n° 144. Commission paritaire n° 0727 G 82318. Tous droits de reproduction et d'adaptation réservés. Ce numéro comporte un encart « Carte d'information juridique » sur une partie du tirage et un encart sous enveloppe collée en 4° de couverture sur une partie du tirage. Numéro imprimé avec des encres blanches sur papier certifié PEFC Perlen Style (origine papier : Suisse - 72 % de fibres recyclées - eutrophisation : 0,62 mg/l). CoCinspecta 2177. ISSN 0033-5932.



Comment nous procédons

► Chaque année, des centaines de produits testés

Que Choisir teste des centaines de produits, dans tous les domaines : alimentation, cosmétique, chimie, high-tech, bricolage, jardinage... Ces essais comparatifs, réalisés par des experts en toute indépendance, sont gravés dans notre ADN. Leur sérieux a bâti notre réputation.

► Aucun lien avec les fabricants

Tous les articles que nous analysons sont achetés anonymement dans le commerce. Nous les payons comme vous le feriez vous-même. Chez Que Choisir, une équipe d'acheteurs est chargée des études de marché et des achats.

► Des ingénieurs et des labos

Nous testons les produits selon un protocole rigoureux établi par les ingénieurs de notre service essais comparatifs, dans des laboratoires indépendants et qualifiés, en partenariat avec nos homologues européens.

► Pas de pub !

Les résultats de nos tests et les informations que nous publions ne peuvent faire l'objet d'aucune exploitation commerciale ou publicitaire, à l'exception de La Note Que Choisir, délivrée et contrôlée par le Bureau Veritas Certification.

► Dans ce numéro

152
produits achetés

9
laboratoires sollicités

182 434 €
investis

Le numéro 657 de Que Choisir a été tiré à 405 190 exemplaires

CRÉDITS DE COUVERTURE
ALEXIS LECOMTE; ADAM RICHINS/EPA-MAXPPP

10



26



46



58



Sur le fil 4
L'actualité de votre vie quotidienne en bref

Grande enquête 10

► **Agences attaquées**

Notre santé en danger

► **Ça va mieux** 18

Les bonnes nouvelles du mois

► **Derrière l'étiquette** 20

Plastique Les pratiques n'évoluent pas

► **5 conseils pour** 24

Réduire son exposition au cadmium

Grand test 26

► **Jambon blanc** Sans nitrites, sans risques ?

Nos tests

► Dosettes lave-vaisselle tout en un 31

► Réfrigérateurs-congérateurs 34

► Crèmes solaires visage 36

► **Ça pourrait vous arriver** 38

« Je me retrouve avec un logement inachevé »

► **Coupe du monde de football** 40

Paris sportifs, qui rafle la mise ?

► **Stations de charge** 44

Des bornes en berne

► **Électricité** 46

Revoilà la tarification dynamique

► **Pompe à insuline** 49

Labos et prestataires avancent masqués

Carton rouge 52

Des produits afros très toxiques

Je veux 54

Un son et une image qui claquent

Casques audio, téléviseurs 65 pouces, barres de son et vidéoprojecteurs

► **À vos marques** 58

Centralepneus.fr En roue libre

► **Le courrier des lecteurs** 60

Avec notre département d'information juridique

► **Nos actions, votre défense** 64

Le billet de Marie-Amandine Stévenin

Nos actions et litiges résolus

► **Carte blanche** 66

Inflation Tensions sur l'alimentation

Matières premières

Ce qui est rare...

Fin avril, Que Choisir Ensemble a mené une action devant le siège de Microsoft France aux côtés d'autres associations. L'objectif était d'attirer l'attention du public sur l'aberration suivante : en octobre prochain, le géant de l'informatique stoppera les mises à jour de Windows 10. La raison ? Windows 11, son dernier système d'exploitation, rend obsolètes 300 millions d'ordinateurs car ils ne sont pas compatibles avec. De fait, les propriétaires de ces PC – pourtant en parfait état de marche – seront obligés d'en acheter de nouveaux. Outre la charge financière qui pèsera sur les ménages concernés, les voix associatives dénoncent un gaspillage. Pour fabriquer un seul ordinateur, il faut 800 kg

de matières premières, dans un contexte où la question des minerais critiques (lithium, nickel...) se pose avec une acuité accrue sur fond de vives tensions géopolitiques. La Chine a le quasi-monopole de la production et de la raffinerie de métaux lourds. Afin de réduire notre dépendance et de sécuriser nos appro-

visionnements, le gouvernement a présenté un plan où figurent des mesures visant à aider les industriels à privilégier l'origine européenne ou française des matériaux qu'ils utilisent. Développer l'exploitation de gisements sur notre sol y est également envisagé. Lorsqu'on observe les grandes manœuvres des États-Unis et de l'empire du Milieu pour s'approprier, partout dans le monde, ces ressources tant convoitées, on peut se demander si la partie n'est pas perdue d'avance. L'Europe réussira-t-elle à avoir une place dans ce grand partage mondial ? Un défi immense.

■ ARNAUD DE BLAUWE
RÉDACTEUR EN CHEF

A. LECOMTE



CADMIUM

Les engrais aux teneurs en cadmium élevées sont une des causes de l'imprégnation de la population.

Un dépistage remboursé, mais pas pour tous

Sous peu, le test urinaire de dépistage du cadmium sera remboursé en ville, alors qu'il l'était déjà à l'hôpital. Cette prise en charge ne concerne toutefois qu'un nombre restreint de personnes.

● Quelques jours après la publication du rapport de l'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses)

confirmant, chiffres à l'appui, l'ampleur de l'imprégnation de la population, la prise en charge envisagée du test de dépistage du cadmium dans les urines constitue un signe fort. Cette mesure semble montrer une volonté des autorités de se mobiliser contre ce métal lourd provoquant maladie rénale chronique, fragilité osseuse et, sans doute, cancers.

● En réalité, cette mesure ne changera pas grand-chose.

« Le cadre du remboursement est strict », explique Pascal Meyvaert, médecin alsacien impliqué dans la santé environnementale, à qui le projet de texte a été communiqué. Si rien n'est modifié d'ici à sa parution au *Journal officiel*, le test ne sera proposé qu'aux salariés de l'industrie au contact du cadmium et aux personnes qui résident sur ou à proximité immédiate d'un ancien site répertorié comme pollué.

● Encore faudra-t-il satisfaire à des critères précis, comme consommer des légumes du potager ou avoir vécu sur

place plusieurs années. La réglementation ne prévoit donc pas de doser largement le taux de cadmium dans la population, et encore moins de financer une vaste campagne de dépistage.

● Et une fois les résultats du test connus, « que fait-on ? », s'interroge le Dr Meyvaert (lire aussi p. 24). Même si les analyses retrouvent du cadmium, il n'y a pas de protocole précis à suivre. Tous les organes sont concernés, et in fine, les conseils que l'on doit suivre sont les mêmes que ceux donnés au reste de la population : éviter les aliments les plus contaminés. »

● Pour s'attaquer vraiment à l'imprégnation par le cadmium, il faudrait interdire les engrais affichant des teneurs trop élevées. La France autorise un taux de 90 mg/kg, contre 60 mg/kg dans le reste de l'Union européenne, alors que l'Anses recommande de ne pas dépasser les 20 mg/kg. Conscients du décalage, les pouvoirs publics ont surtout l'air pressés de temporiser. La diminution prévue est faible et très graduelle. Un arrêté plus ambitieux, promis depuis 2022, n'a jamais été publié.

COMPLÉMENTAIRES SANTÉ

Non-respect du gel des tarifs

Voilà quatre mois que les complémentaires santé devraient avoir gelé leurs tarifs pour 2026, et quatre mois qu'elles ignorent délibérément l'article 13 de la loi de financement de la Sécurité sociale (LFSS), une disposition qui leur interdit d'augmenter leurs cotisations cette année. Les réponses à l'appel à témoignages lancé par Que Choisir Ensemble montrent l'ampleur des dégâts. Une écrasante majorité des participants ont subi un renchérissement de 106 € en moyenne, et très peu d'entre eux ont réussi à faire valoir leurs droits auprès de leur complémentaire. À peine 8,3 % des répondants ont obtenu un geste, mais cela prouve bien qu'il est possible de faire un effort. D'autant que les mutuelles imposent des majorations continues depuis de longues années. Nous avons calculé + 25 % entre 2022 et 2025. Sur le plan politique, le dossier est au point mort. Le gouvernement dit attendre l'analyse du Conseil d'État, qu'il a saisi fin avril. Les assurés, eux, peuvent changer de



complémentaire si la hausse tarifaire est trop élevée. Ils ont le droit de résilier leur contrat à n'importe quel moment au bout d'un an. Il faut cependant faire preuve de prudence, car les offres ne sont pas faciles à décrypter et à comparer. Il y a aussi des limites à prendre en compte. Passé un certain âge, les contrats ne sont parfois plus accessibles. Des délais de carence risquent également de s'appliquer, comme trois mois d'adhésion avant de pouvoir se faire rembourser des soins dentaires lourds.

Que Choisir Ensemble Les abonnés entrent au conseil d'administration

> **Le 21 avril 2026**, l'Union fédérale des consommateurs (UFC)-Que Choisir est devenue publiquement Que Choisir Ensemble (lire *QC* n° 657).

> **L'année 2026** est aussi celle que l'association a choisie pour ouvrir son conseil d'administration (lire sa composition actuelle en page 2) et y accueillir – pour la première fois de son histoire! – des abonnés.

> **Ces derniers mois**, vous avez candidaté (130 candidats) et vous avez voté (plus de 30 000 votants). À l'issue de ce processus, vous avez élu deux titulaires, Évelyne Cortiade-Marché et Laetitia Carpinelli, et deux suppléants, Adeline Arpin-Pont et Jean-François Bence.

> **À compter du conseil d'administration du 6 juin**, ces administrateurs représenteront les abonnés à *Que Choisir* pour trois années de mandat.

> **Que Choisir Ensemble tient à vous remercier** pour votre précieuse mobilisation et votre engagement dans cette aventure qui est nouvelle pour vous comme pour nous. Et, d'ores et déjà, Que Choisir Ensemble vous donne rendez-vous dans trois ans pour de nouvelles élections.

Vu!

Les fabricants de déodorants se livrent à une surenchère risible en matière de durée de protection offerte par leurs produits.

Un déo pour la garde à vue

Mais à qui peuvent bien s'adresser ces déodorants qui pullulent en rayon et promettent une protection de 72, voire 96 heures? À ceux qui n'ont pas le courage de prendre une douche plus souvent que tous les trois jours? À ceux qui ont renoncé à l'hygiène pour préserver nos ressources en eau? À ceux qui pensent – ce qui reste

à prouver – qu'une protection longue est synonyme de meilleure efficacité pendant une journée? À ceux qui se laissent aveugler par n'importe quel chiffre? Mieux vaut en rire, comme l'humoriste Alex Lutz qui, dans son dernier spectacle, propose une réponse: «C'est pour quand t'as prévu d'être placé en garde à vue!»



+47% *Le chiffre*

C'est l'augmentation du nombre de déclarations de violations des données personnelles effectuées en 2025 auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil), soit un total de 40,3 millions de comptes bancaires compromis. Ces « données compromises » ne permettent pas, par elles-mêmes, de vider un compte, précise la Cnil, mais facilitent les escroqueries en les rendant « plus crédibles car personnalisées ».

Photovoltaïque L'État ne rachète quasi plus rien

Il est loin le temps où l'on pouvait vendre la totalité de sa production d'électricité solaire à l'État, via EDF OA, à prix d'or et garanti 20 ans ! La donne a changé. Depuis plus d'un an pour les installations photovoltaïques d'une puissance de 0 à 9 kilowatts-crête (kWc), il n'est plus possible de lui vendre l'intégralité de sa production, mais seulement l'excédent.

Surtout, le tarif d'achat est passé, en mars 2025, de 12 à 4 cts le kWh.

Un projet d'arrêté prévoit de le faire tomber à 1,1 ct. Et encore, uniquement lorsque le cours de l'électricité sur le marché spot [où elle s'achète la veille pour

le lendemain] est positif.

Sinon, le tarif d'achat

sera de zéro. Ce désengagement

de l'exécutif n'enlève pas tout intérêt à l'investissement dans des panneaux solaires. Mais il faut, désormais, autoconsommer le plus possible sa production et regarder ce que proposent des acteurs privés pour vendre le surplus.



SKORZEWAK/PHOTO12, PHOTO12 (X 2), L. GRANDGUILLOT/REA, J. BOURGES, A. LECOMTE



MÉDICAMENTS

Le labo américain AbbVie n'a pas prévenu de l'arrêt de la fabrication de son produit.

Un fabricant condamné

La décision est rare. L'Agence nationale de sécurité du médicament (ANSM) a infligé à AbbVie, un laboratoire américain, une amende d'un montant de 850 000 € pour ne pas avoir informé les patients des ruptures de stock en Vitamine A Dulcis, une pommade qui évite la cécité aux personnes souffrant des syndromes de Stevens-Johnson et de Lyell ou de nécrolyse épidermique. Aujourd'hui, la firme pharmaceutique ne fabrique plus ce médicament. Qu'il s'agisse des problèmes d'approvisionnement rencontrés en 2023 ou de l'arrêt de la vente du produit, le labo n'en a jamais rien dit aux malades. Et, alors que le plan de gestion des pénuries prévoit que des alternatives soient proposées, les personnes traitées ont dû, là encore, se débrouiller. Sous la pression des associations de patients, une solution stable a finalement été trouvée : l'importation d'une spécialité

équivalente (Blache) et le remboursement de dispositifs médicaux comparables (Hydramed Sensitive Night, VitA Nuit, Xailin Night).

Des obligations à renforcer

Malgré la sanction, l'ANSM admet que le labo a fait quelques efforts – obtenus à la dure par les associations. Elle précise qu'AbbVie a mis en place des actions pour la recherche d'un repreneur de l'autorisation de mise sur le marché (AMM) de sa pommade « à titre gratuit » et a aidé à la distribution d'une alternative importée. En conséquence, l'amende initiale (1 million d'euros) a été revue à la baisse. Encore faut-il tirer les leçons de cet incident. « France Assos Santé demande le renforcement des obligations encadrant les arrêts de commercialisation », publiait le collectif sur son site en février dernier. Elles sont en effet bien plus souples que celles pour une rupture de stock plus classique.

APPEL À TÉMOIGNAGES

SCPI Primonial, prêts bancaires et assurances-vie

Vous rencontrez, ou avez rencontré, des difficultés à la suite d'un investissement dans des SCPI proposées par Primonial (Primopierre, Primovie...), d'un prêt

bancaire contracté pour financer cet investissement (notamment auprès du Crédit mutuel Arkéa ou de Bretagne, ou d'un autre établissement), ou d'une assurance-vie souscrite

via ces réseaux ? Votre témoignage nous intéresse. Adressez-le à **Élisa Oudin par mail (eoudin@quechoisir.org) ou par courrier au 233, bd Voltaire, 75011 Paris.**

THON

Petit Navire fait tester ses conserves

Opération transparence pour le leader du thon en conserve : du 24 mars au 5 mai, Petit Navire proposait à tous ses clients de faire analyser gratuitement la teneur en mercure des boîtes achetées en grande surface. Cette initiative de la marque, nommée «Faites le test», peut se voir comme une contre-attaque à une enquête publiée en 2024 par l'association de protection des océans Bloom. Cette dernière avait fait tester près de 150 conserves collectées dans plusieurs pays d'Europe. Toutes étaient contaminées au mercure,



certaines à des taux supérieurs aux limites maximales définies. *Que Choisir* a décidé de participer à cette opération. Nous avons ainsi acheté deux boîtes, rempli le questionnaire et posté le tout le 31 mars et le 7 avril. Résultats? Avec 0,27 mg de mercure par kilo de thon, la première affiche un taux tout juste inférieur à la norme réglementaire la plus stricte, fixée à 0,3 mg/kg pour une partie des poissons (cabillaud, sardine...). À 0,45 mg/kg, la seconde, quant à elle, la dépasse largement. Si elle est conforme, c'est parce que le thon bénéficie d'un seuil plus tolérant, établi à 1 mg/kg. Il est donc impossible de conclure que manger du thon n'expose pas au mercure.



TROIS QUESTIONS À...

MARC SCHOLLER

Directeur financier de l'Assurance maladie

« LA FRAUDE N'A PLUS RIEN D'ARTISANAL »

Que Choisir L'Assurance maladie a décelé 723 millions d'euros de fraude en 2025. D'où vient-elle ?

Marc Scholler Pour le grand public, elle est commise par les assurés profiteurs. Certes, les faux arrêts de travail existent, mais ils ne constituent au total que 16 % des sommes repérées. A contrario, les professionnels génèrent 70 %

des montants de fraude. Cela prend des formes variées : actes fictifs facturés, audioprothèses remboursées sans avoir été fournies, surfacturation ou facturation multiple, etc. À chaque fois, il s'agit de maximiser le gain financier.

QC Après la fraude aux audioprothèses en 2024, les centres de santé ont encore fait parler d'eux l'année dernière, avec de nouveaux schémas. Lesquels ?

M.S. Cela représente un fort enjeu, à hauteur de 138 millions d'euros détectés et stoppés, et implique des acteurs sans lien avec la santé, des « experts », y compris des escroqueries à l'assurance ou bancaires. Leurs méthodes n'ont

plus rien d'artisanal. Ils opèrent, parfois avec la complicité de médecins, via des sociétés fictives et éphémères, qui facturent massivement des actes au nom d'assurés dont les données peuvent avoir été récupérées par le biais des réseaux sociaux ou de fuites.

QC La fraude totale est estimée autour de 2 milliards d'euros. Vous en stoppez un tiers. Récupère-t-on les sommes indûment versées ?

M.S. Les procédures pour récupérer les sommes sont systématiques. Mais, face à des réseaux organisés, le recouvrement peut être complexe. C'est pourquoi notre priorité est de bloquer les fraudes avant paiement. L'investissement dans l'analyse de données s'avère capital. Des mesures concrètes changent

aussi la donne. Par exemple, l'obligation, récente, d'avoir la carte Vitale sous la main pour facturer des audioprothèses freine considérablement les fraudes. L'ordonnance numérique, avec un QR code, et les arrêts de travail électroniques permettent également d'empêcher les falsifications.

► RECTIFICATIF Miels

Dans notre article sur les miels publié dans le n° 657 de *Que Choisir*, le prix au kilo de la référence Miel de fleurs sauvages de France des Compagnons du miel est de 21,09 € et non de 10,55 €, comme indiqué par erreur.

Retrouvez
chaque semaine
les chroniques
conso de *Que Choisir*
sur Radio Vinci
Autoroutes.



Le mot du mois

MALADIE À CORPS DE LEWY

Le nom de cette pathologie qui a emporté Nathalie Baye a été laissé dans l'ombre par la plupart de nos confrères. Ils se sont contentés de parler de « maladie neurodégénérative ». Dommage, car cette affection, qui toucherait presque autant de patients que la maladie de Parkinson, souffre d'être méconnue, y compris par le corps médical. Identifiée récemment, caractérisée par une multiplicité de symptômes pas toujours très spécifiques, fréquemment confondue avec celles de Parkinson ou d'Alzheimer, la maladie à corps de Lewy n'est bien souvent diagnostiquée qu'après des années d'errance médicale et d'erreurs de prescription. Elle mérite d'être nommée dès que l'occasion se présente pour que son nom devienne familier. Et que sa prise en charge en soit améliorée.

Liseuses Lecture dégradée

À partir du 20 mai 2026, une dizaine de modèles Kindle seront privés de services connectés. Leurs propriétaires ne pourront plus accéder au Kindle Store ni télécharger de livres.

La synchronisation automatique avec le cloud sera impossible. Et, en cas de réinitialisation de l'appareil, ils ne seront plus en mesure de connecter leur compte. Amazon, qui commercialise ces e-books, prévoit un rabais commercial de 20 % valable jusqu'au 20 juin 2026 pour le rachat d'un Kindle récent en France.

Modèles concernés : les Kindle de 1^{re} et 2^e génération, les DX et DX Graphite, le Kindle Keyboard (avec clavier), les Kindle 4 et 5, le Touch et le Paperwhite de 1^{re} génération.

JOUET

Sophie la girafe made in China !

Sur les photos, des ateliers tout ce qu'il y a de plus chinois, des caisses de girafes en caoutchouc sur le sol. D'après des révélations du site d'investigation Mediapart, le célèbre jouet Sophie la girafe serait fabriqué en Asie, et non en France comme le prétend son fabricant, Vulli, qui en fait un argument marketing. Si, sur certains emballages, la mention « made in France » a cédé sa place à « Née en France », plus ambiguë, elle figure encore sur divers sites de vente en ligne (La Redoute, Amazon). Toujours selon Mediapart, la délocalisation de la majeure partie de la production daterait d'au moins 2013. L'usine hexagonale ne tournerait plus depuis 2019, sauf pour des visites ou à l'occasion de contrôles. La Répression des fraudes a diligenté une enquête concernant cette potentielle pratique commerciale trompeuse⁽¹⁾, mais n'a pas souhaité commenter une procédure en cours.



Vulli a confirmé fabriquer une partie des girafes en Chine depuis une trentaine d'années, tout en certifiant que la délocalisation de la totalité de la production était temporaire, due à des retards dans la mise en route de sa nouvelle usine à Saint-Nabord (88). Le dirigeant de Vulli, Alain Thirion, assure que tous les jouets sont « terminés » (en réalité emballés) et « contrôlés » chez nous. De là à afficher « Fabriqué en France » sur les boîtes...

(1) Délit passible de deux ans de prison au maximum et d'une amende de 300 000 € ou équivalente à 10 % du chiffre d'affaires.

LITIGES

Notre plateforme « réclamations »

● **Que Choisir Ensemble lance Que Choisir Réclamations**, une nouvelle plateforme gratuite vous permettant d'interpeller les professionnels en cas de litige. Elle s'appuie sur une base de données de plus de 250 entreprises répertoriées, et s'enrichira avec la participation des consommateurs. Banque, transports, grande distribution... de multiples secteurs sont couverts. Soutenue par l'Union européenne, cette initiative fait partie du projet Cicle-X. Il regroupe plusieurs associations de consommateurs qui se sont alliées pour proposer ce système de réclamations en ligne, dont l'usage est simple.

● **Créez un compte sur quechoisirreclamations.org** afin de déposer votre réclamation. Une fois celle-ci transmise au professionnel, de façon publique ou privée, ce dernier peut discuter avec vous via la plateforme.

● **En l'absence de réponse, ou si elle ne vous satisfait pas**, transmettez en quelques clics le contenu de vos échanges et justificatifs à une de nos associations locales tout y en adhérant (32 €). Ainsi, vous bénéficierez du suivi en ligne de votre dossier. Chaque année, plus de 80 000 litiges sont résolus grâce à la force du réseau de Que Choisir Ensemble.

ACCIDENTS MÉDICAUX

Insuffisamment signalés

Cela fait plus de 20 ans que la déclaration des accidents médicaux est obligatoire dans les cliniques et hôpitaux. Or, au mieux, 7 200 de ces événements indésirables graves associés aux soins (EIGS) remontent aux autorités, sur 160 000 à 375 000 estimés. C'est un des constats alarmants dressés par la Cour des comptes dans un récent rapport. Les infections nosocomiales, contractées lors du séjour hospitalier, sont à elles seules responsables de plus de 4 000 décès annuels. Ces drames ont également un impact financier : entre 2,2 et 5,2 milliards d'euros pour compenser les préjudices... Quant aux erreurs médicales, un tiers d'entre elles pourraient être



Un tiers des erreurs médicales pourraient être évitées.

évitées. Ce serait bénéfique pour les patients et représenterait une belle économie, la réparation des dommages coûtant 11 milliards d'euros par an. La Cour des comptes recommande la mise en place d'une sanction financière en cas de non-déclaration, l'instauration d'un enseignement obligatoire sur la qualité et la sécurité des soins dès le début des études de médecine et un pilotage national pour l'amélioration de la qualité des soins.

PLUTO/PHOTO12; C. WILSON/PHOTO12; P. TURPIN/PHOTONONSTOP



Testé ailleurs

Pendant ce temps, nos homologues étrangers mènent leurs propres essais comparatifs.

Portugal

Du surplace pour Adidas

Étonnant constat de **DECO PROteste**, qui a mis à l'épreuve les grandes marques de chaussures de course à pied sur leurs modèles conçus pour la route. Asics, Decathlon, Nike, Saucony, Hoka, On, New Balance, Brooks... des paires de bonne qualité, sauf celle d'Adidas, qui s'est avérée inconfortable, instable et fragile (coutures, résistance à la déchirure).



Espagne Chargées, ces moules

Les moules Espinaler, que l'on trouve en France, sont chères, mais bonnes. Hélas, nos confrères espagnols d'**OCU** ont déchanté en voyant leurs analyses de métaux lourds, et notamment de cadmium (lire aussi p. 24). Il s'agit de la seule référence parmi les 24 de la sélection à présenter de mauvais résultats.

États-Unis

De l'air plus pur en intérieur

Même avec un travail et des loisirs extérieurs, le domicile reste le lieu central de la vie quotidienne. D'après **Consumer Reports**, les Américains y passent même 90% de leur temps. Alors autant que l'air y soit sain ! Ce test de purificateurs d'air mené par nos homologues met en avant le Honeywell AirGenius 5 HFD320 (245 €) pour les pièces moyennes, et le Blueair Blue Pure 3450i Max (299 €) pour les plus grands espaces.



Suisse Se prendre une veste

Drôle de constat, à la découverte du test de **Bon à savoir** : sur 10 vestes polyvalentes (robustes, imperméables, respirantes et coupe-vent) pour hommes, seules deux tiennent toutes leurs promesses : celles de H&M et de Mammüt, vendue trois fois plus cher. Les références Vaude et Forclaz (Decathlon) sont correctes, contrairement à celles The North Face et Helly Hansen.

Belgique

Barbecue : la saison est ouverte !

Testachats nous rappelle que le temps des grillades est arrivé. Pour vos barbecues, nos confrères conseillent un modèle à charbon qui affiche un bon rapport qualité-prix : le Barbecue Loewy 50 (159 €). Moins cher que Weber, la star du genre, dont le Master-Touch GBS E-5750 est vendu à 219 €, il est facile à monter et assure une cuisson homogène sur presque tous les essais menés (cuisse de poulet, burger végétarien, légumes).



AGENCES ATTAQUÉES NOTRE SANTÉ EN DANGER

SANTÉ ET ENVIRONNEMENT Le grand public les connaît peu, voire pas du tout. Alors qu'elles sont chargées de nous protéger, les agences sanitaires et environnementales subissent des attaques de toutes parts. Leur mission est pourtant cruciale en ces temps de dérèglement climatique.

Le 7 avril, une petite foule se presse à proximité de l'Assemblée nationale. Les manifestants brandissent des pancartes sur lesquelles on peut lire : «*Non au démantèlement de Santé publique France (SPF)* » ; «*Pour une expertise scientifique indépendante* » ; «*Les lobbies trinquent, la santé trinque* » ; «*Notre santé publique vaut plus que leurs intérêts* »... Ce sont des salariés de SPF, rejoints par les employés d'autres agences de l'État (lire la frise p. 11-13). Ils n'ont pas choisi cette date par hasard. Le 7 avril, on célèbre la Journée mondiale de la santé, et le sommet onusien One Health Summit («une seule santé») s'ouvre à Lyon. «*La santé mondiale ne progressera pas si la science devient un instrument de politique* », y affirme Emmanuel Macron. Des propos qui résonnent ironiquement aux oreilles des agents, tant on est loin de la réalité. Ces derniers se sont rassemblés devant le Palais-Bourbon afin de dénoncer la volonté des décideurs d'affaiblir l'indépendance de ces structures, voire de les faire disparaître. Toutes subissent en effet une remise en cause sans précédent de leur expertise et de leurs missions d'intérêt général de la part d'élus issus des rangs de la droite et de l'extrême droite, mais aussi de leurs ministres de tutelle. Sans parler des actions violentes ciblant l'Office français de la biodiversité (OFB – lire p. 17).

UNE VÉRITABLE EXPERTISE

C'est bien mal connaître les fonctions de ces établissements pour souhaiter leur suppression. Ils jouent divers rôles cruciaux, comme le suivi de l'état de santé de la population, la surveillance des épidémies humaines (covid, dengue...) et animales (dermatose nodulaire contagieuse, grippe aviaire...), l'évaluation de l'efficacité

des médicaments et la gestion du risque de leurs effets indésirables, la préservation de l'environnement, le contrôle de la qualité de l'eau potable et des pollutions (PFAS...) ainsi que l'instauration de politiques de prévention et de sensibilisation à la santé et à l'écologie. Pour cela, elles mènent diverses actions. L'expertise de leurs chercheurs alimente des travaux internes ou sert lors de missions ponctuelles. Les alertes répétées de l'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses) sur les dangers liés au cadmium ont, par exemple, poussé l'exécutif à prendre des premières dispositions. C'est également cet organisme qui décide d'autoriser ou non les pesticides après avoir étudié les données scientifiques disponibles. De son côté, SPF participe à l'élaboration du Plan national nutrition santé, incluant des recommandations telles que «Mangez cinq fruits et légumes par jour» ou «Au moins 30 minutes d'activité physique quotidienne».

Que ce soit au niveau du gouvernement et/ou du Parlement, tout ce travail peut influencer les politiques publiques. Ainsi, les avis de la Haute autorité de santé (HAS) sur les médicaments sont souvent suivis d'effet. Les agences interviennent aussi en appui auprès des professionnels pour les aider à se mettre aux normes ou à adopter des pratiques plus vertueuses. C'est la vocation principale de l'Agence de la transition écologique (Ademe) ou des agences de l'eau. Enfin, ces organismes mesurent l'impact des politiques sanitaires et environnementales, avec parfois la possibilité de contrôler et/ou de sanctionner les contrevenants. C'est le cas de l'OFB, qui joue le gendarme de l'environnement, ou de l'Agence nationale de la sécurité du médicament (ANSM), qui détient un pouvoir de police sanitaire. Cette ▶



DES ENJEUX CONCRETS

Les menaces

Les attaques contre les agences sanitaires et environnementales se multiplient dans les médias. Accusées de coûter trop cher, de prendre parti pour une écologie radicale et d'alourdir les contraintes des professionnels, elles font l'objet d'un feu nourri de critiques. Avec un soutien croissant de l'exécutif.

Les risques

La disparition de ces agences reviendrait à mettre à mal l'expertise publique et notre réactivité face aux maladies émergentes, notre capacité à garantir l'accès à une eau potable et à des aliments sûrs, ou encore à préserver la biodiversité ou une énergie abordable.

Des organisations d'agriculteurs sont vent debout contre les agences, comme en témoigne cette manifestation devant l'Anses, à Lyon, en janvier dernier.

LES MISSIONS DES PRINCIPALES AGENCES SANITAIRES ET ENVIRONNEMENTALES

AGENCES DE L'EAU Créées en 1968

Pilotées par les comités de bassin (élus locaux, usagers, État), elles prélèvent les redevances auprès des usagers, soutiennent l'investissement sur l'approvisionnement en eau potable, garantissent la qualité des milieux aquatiques et de la ressource.

AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE Ademe - 1990

Elle est née de la fusion de structures liées à l'énergie. Ses missions : accompagner collectivités, entreprises et particuliers dans la transition environnementale, à travers des actions de conseil, de soutien financier, de publication de guides, etc.

AGENCE BIO 2001

Elle soutient le développement de l'agriculture biologique, afin d'atteindre l'objectif de 21% de surfaces dédiées en 2030. Ses missions : promotion du bio, gestion du logo AB, aide aux filières.

► dernière peut mettre un terme à un essai clinique ou interrompre l'activité d'un fabricant en cas de risque pour les patients. La plupart de ces structures ont été créées en réponse à des crises graves et à l'incapacité de l'exécutif à les gérer, à cause de conflits d'intérêts et de pressions ayant entravé son action. À l'instar des agences de l'eau, qui ont émergé en raison d'une contamination croissante de l'eau potable, et de l'ancêtre de l'Anses, né après le scandale de la vache folle. L'Ademe, elle, est apparue pour réduire la dépendance excessive à l'égard des énergies fossiles et l'ANSM, à la suite de l'affaire du sang contaminé.

La force de ces agences réside précisément dans leur indépendance vis-à-vis du politique, prévue dès leur fondation. Menacer cette liberté de parole ou d'action, c'est organiser un grand retour en arrière concernant la santé de la population. La gestion catastrophique du dossier Nestlé Waters en est une illustration criante : alors que le gouvernement savait que la multinationale trichait pour rendre ses eaux minérales potables, il a accordé des passe-droits et des mesures d'exception. Autre exemple, le cadmium. *«Il s'agit d'un scandale de santé publique, et c'est le deuxième rapport de l'Anses qui alerte à ce sujet, explique François Desrioux, son administrateur, qui souligne la tentative de la ministre de l'Agriculture, Annie Genevard, de minimiser le problème. Elle a dit à l'Assemblée nationale que les relevés étaient en dessous des seuils, sauf que les normes françaises sont bien plus souples que celles de la réglementation européenne.»*

CRITIQUES INFONDÉES

Alors que le réchauffement climatique accroît les risques sanitaires et environnementaux, le rôle de ces agences sera crucial dans les années à venir. Il faudra en effet surveiller de près les maladies émergentes et la mortalité liée aux fortes chaleurs, mais également préserver l'eau, protéger la biodiversité et développer des sources d'énergie moins polluantes. Les besoins augmentent tandis que les tensions

sur les ressources atteignent simultanément un niveau jamais égalé. Or, les offensives se sont multipliées contre ces établissements, dont le rôle est justement de tirer la sonnette d'alarme. De nombreux responsables politiques ont fait des déclarations peu propices à apaiser les débats. Alors Premier ministre, François Bayrou (MoDem), dans son discours de politique générale du 14 janvier 2025, visait l'OFB : *«Quand les inspecteurs de la biodiversité viennent inspecter les fossés ou les points d'eau avec une arme à la ceinture dans une ferme déjà mise à cran par la crise, c'est une humiliation, donc une faute.»* *«Autant d'organismes à l'utilité douteuse et au coût bien réel. Il faut baisser leur budget, les fusionner et en supprimer une large partie»*, avait renchéri le député Laurent Wauquiez (LR), lors des échanges qui avaient suivi. Quant au Rassemblement national, il dépose périodiquement des amendements pour faire disparaître ces agences.

COUPS DE RABOT CONTRE-PRODUCTIFS

Ces critiques, formulées par ceux-là mêmes qui votent les lois que les agents sont ensuite chargés d'appliquer, suscitent beaucoup d'amertume. Surtout lorsque s'y ajoute la trahison des ministres de tutelle. Comme celle d'Annie Genevard, à l'Agriculture, qui agite l'Anses *«comme un épouvantail»* afin de mieux calmer les syndicats agricoles les plus virulents, quand les débats sur l'interdiction de tel ou tel pesticide s'enflamment. En pratique, cette remise en cause revêt bien des aspects. D'abord, des coupes budgétaires, qui ont pour effet d'empêcher les équipes d'atteindre leurs objectifs. La quasi-totalité des structures sont touchées. *«En 2025, le budget d'appels à projets de recherche de l'Anses a été divisé par deux. Or, ces travaux fournissent des données indispensables à l'évaluation des risques, en particulier émergents»*, s'inquiète Nathalie Thieriet, représentante CFDT à l'Anses. Qu'importe. L'an dernier, à l'époque ministre des comptes publics, Amélie de Montchalin annonçait vouloir fusionner ou éliminer un tiers des agences et opérateurs de l'État, afin de réaliser de 2 à 3 milliards d'euros d'économies.

LES MISSIONS DES PRINCIPALES AGENCES SANITAIRES ET ENVIRONNEMENTALES

HAUT CONSEIL DE LA SANTÉ PUBLIQUE HCSP – 2004

Il est né de la fusion entre le Conseil supérieur d'hygiène publique et le Haut comité de la santé publique. Ses missions : élaboration d'une stratégie nationale de santé publique, expertise sur les risques sanitaires et aide aux décisions des pouvoirs publics.

HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ HAS – 2004

Ayant pour mission d'améliorer la qualité des soins, elle évalue médicaments, traitements et dispositifs médicaux, émet un avis sur leur remboursement, fait des recommandations de bonnes pratiques et certifie les établissements de santé.

AGENCE NATIONALE DE SÉCURITÉ SANITAIRE Anses – 2010

Elle est issue de la fusion, après la crise de la vache folle, de deux agences préexistantes. Ses missions : expertise des risques sanitaires dans l'alimentation, la santé animale, environnementale ou professionnelle, surveillance et évaluation des risques sanitaires, autorisation des biocides.

Une commission d'enquête du Sénat s'est penchée sur le sujet. Son but : analyser les moyens alloués et les rationaliser. Pourtant très critique à leur égard, elle a conclu que l'ambition de la ministre était illusoire, à moins de tailler dans les subventions que ces établissements distribuent sur le terrain. À l'image de l'Ademe, qui reverse 92 % de ses crédits aux collectivités, aux entreprises, aux agriculteurs et aux ménages pour les aider à investir dans des énergies décarbonées, à isoler leur bâtiment, ou encore à recycler leurs déchets... L'Agence bio, qui assure la promotion de la filière, a vu, elle, son enveloppe amputée de 15 millions d'euros début 2025, gelant une campagne de communication et des dotations. Auditionné à la chambre haute peu après, son président, Jean Verdier, avoue son « *incompréhension totale. Cette baisse significative de 64 % signifie que l'État se désengage du bio* ».

MULTIPLICATION DES AUDITS

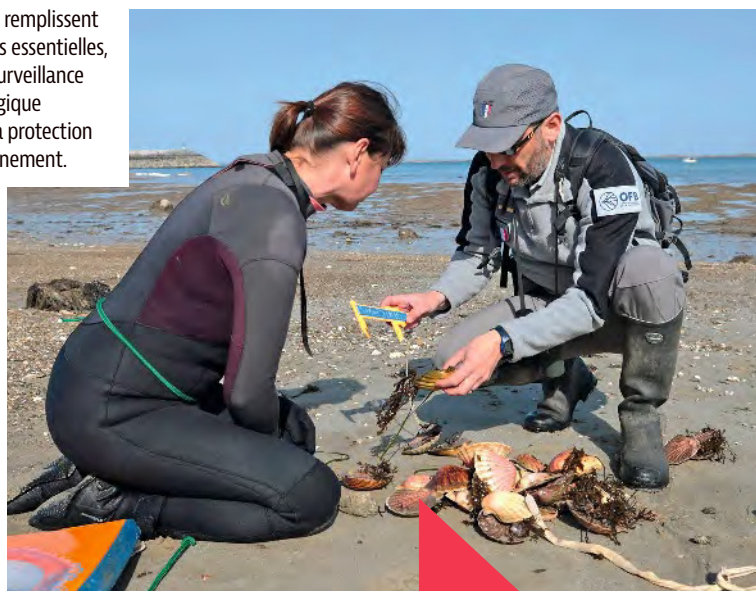
Autre angle d'attaque : la forte hausse du nombre d'audits. Sous prétexte d'objectiver les failles de ces agences ou de jauger leurs objectifs, le gouvernement a lancé

LES ÉQUIPES NE PEUVENT PLUS TRAVAILLER SEREINEMENT

diverses missions d'évaluation. Le travail de certaines structures (agences de l'eau, OFB) est passé au scanner par la Cour des comptes. Pour d'autres, ce sont les inspections générales des finances (IGF), des affaires sociales (Igas), de l'environnement et du développement durable (Igedd) qui décortiquent leurs activités. À Santé publique France, c'est un véritable festival. Après un audit de la Cour des comptes, en 2022, une mission flash de l'Igas est commandée en 2025. Pour quels résultats ? « *Le rapport n'a jamais été publié ni communiqué aux élus malgré nos demandes répétées* », déplore Hendrik Davi, député des Bouches-du-Rhône (Écologiste et social) et administrateur de SPF. Comme si cela ne suffisait pas, celle-ci fait l'objet de cinq autres enquêtes simultanées. « *Cela paralyse la chaîne hiérarchique, très sollicitée par les inspecteurs, qui doit elle-même réclamer de nombreuses notes aux équipes* », confie une représentante de l'intersyndicale. Difficile de travailler sereinement dans de telles conditions, d'autant que tout est très opaque... « *On constate un vrai manque de transparence sur la question et il n'existe aucun dialogue. On ne comprend pas à quoi riment ces inspections, d'autant que l'agence* ▶



Les agences remplissent des missions essentielles, comme la surveillance épidémiologique ou encore la protection de l'environnement.



SANTÉ PUBLIQUE FRANCE SPF - 2016

Elle est née du regroupement de plusieurs organismes, dont l'Institut de veille sanitaire. Ses missions : amélioration et protection de la santé des populations via la surveillance épidémiologique, prévention, alertes et gestion des crises sanitaires.

AGENCE NATIONALE DE SÉCURITÉ DU MÉDICAMENT ANSM - 2012

Mise sur pied après le scandale du Mediator, elle est issue de l'Agence du médicament. Ses missions : mesurer les risques sanitaires des médicaments et des produits de santé, contrôler les fabricants, protéger les patients.

OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ OFB - 2020

Il est né de la fusion entre l'Office de l'eau et celui de la chasse et de la faune sauvage. Ses missions : prévention et répression des atteintes à l'environnement, appui technique, gestion et restauration d'espaces protégés, expertise scientifique et vulgarisation.

► *n'a jamais été mise en défaut sur ses missions, abonde un salarié de SPF. Il y a de l'incompréhension, de la fatigue et beaucoup de colère chez les agents.* »

PROJETS DE FUSION RISQUÉS

Que ces travaux soient rendus publics ou non, l'exécutif prétend s'appuyer sur eux pour justifier des projets de fusions. Parmi les pistes à l'étude, un « rapprochement » entre la HAS et l'ANSM. La première, totalement indépendante, se prononce sur le service rendu des médicaments et propose un niveau de remboursement approprié. La seconde, sous la tutelle du ministère de la Santé, veille à leur sécurité, grâce à une activité de pharmacovigilance notamment. Certes, cela n'a pas toujours fonctionné – lors du scandale du Mediator, par exemple (le médicament était autorisé et prescrit, mais la HAS a rendu un avis défavorable à son remboursement).

Si les garde-fous ont été renforcés, le maintien d'une stricte séparation entre les deux organismes garantit une meilleure protection. *« Que se serait-il passé, lors de l'affaire du Mediator, si les volets "évaluation" et "sécurité" s'étaient trouvés au même endroit ? », interroge le président de la HAS, Lionel Collet. On collabore régulièrement avec l'ANSM, sa mission de pharmacovigilance en particulier nous est très utile. Mais il est important que l'on puisse continuer à travailler en dehors du contrôle d'un ministère. »*

TRANSFERT DE MISSION OU MISE SOUS TUTELLE

Faute de fusion, les ministères de tutelle optent quelquefois pour des transferts de missions – une autre façon de mettre fin à l'indépendance des agences. C'est ce type de décision qui a incité les agents de SPF à se mobiliser le 7 avril, lorsqu'ils ont appris que l'activité de communication allait tomber dans le giron du ministère de la Santé. *« Transférer ce volet signifie que les campagnes ne reposeront plus sur la science, et seront davantage exposées aux lobbies ou aux volontés des gouvernements en place », craint un salarié. Des interférences par le passé lui donnent raison (lire l'encadré p. 15). « Mieux comprendre permet de mieux agir pour prévenir », souligne Anne Vuillemin, administratrice de SPF.*



La partie "prévention" est le fruit d'une expertise, basée sur des preuves scientifiques et une capitalisation des expériences. » Ailleurs, ce sont des mises sous tutelle politique qui sont à l'œuvre. Comme pour l'Ademe, qui verrait ses bureaux décentralisés intégrés aux directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dréal), placées sous l'autorité des préfets. D'après Emmanuel David, représentant du personnel au conseil d'administration de l'Ademe, il s'agit d'une mauvaise idée, car *« la direction nationale de l'Ademe est plutôt axée sur la recherche et le dialogue, tandis que les directions régionales ont un rôle opérationnel et permettent de faire remonter la réalité du terrain. Leur transfert risque de mettre fin à ces échanges et d'aboutir à une posture très descendante. »* L'objectif est une reprise en main politique, avec une visée sur les moyens humains et financiers. Les agences de l'eau constituent un bon exemple de cette mainmise. Chargées de garantir une eau potable et de préserver les milieux aquatiques, elles prélèvent une redevance auprès des usagers (particuliers et entreprises), qui leur assure une autonomie financière. *« Elles ont été fondées afin de ménager*

INITIATIVE

ONE HEALTH UNE APPROCHE GLOBALE ET TRANSVERSALE DE LA SANTÉ

Prendre en compte l'interdépendance entre la santé humaine, animale et végétale, c'est le concept « One Health », développé dans les années 2000. De fait, nos activités ont des impacts délétères sur l'environnement : pollution,

déforestation... Impacts qui, à leur tour, ont des effets sur nous, telle l'apparition du chikungunya en métropole via le moustique tigre, ou encore la contamination des eaux et des sols par des substances chimiques toxiques. L'approche

globale et transversale des enjeux sanitaires « One Health » doit recréer un cercle vertueux. Ironie du calendrier, au moment où les agences qui permettraient d'y réfléchir sont menacées, la France accueillait le One Health Summit à Lyon.



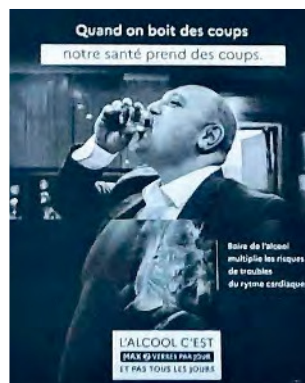
Ces voitures incendiées sur le parking de l'agence régionale de santé à Limoges, en janvier 2022, révèlent une véritable hostilité.

T. JOUHANNAUD/POPULAIRE DU CENTRE-MAXPPP

une certaine indépendance dans la conduite de leur mission, précise Jean-Baptiste Narcy, consultant au bureau d'études AScA. Elles reposent sur une forme de démocratie locale, qui crée un subtil équilibre des forces, même si c'est parfois imparfait. » Aujourd'hui, toutefois, cette indépendance dérange. Elus et gouvernement tentent donc de les placer sous la coupe des préfets. Un incident récent illustre cette prise de contrôle. Un simple tweet de Sébastien Lecornu décrétant un moratoire sur l'ensemble des projets de gestion de l'eau a permis aux préfets de suspendre toutes les réunions concernées. « Depuis trois ou quatre ans, le lobby agro-industriel fait le jeu, et l'exécutif cède, regrette Delphine Jacono, représentante du syndicat SNE-FSU. Pourtant, il existe des systèmes permettant de produire tout en préservant la ressource, et les agences de l'eau travaillent depuis le début avec les agriculteurs. Or, au lieu d'avoir une vision d'ensemble, la FNSEA [le principal syndicat agricole], la Coordination rurale et le gouvernement opposent les deux. Et sur le terrain, même là où ça se passait bien avant, ça se dégrade. »

DÉMANTÈLEMENTS SANS MOTIF CLAIR

Parfois, c'est la fermeture pure et simple qui est réclamée par la profession agricole ou des responsables politiques. Ainsi, l'exécutif envisage de liquider l'Agence bio et de réattribuer ses missions à d'autres administrations. Courant avril, c'est celle de l'Ademe qui a été votée au Parlement. Toutes ces réorganisations sont évoquées, voire décidées sans concertation avec les établissements impliqués. L'information aux salariés et aux administrateurs demeure minimaliste et sans véritable justification. « Les représentants du gouvernement avancent un argument financier, mais ne nous donnent pas de chiffres qui l'étayeraient, indique Anne Vuillemin, de SPF. Quand on veut ►



DANGERS DE L'ALCOOL

CENSURE SYSTÉMATIQUE DES CAMPAGNES DE PRÉVENTION

Des actions de prévention contre l'alcool retoquées par le ministère de la Santé. Cela peut sembler étonnant, mais c'est ce qui est arrivé à plusieurs reprises ces dernières années. Le premier incident se produit la veille du Dry January (« janvier sans alcool ») organisé en France. Santé publique France (SPF) devait accompagner le mouvement avec une opération de communication. « Nous avons essayé de construire une vraie politique de prévention sur la question. Au moment de mon départ, en 2019, la campagne avait été soigneusement préparée », se souvient François Bourdillon, alors directeur général de l'agence. Au dernier moment, elle est annulée par le ministère, sans plus d'explications.

► Pression des lobbies

Depuis, les opérations de communication destinées à informer sur les risques d'une consommation régulière d'alcool ont toutes été censurées. La crise atteint son paroxysme en 2023. À la veille de la Coupe du monde de rugby, une campagne commandée par la Direction générale de la santé est étouffée. Quelques mois plus tard, c'est au tour d'une autre sur les ravages de l'alcool d'être supprimée, cette fois à la demande expresse de l'Élysée. Comme Radio France le révèle à l'époque, le puissant lobby Vin & Société a écrit au président pour dénoncer « un slogan inepte ». « À la suite de ça, le ministère nous a interdit toute campagne grand public sur la question, et n'a autorisé que des campagnes ciblées, sur les femmes enceintes ou les jeunes, par exemple », déplore une salariée de Santé publique France.

► Intrusions intempestives du ministère

À l'instar de l'opération « C'est la base », lancée en septembre 2023. Focalisée sur les dangers d'une alcoolisation excessive, elle s'attire de nombreuses critiques. Viser une population et ses mauvais comportements plutôt que l'alcool lui-même, c'est justement la stratégie des industriels. Il est pourtant responsable de 49 000 décès par an. La même année, l'Association Addictions France questionne le bien-fondé des intrusions intempestives du ministère de la Santé dans le travail de SPF. « Alors que l'agence réunit, en son sein et à travers ses prestataires, des experts à la fois en épidémiologie et en marketing social, quelle peut être la valeur ajoutée du ministre et de ses services ? », interroge son président, Bernard Basset.

► *être crédible, il faut être clair et transparent.* » Même chose à l'Ademe : il a fallu que les syndicats l'exigent pour que le projet soit abordé officiellement. C'est un grand flou qui émerge des tentatives de discussion. Les agents ne comprennent ni où va le gouvernement ni pour quoi il prend de telles décisions.

Et si quelqu'un résiste, gare à lui ! Dernièrement, deux personnes ont subi les conséquences de leur désaccord, parfois frontal, avec le pouvoir. Dans le dossier des pesticides, le directeur de l'Anses, Benoît Vallet, a payé son opposition au ministère et aux représentants agricoles. *« Il a mouillé sa chemise pour défendre l'Anses face à la pression de la FNSEA, reconnaît François Desriaux. Voilà pourquoi il lui a été refusé d'assurer l'intérim après sa fin de mandat. »* Résultat, neuf mois sans personne à la tête de l'agence et un mal-être croissant des employés. *« Les agents étaient choqués, se souvient l'un d'eux. La porosité du pouvoir au lobbying est très inquiétante. »* Promouvoir l'agriculture biologique peut également être risqué. À l'Agence bio, sa directrice, Laure Verdeau, a fait les frais de son efficacité. Malgré le soutien des administrateurs, elle est en cours de licenciement.

MOTIVATIONS TRÈS POLITIQUES

Tout n'est pas parfait, c'est vrai. Il conviendrait d'alléger les lourdeurs administratives et d'obtenir davantage d'efficacité et de réactivité. *« Il faut sauver ces agences, à condition de les transformer, estime pour sa part Francis Chateauraynaud, sociologue à l'EHESS. Elles doivent se saisir des problèmes plus en amont, sans que les tutelles n'aient rien à dire, mais aussi s'ouvrir à d'autres acteurs de la société civile et du monde économique, pour éviter une perte d'expertise. »* Des recommandations ont déjà été formulées, entre autres par la Cour des comptes, à propos de l'Agence bio ou de l'agence de l'eau Artois-Picardie. Néanmoins, la plupart des accusations reposent sur des éléments fallacieux ou déformés. *« Les agences sont attaquées par certains politiques sur la base d'arguments faux, comme notre prétendue inutilité, des agents surpayés, du travail de mauvaise qualité »,* soupire un salarié. Ainsi, en début d'année, le président du Sénat, Gérard Larcher (LR), affirmait que l'Ademe disposait d'un budget de 4 milliards d'euros. *« Si c'était le cas, les salariés seraient tous millionnaires ! »,* sourit Didier Gabarda, représentant syndical. En réalité, le budget de fonctionnement avoisine 136 millions d'euros, dont 107 millions de frais de personnel pour plus d'un millier de salariés. Le reste finance les actions en faveur de la transition énergétique.

Ces critiques ne datent pas d'hier. Il y a 15 ans, Nicolas Sarkozy, alors président de la République, lâchait déjà : *« L'environnement, ça commence à bien faire ! »* Entre-temps, la conscience d'une crise écologique avait progressé dans l'opinion. Mais avec des années d'inflation galopante, le mal-être agricole persistant, les tensions géopolitiques et la trumpisation du

ON NE COMPREND PLUS LES OBJECTIFS DU GOUVERNEMENT

discours politique, le court terme et les intérêts corporatistes l'emportent désormais. Or, comme l'analyse Léo Mariasine, syndicaliste CGT de L'Institut Paris Région, *« nos agences représentent un frein contre les lobbies de la malbouffe, de l'alcool, etc. En nous détruisant, c'est l'intérêt public qu'on menace. »*

Ce travail de sape bénéficie à des acteurs puissants : les grands groupes agro-industriels, pharmaceutiques... et ils n'hésitent pas à peser de tout leur poids pour faire pencher la balance en leur faveur. Le gouvernement actuel, perméable aux lobbies, a choisi son camp, celui du développement économique. Sauf que *« libérer le potentiel de production »* implique de détricoter les garde-fous. *« Les risques sanitaires et environnementaux sont considérés comme un "truc d'emmerdeurs", et la réponse est de laisser faire, analyse Francis Chateauraynaud, sociologue. Pour ceux qui gouvernent, les agences sont obsolètes. »* Conséquence, *« l'environnement et la santé humaine passent au second plan, se désolent Nathalie Thieriet, de l'Anses. Ce qu'il faut sauver, ce sont les agriculteurs, les entreprises et les comptes de l'État. On oublie la vache folle, l'amiante, etc. »* Mais casser le thermomètre n'empêchera pas la fièvre de monter, car *« ça continue : il y a maintenant le cadmium, les PFAS... »*. *« Il a toujours existé des tensions fortes entre la science et les décisions politiques, confirme François Bourdillon, ancien directeur général de SPF. Cependant, on assiste aujourd'hui à une régression importante des acquis de la santé publique qui se sont construits sur 50 ans. »*

■ ELSA CASALEGNO ET AUDREY VAUGRENTE

En février dernier, la Coordination rurale exprimait sa colère devant le centre de formation de l'Office français de la biodiversité du Loiret.



A. GOURGOUSSE/REPUBLIQUE DU CENTRE-MAXPPP

Actions violentes

LA BIODIVERSITÉ, CIBLE FACILE

L'Office français de la biodiversité cristallise le mécontentement de syndicats agricoles soutenus par des élus. C'est se tromper de combat.

Bottes de paille bloquant l'accès aux bureaux ou aux voitures, bennes de déchets déversées devant les portes... depuis fin 2023, trois syndicats agricoles – FNSEA, Jeunes agriculteurs (majoritaires) et Coordination rurale (CR, proche de l'extrême droite) – multiplient les opérations pour protester contre des revenus durablement en berne et des normes vécues comme excessives. Les actions à l'encontre de l'Office français de la biodiversité (OFB) se comptent par dizaines. Des élus ont surenchéri.

Ainsi, Olivier Amrane, le président du conseil départemental de l'Ardèche (LR), a appelé à supprimer l'OFB, et le député Laurent Wauquiez (LR) a qualifié ses agents de « coalition d'idéologues ». Pas de quoi calmer le jeu. Dans plusieurs départements, des agents ont même été mis en danger. « Des noms de collègues ont été tagués sur les murs, un autre s'est fait dévisser les écrous de roues de sa voiture », relate Olivier Ledouble, secrétaire national CGT Environnement. Un dernier cycle de violences s'est déclenché lors de la nomination d'une nouvelle

directrice déléguée de l'OFB, Anne Le Strat, trop « écolo » aux yeux des organisations agricoles. « C'est parti d'un communiqué de la CR, le 26 janvier, qui considérait cela comme une "trahison". Le lendemain, Sébastien Lecornu lançait une enquête administrative au lieu de défendre les salariés menacés », regrette Olivier Ledouble. La CR a maintenu la pression les jours suivants, en organisant une manifestation dans le Loiret, devant l'un des sièges de l'OFB, tandis que Laurent Duplomb (LR), auteur d'une loi destinée à réautoriser des pesticides dangereux, dénonçait une « provocation ». Sur les comptes Facebook liés à la CR, les propos sexistes et les menaces de mort pleuvent. L'enquête a conclu qu'il n'y avait aucune faute dans le processus de recrutement.

La qualité de l'eau en danger

Outre l'inquiétude pour leur sécurité, l'incompréhension domine chez les agents. Car sur place, tout se passe bien en général. « Les syndicats agricoles se plaignent de la "pression de contrôle", ils parlent de harcèlement. Or, il y a en moyenne une inspection OFB tous les 100 ans par ferme, indique Guillaume Rulin, représentant EFA-CGC à l'OFB. Et 95 % se passent bien. » Certes, tout n'est pas parfait. « Avant, il y avait une notion de service

public très forte, et un appui pour de nombreux problèmes du quotidien. Mais la charge de travail a augmenté, et les échanges informels ont disparu. » Les agents, faute de temps, connaissent moins le terrain et les acteurs, et le dialogue est devenu plus compliqué. « Aujourd'hui, on est dans le conflit permanent, et il est très difficile d'aboutir

LE DIALOGUE EST DEVENU COMPLIQUÉ

à des compromis. » Afin d'apaiser la situation, la consigne est de moins contrôler. Mais les répercussions sont immédiates : hausse des arrachages de haies, pompage illicite... Pourquoi ces attaques ? « Parce que l'OFB est le dernier corps de police rurale à travailler sur l'environnement et à être garant du respect des réglementations en la matière, estime Guillaume Rulin. S'il n'y a plus de gendarme qui protège les zones humides et les haies, ça ne va pas bien se passer, et on le sait ! S'il n'y a plus de contrôle sur le respect de la protection des zones de captage d'eau potable, contre les prélèvements d'eau illégaux en cas de sécheresse, contre les pollutions, contre la destruction des zones tampons qui atténuent les crues, ça va être encore plus catastrophique pour la qualité de l'eau ! »





Impôt sur le revenu

Des pensions alimentaires déductibles de votre déclaration

Vous pouvez déduire la pension alimentaire allouée, en espèces ou en nature, à une personne vis-à-vis de laquelle vous avez une obligation légale d'entraide.

Obligation alimentaire, devoir d'entraide, charges du mariage, pensions liées à un divorce : soustraire de vos revenus imposables les montants que vous versez à un bénéficiaire est possible, qu'il s'agisse d'un ascendant, d'un descendant ou bien d'un conjoint. Peu importe que les paiements soient volontaires ou imposés par une décision de justice.

► **Ascendants** La pension versée à un parent ou à un grand-parent en difficulté est déductible sans limitation, dès lors qu'elle s'avère proportionnée à vos moyens et est destinée à couvrir ses besoins essentiels. Vous devez justifier les dépenses décomptées. Vous ne pouvez rien déduire si vous rattachez votre ascendant à votre foyer fiscal parce qu'il est invalide, ou si vous bénéficiez du crédit d'impôt pour emploi à domicile à sa place parce qu'il est éligible à l'allocation personnalisée d'autonomie.

► **Descendants mineurs** Si elle est versée pour le compte d'un enfant mineur qui n'est pas à votre charge sur le plan fiscal, et à condition de résulter d'un jugement ou d'une convention de divorce, la pension est déductible sans limitation.

Celle payée spontanément aussi, si elle est proportionnée à vos moyens et destinée à couvrir ses besoins de subsistance, d'entretien et d'éducation. Les frais entraînés par l'exercice d'un droit de visite ne peuvent pas être déduits.

► **Descendants majeurs** Votre enfant majeur non rattaché à votre foyer reçoit une aide de votre part ? Son montant est déductible dans la limite d'un plafond revalorisé chaque année (6 855 € en 2025). S'il habite chez vous, vous avez la possibilité de déduire sans fournir de justificatifs un forfait d'un montant de 4 075 € lié à vos frais de logement et de nourriture. Chaque parent imposé séparément peut soustraire la pension versée dans ces limites. Les plafonds doivent toutefois être

proratisés si l'état de besoin de votre enfant ou son hébergement n'a pas duré toute l'année.

► **Conjoint** La contribution aux charges du mariage versée spontanément ou sur décision de justice à un conjoint, en cas de séparation de fait, est déductible sans limitation, sous réserve d'une imposition séparée. La pension que vous avez été condamné à lui régler pendant votre instance de divorce peut également être déduite en totalité, dès lors que le juge a autorisé votre imposition séparée.

Bon à savoir La pension alimentaire allouée à un ascendant ou à un descendant en vertu d'une décision de justice antérieure à 2006 est déductible pour son montant majoré de 25 %. Cette majoration ne modifie pas le plafond de déduction des pensions versées aux enfants majeurs.



Voitures électriques

Le retour du leasing social

Dès mi-juillet, le dispositif de leasing social revient. Au total, 50 000 véhicules électriques seront accessibles aux foyers modestes et actifs des cinq premiers déciles de revenus. Les loyers mensuels devront être compris entre 100 et 200 €, et il faudra qu'au moins un quart des offres des constructeurs soient inférieures à 140 €. Les gros rouleurs seront aussi soutenus jusqu'à la fin de l'année. Ceux qui parcourent au minimum 12 000 km par an dans le cadre de leur activité professionnelle et ne bénéficient pas du leasing social pourront prétendre à une surprime allant jusqu'à 7 700 €, en plus des bonus à l'achat



pour un véhicule dont la batterie est fabriquée en Europe. Ce coup de pouce concernera 50 000 autres voitures électriques disponibles au plus tard début septembre 2026. Autre aide, les avantages fiscaux liés aux points de recharge installés par l'employeur sur le lieu de travail ou au domicile du salarié sont prolongés jusqu'au 31 décembre 2027. Enfin, le programme Advenir, piloté par l'Avere-France et doté d'un budget de 520 millions d'euros, accompagne le déploiement d'infrastructures de recharge. Son objectif est de financer 250 000 bornes d'ici à 2027, notamment pour les particuliers en immeuble collectif.



100 000

C'est le nombre de retraités qui vont être rétablis dans leurs droits après que leur retraite complémentaire Agirc-Arrco a été suspendue à tort. L'opération devrait coûter 850 millions d'euros, selon *Les Échos* (édition du 5 mai 2026). Elle concerne les pensionnés établis à l'étranger qui n'ont pas répondu au courrier ou e-mail leur enjoignant de justifier leur existence et les veufs célibataires n'ayant pas donné suite à la demande de preuve d'un non-remariage.



Protections remboursées

Les protections périodiques pourront être prises en charge par l'Assurance maladie à hauteur de 55 à 65 % dès la prochaine rentrée universitaire. Le décret publié en ce sens précise les conditions : pour être remboursés, les dispositifs devront être réutilisables (coupes menstruelles ou culottes) et répondre à des caractéristiques techniques précises. Les femmes éligibles sont les moins de 26 ans et celles bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire (CSS). Elles auront droit à deux produits par an.



Les PC passent au chargeur universel

Après les smartphones, les tablettes et les écouteurs, c'est au tour des ordinateurs portables d'adopter le chargeur universel. Tous les modèles vendus depuis le 26 avril 2026 doivent intégrer un port USB C permettant la recharge de l'appareil. Cette obligation européenne vise à réduire les déchets électroniques et à harmoniser la recharge des divers équipements des consommateurs.

N. GUYONNET/HANS LUCAS-APP., S. BOTELLA/NICE MATIN-MAXPPP, T. DIOUAT/LE PARISIEN-MAXPPP

Parkings sauvages

Fermetures ordonnées par la justice

C'est un tournant dans la lutte contre les parkings clandestins installés aux alentours des aéroports. Le tribunal administratif de Versailles (78) vient de donner raison à plusieurs maires du Val-de-Marne et de l'Essonne en validant la fermeture de quatre

d'entre eux situés près des pistes d'Orly, à Chilly-Mazarin, Wissous, Rungis ou Athis-Mons. Ces aires illégales sont jusqu'à trois fois moins chères que les parkings officiels des aéroports. Mais, outre le fait que vous vous exposez à des soucis en matière de sécurité matérielle et juridique (vols, incendies...), vous pouvez retrouver l'espace fermé au retour, sans savoir où votre véhicule a été transféré... Ce dernier risque d'être parti à la fourrière, ce qui générera des frais, sans compter l'amende pour stationnement sur emplacement non autorisé. Certes, il manque des places pour se garer autour des grands aéroports français. Néanmoins, le jeu n'en vaut pas la chandelle.



Plastique

Les pratiques n'évoluent pas

Encore aujourd'hui, faire ses courses en supermarché, c'est se confronter à l'omniprésence du plastique dans les rayons alimentaires. Notre nouvelle enquête le montre.

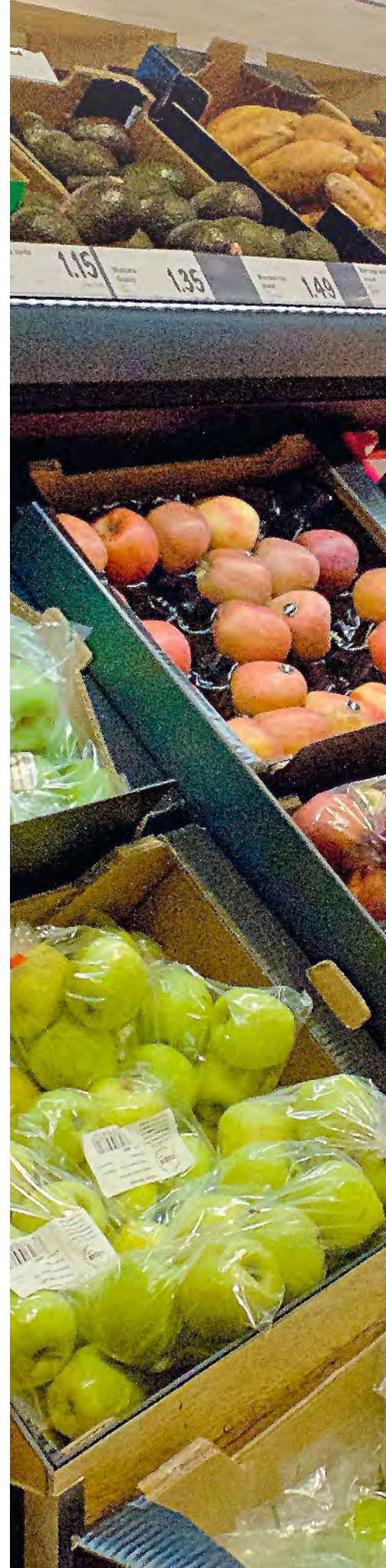
Des fruits et légumes sous film transparent, des bouteilles d'eau et de sodas plein les étagères, des denrées alimentaires sous emballage individuel, des sacs jetables en caisse... les grandes surfaces restent le royaume du plastique à usage unique. Pourtant, ses méfaits sont aujourd'hui très bien documentés, avec la pollution généralisée des océans, des sols et des organismes vivants. Des microplastiques sont retrouvés jusque dans la fosse des Mariannes en plein Pacifique, à près de 11 000 mètres de profondeur, les glaciers andins, mais également notre cerveau, voire dans les fœtus, alors qu'on les suspecte d'impacts délétères pour la santé. La loi Climat et résilience fixe un objectif de 20 % de produits sans emballage d'ici à 2030 dans les supermarchés, et la loi Antigaspillage pour une économie circulaire (Agec) impose la fin progressive des plastiques à usage unique à l'horizon 2040.

Que Choisir Ensemble (anciennement UFC-Que Choisir) et l'association No Plastic In My Sea sont allées vérifier si les enseignes faisaient évoluer leurs pratiques afin d'atteindre ces objectifs. L'enquête, réalisée par les bénévoles des associations locales Que Choisir

Ensemble dans 1 659 grandes surfaces, constate, hélas, que « *le plastique reste omniprésent et que les efforts engagés ne sont pas à la hauteur des enjeux* ». Pire : après des progrès mineurs, un recul s'observe ces dernières années. Or, la grande distribution, lieu d'achat privilégié des Français, est incontournable pour agir sur la réduction globale de notre utilisation de plastique, et la transition ne pourra pas se faire sans elle.

Fruits et légumes frais Débauche d'emballages

Pour un panier de cinq fruits et légumes frais parmi les plus vendus (pomme, orange, tomate, carotte et pomme de terre), les références sous plastique sont aussi nombreuses que celles en vrac (respectivement 40 et 41 %), alors que ces végétaux ne sont pas spécialement fragiles – bien qu'il y ait des différences notables d'un produit à l'autre (lire l'infographie p. 23). S'agissant de l'offre en bio, c'est pire, puisque moins de 10 % de ces cinq aliments sont vendus en vrac et 45 %, conditionnés sous plastique – carottes et tomates sont respectivement à 83 et 62 %. Les distributeurs invoquent des risques de contamination croisée du bio par les produits conventionnels, par contact direct ou lors de





leur manipulation. En magasins spécialisés bios, en revanche, ce problème ne se pose pas : près de 90 % des fruits et légumes enquêtés sont proposés en vrac et seulement 1%, sous plastique.

Vrac alimentaire sec Complètement délaissé

Le vrac constitue la solution la plus radicale pour réduire l'usage d'emballages jetables. Est-il mis en œuvre ? Hors fruits et légumes frais, il reste marginal : il représente moins de 1% du chiffre d'affaires global de la grande distribution (contre 11 % chez Biocoop, par exemple). Surtout, alors qu'une offre de vrac alimentaire sec se développait depuis quelques années, notre enquête observe un net recul par rapport à 2023 (lire l'infographie p. 23). Le nombre de denrées présentées a également diminué, avec seulement 44 références en moyenne (contre 56 il y a trois ans) – sachant qu'un supermarché en vend plusieurs dizaines de milliers. À l'inverse, le vrac est indissociable des enseignes bios. Il est systématiquement présent chez La Vie Claire et Biocoop, cette dernière proposant en moyenne plus de 150 produits différents.

Eaux et sodas Ça déborde

Alors que la loi Antigaspillage pour une économie circulaire prévoit une réduction de 50 % des bouteilles en plastique en 2030, les distributeurs concèdent ne pas avoir mis en place de stratégie

pour y parvenir. À la place, ils travaillent sur le recyclage des bouteilles et l'incorporation de plastique valorisé. Le soutien au réemploi s'avère encore très marginal en volume, alors qu'il s'agit d'une piste plus vertueuse – la plus vertueuse étant de ne plus commercialiser d'eau conditionnée dans des bouteilles en plastique à usage unique. C'est ce que Biocoop fait depuis 2017. « Pour les magasins, cela représente une perte de 1 à 1,5 % de chiffre d'affaires. Mais on préfère se couper d'une partie de nos ventes plutôt que de renoncer à nos idéaux. Grâce à cela, plus de 100 tonnes de plastique sont évitées chaque année », nous indique l'enseigne. ▶

C'EST ABUSÉ !

✗ FRUITS ET LÉGUMES PRÉDÉCOUPÉS

Des assortiments de fruits et légumes lavés, pelés et coupés vendus dans des barquettes filmées ou des pots jetables envahissent les supermarchés, et cette tendance est en hausse. Près de 50 % en proposent. Un gain de temps pour préparer le repas, mais une catastrophe pour l'environnement...

✗ MINIBOUTEILLES

Autre offre qui explose et surfe sur la tendance de la consommation nomade : les minibouteilles d'eau, de sodas ou de jus de fruits. Les contenants de moins de 33 cl se multiplient en rayon, et sont proposés par 81 % des grandes surfaces enquêtées – et quelques magasins bios. Aberrant !

✗ LES PIRES

Aldi et Lidl à la traîne

Chez Lidl et Aldi, 50 % des fruits et légumes sont vendus sous plastique (contre 35 % dans les autres enseignes) et le vrac sec est quasi inexistant. Seul point positif : l'absence de fruits et légumes prédécoupés, liée à un modèle basé sur des prix faibles. Juste derrière, Monoprix et Auchan ne brillent guère : quasi-disparition de l'épicerie en vrac, sacs plastique très présents (au rayon fruits et légumes chez Monoprix, en caisse chez Auchan), offre de snacking...



P. LEFÈVRE/MAXPPP - L. CERINO/REA

En caisse et en rayons On déchantre

Autre mauvaise pratique, les sacs en plastique proposés en caisse pour ranger les courses, symboles de la pollution plastique (lire l'infographie p. 23). Ils demeurent trop fréquents, même s'il existe des alternatives : cabas en plastique ou non, sacs en papier kraft. Les trois enseignes bios (Biocoop, La Vie claire, Naturalia) et E.Leclerc sont les mieux équipés, et les seuls à vendre plus souvent des cabas sans plastique que leurs versions classiques.

Lors de leur visite, les enquêteurs ont par ailleurs relevé d'autres pratiques critiquables : des sacs en plastique fins au rayon fruits et légumes (presque deux tiers des magasins enquêtés), un suremballage persistant, par exemple des biscuits contenus dans des sachets individuels puis dans un paquet, des sachets d'amandes à moitié vides, des lessives unidoses sous plastique, des masques de beauté jetables, etc. Quant à la forte progression de l'offre de snacking,

elle ne peut qu'avoir un impact néfaste, puisqu'elle est surtout conditionnée dans des contenants en plastique.

Les distributeurs n'ont clairement pas atteint l'objectif de réduction des emballages jetables prévu par la loi Agec, et ils peineront à entrer dans les clous des futures étapes de la réglementation. Interrogé, Intermarché évoque des freins parfois difficiles à surmonter, tels que la conservation d'aliments fragiles (une fonction que seul le plastique remplit aujourd'hui), des secteurs dans lesquels les emballages sont basés sur le plastique et sa compétitivité inégalée face aux autres matériaux. Pour autant, les enseignes se savent attendues. Ainsi, Intermarché explique « travailler à diminuer ses volumes d'emballages, dont le plastique, via l'écoconception des packagings, et priorise l'incorporation de plastique recyclé (bouteilles d'eau) ». Et compte développer le vrac et le réemploi. Cela ne suffira pas, et on peut regretter que, à part chez les enseignes bios, le réemploi demeure marginal.

■ ELSA CASALEGNO AVEC NOÉ BAUDUIN



TROIS QUESTIONS À... SÉBASTIEN GOUFFROY

Directeur de la communication de l'association professionnelle Réseau vrac et réemploi

« LE VRAC A BESOIN D'INNOVATIONS »

Que Choisir Comment se porte le vrac ?

Sébastien Gouffroy Il y a 10 ans, il n'y avait que 50 boutiques de vrac indépendantes. On est passé à 1100 avant le covid.

Elles ont résisté lors du confinement, les gens préférant ces magasins de proximité aux supermarchés. Puis, avec l'inflation post-covid, les clients ont privilégié les prix bas des grandes surfaces, et on est retombé à 800 épiceries. Depuis l'an dernier, nous constatons une stabilisation.

QC Quelle place pour le vrac à l'avenir ?

S. G. Le préemballé restera le mode d'achat prioritaire, et nous ne consommerons jamais tout en vrac. Pour autant, sa part sera appelée à augmenter, du fait du contexte

législatif. En parallèle, le développement du réemploi et de la consigne devrait le renforcer – et réduire les emballages à usage unique.

QC Quels sont les freins ?

S. G. La priorité des consommateurs reste le prix. Or, le vrac est réputé cher, car au début, on a surtout proposé des aliments bios et qualitatifs. On y trouve désormais des produits de grandes marques et d'entrée de gamme (pâtes, riz, café). Mais le vrac ne se massifiera que si les grandes surfaces en élaborent les codes – et elles vont y être contraintes par la loi Climat. Les innovations aideront – par exemple, des distributeurs qui pèsent et affichent le tarif au client.



✗ LES MÉDIOGRES

Un bataillon de piètres élèves

Les distributeurs traditionnels font des efforts variables. Ils sont tous mauvais sur les cinq fruits et légumes enquêtés, les produits emballés dans du plastique étant aussi nombreux que ceux vendus en vrac, et seuls 9 % des produits bios sont proposés en vrac. Il y a trop de fruits et légumes prédécoupés dans des emballages en plastique (dans 70 % des Carrefour et des E.Leclerc) et de petites bouteilles. Le recul sur le vrac est notable.



✓ LES MEILLEURES

Vertueuses enseignes bios

Les boutiques bios sont de loin les plus vertueuses, en cohérence avec les valeurs portées par la filière. Plus de 90 % vendent les végétaux non emballés, et presque aucune sous plastique. Les légumes prédécoupés sont très peu présents et les fruits prédécoupés, absents. Elles proposent quasi toutes des produits d'épicerie en vrac, avec une offre de plus de 150 références en moyenne. Mention spéciale à Biocoop, la mieux-disante sur tous les critères.

LES RÉSULTATS DE NOTRE ENQUÊTE

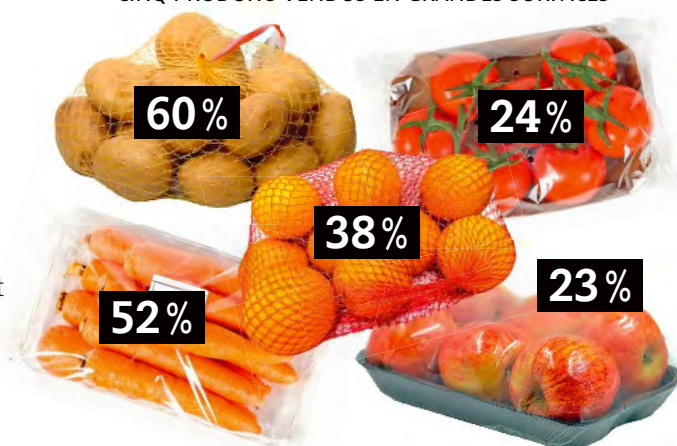
En libre-service TROP DE FRUITS ET LÉGUMES SOUS PLASTIQUE

Dans les enseignes traditionnelles, les références sous plastique (40 %) sont aussi nombreuses que celles en vrac (41 %). Soulignons des différences notables entre les cinq produits observés dans notre enquête (pomme de terre, carotte, tomate, pomme, orange) : 13 % des pommes de terre sont proposées en vrac et 60 %, sous plastique (le reste étant présenté en sac kraft

ou en filet). Les tomates, pourtant plus fragiles, sont commercialisées à 63 % en vrac et à 24 % sous plastique.

► **Remarque** Même lorsque les fruits et légumes sont vendus en vrac, ce sont des sacs en plastique qui sont mis à disposition dans le rayon pour deux tiers des magasins. Ils sont majoritaires chez Aldi, Lidl, Monoprix et Intermarché, alors que E.Leclerc et Auchan sont passés au papier.

PART DE L'EMBALLAGE **SOUS PLASTIQUE** POUR CINQ PRODUITS VENDUS EN GRANDES SURFACES



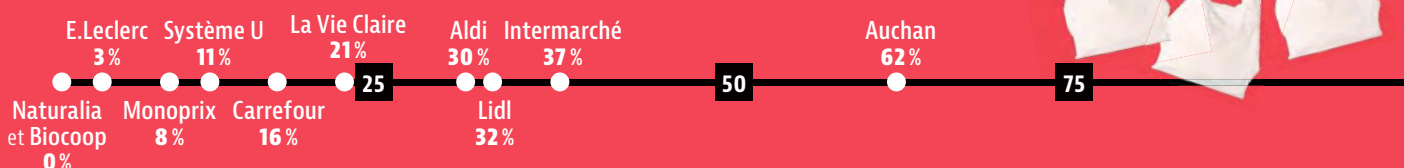
En caisse LES SACS PLASTIQUE FONT DE LA RÉSISTANCE

Ils sont certes moins présents, mais restent disponibles dans un supermarché sur quatre – et même dans 62 % des Auchan, le plus mauvais élève en la matière ! Les offres

alternatives – des cabas avec ou sans plastique ou des sacs en papier kraft – sont vendues dans 62 % des grandes surfaces et 79 % des magasins bios. Ces derniers et E.Leclerc

sont les seuls à proposer plus souvent des cabas sans plastique que des classiques. À l'inverse, à peine plus d'un tiers des Intermarché ont des sacs réutilisables sans plastique en caisse.

PART DES MAGASINS PROPOSANT DES SACS PLASTIQUE PAR ENSEIGNE (en %)



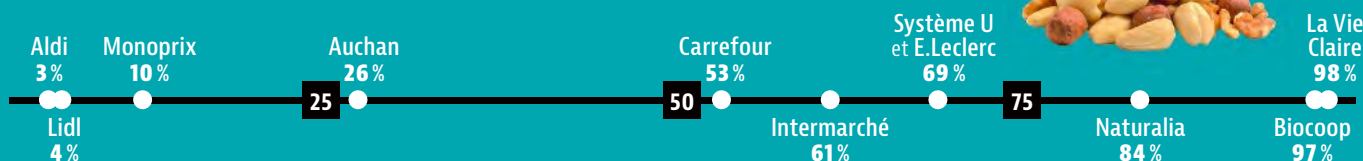
Au rayon vrac UN RECU NOTABLE

Seuls 38 % des points de vente (hors magasins bios) proposent du vrac, contre 57 % il y a trois ans. Un recul très fort chez Monoprix (passé de 62 à 10 %) et Auchan (de 71 à 26 %). Chez

E.Leclerc et Système U, plus de deux magasins sur trois ont encore du vrac, mais ce chiffre est aussi en baisse, d'environ 20 points. Les rayons se limitent souvent à des fruits à coque,

quelques féculents et légumineuses : amandes dans un tiers des grandes surfaces, riz et lentilles dans un quart. Sucre et thé se font rares (respectivement dans 8 et 3 % des supermarchés).

PART DES POINTS DE VENTE VENDANT DU VRAC SEC PAR ENSEIGNE (en %)



► Nos visites en magasins

► **Les bénévoles de Que Choisir Ensemble** ont enquêté en grandes et moyennes surfaces, entre le 7 et le 21 février 2026. Ils ont visité 1659 magasins appartenant à huit enseignes

traditionnelles (Aldi, Auchan, Carrefour, Coopérative U, E.Leclerc, Intermarché, Lidl et Monoprix) et trois chaînes spécialisées bios (Biocoop, La Vie Claire et Naturalia) dans

69 départements. Une enquête similaire avait été réalisée en 2023 (sauf dans les boutiques bios), ce qui nous a permis d'apprécier l'évolution des pratiques des distributeurs.

5 CONSEILS POUR

Réduire son exposition au cadmium

Les Français sont trop contaminés par le cadmium, un métal lourd cancérogène et toxique, notamment pour les reins et les os. Il est heureusement possible de se protéger de ses méfaits.

1

ARRÊTER OU RÉDUIRE LA CIGARETTE

Le tabac est une source majeure de cadmium. Chez les fumeurs, elle peut représenter jusqu'à 43 % de l'exposition, d'après des estimations récentes de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses). Soit presque autant que la nourriture. Ces derniers sont ainsi, en moyenne, moitié plus contaminés que les non-fumeurs. **Bon à savoir :** les cigarettes électroniques semblent, toujours d'après les experts de l'Anses, une source moins importante de cadmium.



48

C

Cadm
112

2

LIMITER COQUILLAGES, CHOCOLAT, ALGUES ET ABATS

Certains produits comme les coquillages, les algues, le cacao et les abats sont très concentrés en cadmium. Résultat : l'ensemble de ces aliments représente, d'après l'Anses, de 20 à 30 % de l'exposition des adultes les plus contaminés, et de 10 à 15 % de celle des enfants les plus touchés (des chiffres probablement largement sous-estimés, les algues et une partie du chocolat n'ayant pas pu être pris en compte). Afin d'être moins confronté au cadmium, on ne mangera pas ces denrées trop régulièrement ni en trop grande quantité.



■ RUBRIQUE COORDONNÉE PAR ELSA ABDOUN

3

MANGER MOINS DE PÂTES, POMMES DE TERRE, RIZ...

Les féculents tels que le blé, les pommes de terre et le riz – qu'ils soient bruts ou sous forme de pain, de pâtes, de purée, de biscuits salés ou sucrés, de chips... –, représentent une source importante de cadmium. Pour limiter son exposition tout en optimisant ses apports nutritionnels (avec des fibres, des vitamines, etc.), l'Anses recommande de réduire la consommation de ces aliments

et de les remplacer par d'autres, plus équilibrés

et moins contaminés :

des légumineuses (lentilles, pois chiches...) à la place des féculents, des fruits et des laitages au lieu d'une partie des biscuits, gâteaux et céréales du petit-déjeuner.

UN TEST URINAIRE

Le test urinaire de dépistage du cadmium devrait bientôt être disponible en laboratoire d'analyses médicales et remboursé. Mais seulement pour les salariés de l'industrie surexposés dans le cadre de leur travail et les personnes vivant sur ou à proximité d'un site pollué. La démarche a, de toute façon, un intérêt limité. Si l'imprégnation est établie, la seule solution consiste à se prémunir en diminuant le tabac et les apports alimentaires... comme pour l'ensemble de la population.

4

S'ASSURER DE BONS APPORTS EN FER ET EN CALCIUM

Le manque de fer et de calcium favorise l'absorption du cadmium par l'organisme. C'est pour cette raison que les femmes françaises, plus souvent en déficit de fer que les hommes, accumulent, en moyenne, davantage ce métal lourd dans leur corps. Une manière de s'en protéger est donc de s'assurer de bons apports en ces minéraux, en mangeant des légumineuses (au minimum deux fois par semaine), des céréales complètes, deux laitages (trois pour les enfants et adolescents) et une poignée de fruits à coque (amandes, noix, noisettes...) par jour, ainsi que du poisson deux fois par semaine (pour les végétariens et les végétaliens, lire QC n° 646).

5

PRIVILÉGIER LE BIO ?

Des études suggèrent que le blé bio est moins pollué par le cadmium que celui non labellisé, et les tests menés par Que Choisir sur des pâtes (lire QC n° 654) vont dans le sens de cette hypothèse. Une situation qui s'expliquerait par l'usage moindre, en agriculture biologique, de fertilisants phosphatés, qui contiennent souvent beaucoup de cadmium. À l'inverse, pour le chocolat, le bio est plus contaminé que le non-bio du fait qu'il provient plus fréquemment d'Amérique latine, où une partie des sols sont plus riches en cadmium que les terres africaines sur lesquelles se cultive la majorité du cacao non bio.



47,6%

Part des Français présentant une exposition au cadmium, reconnue officiellement comme à risque pour la santé.

Source : Santé publique France, juillet 2021.

Jambon blanc

Sans nitrites, sans risques ?

Trois ans après l'adoption d'un plan d'action contre les nitrites, les jambons dénués de ces conservateurs cancérogènes pullulent dans les rayons des supermarchés. Signe qu'on peut enfin manger ce produit sans malmener sa santé ?

En 2015, le couperet tombe : la charcuterie est cancérogène. Jambons, saucisses et pâtés deviennent les premiers aliments (hors alcool) à se voir attribuer ce qualificatif repoussoir par le Centre international de recherche sur le cancer – d'autres, tels que la viande rouge, sont classés «cancérogènes probables», du fait d'un niveau de preuve moins solide. Principaux suspects désignés : les nitrites. Ces additifs alors présents dans de très nombreuses préparations, notamment dans la quasi-totalité des jambons sur le marché, ont plusieurs fonctions : éviter la prolifération de microbes pathogènes, mais aussi préserver la couleur et le goût. Or, ils ont un énorme défaut : ils favorisent la production, à la fois dans le jambon et dans l'organisme humain, de composés dits «nitrosés» pouvant augmenter le risque de cancer (colorectal, en particulier). Pour cette raison, en 2022, l'agence nationale de sécurité sanitaire (Anses) confirme la nécessité de «diminuer autant que possible» l'exposition aux nitrites via les viandes transformées.

Des nitrates pour remplacer les nitrites

Face à l'inquiétude des Français, les réactions ne se font pas attendre. En 2023, un plan d'action visant à réduire l'usage des nitrites est présenté par le gouvernement, qui s'engage à «[les] retirer de notre alimentation

autant que possible et partout où c'est possible», et ce, «le plus rapidement possible». Y est même inscrite l'éventualité de leur interdiction pure et simple à l'horizon 2028. En parallèle, les jambons affichant «conservation sans nitrites» sur leur emballage se sont multipliés dans les rayons des supermarchés. De quoi, peut-être, convaincre certains consommateurs que le problème était réglé...

Il n'en est malheureusement rien. Trois ans plus tard, les nitrites n'ont pas été proscrits, et si leur teneur maximale autorisée dans les jambons a été abaissée à 90 mg/kg (contre 120 mg/kg auparavant en France et encore aujourd'hui dans le reste de l'Europe), on reste loin des objectifs de 80, 60, 40, 20 et même 0 mg/kg annoncés. «Des études tendent à montrer qu'il est difficile d'aller plus loin dans la diminution des taux sans impacter la sécurité sanitaire des aliments», argue le ministère de l'Agriculture. Autrement dit, moins de nitrites signifierait plus de risques de botulisme, de salmonellose et autres dangereuses intoxications alimentaires. On notera pourtant que concernant les jambons bios, le plafond réglementaire européen est, depuis l'année dernière déjà, fixé à 80 mg/kg.

Quant aux versions «sans nitrites», un grand nombre d'entre elles ne sont pas forcément plus recommandables. Certaines (à l'instar de la référence de marque Monoprix dans notre test) remplacent simplement les nitrites par des bouillons de légumes naturellement ►



► Comment nous testons

Nous avons acheté 24 références de jambons de porc cuits, en variant les marques, les labels, les modes de conservation, etc. Nous avons procédé à de nombreuses analyses

en laboratoire, notamment des taux de sel, de protéines et de collagène ainsi que des teneurs en nitrites et nitrates résiduels. Une dégustation à l'aveugle menée par un jury



► Repères

2,5 KG

Quantité moyenne de jambon blanc consommée par chaque Français en 2025.

95 %

Part des ménages français qui ont acheté du jambon blanc au moins une fois en 2025.

150 G

Quantité maximale de charcuterie à consommer chaque semaine, d'après les recommandations de Santé publique France. Seuls 30 % des hommes et 43 % des femmes les respectaient en 2015.

Sources : Ifip - Esteban, janvier 2019.



► riches en nitrates (céleri, betterave). Or, ces derniers finiront par se transformer en nitrites, sous l'action de bactéries ajoutées volontairement («ferments» dans la liste d'ingrédients). Soit dans le jambon, soit dans la bouche et les intestins de celui qui les ingère. *«Ce type d'alternatives ne conduit pas à limiter l'exposition des consommateurs aux nitrites»*, tranchait l'Anses en 2022.

Certes, depuis quelques années, la plupart des jambons «sans nitrites» – ceux qui précisent «grâce aux extraits végétaux et antioxydant» en face avant de leurs emballages – ne contiennent plus de sources de nitrites; ils incorporent, d'après nos informations et analyses, d'autres substances (notamment des extraits d'agrumes) qui en sont exemptes. Mais des doutes subsistent, là aussi, quant à leur avantage sanitaire par rapport aux jambons saupoudrés de nitrites. Une étude française publiée en 2023, qui a mesuré la quantité de divers composés nitrosés présents dans les déjections de souris ayant absorbé différents types de jambons, n'a mis en évidence aucune différence entre ceux avec nitrites et ceux comportant des extraits végétaux et antioxydant. Cela suggère que les mêmes effets délétères sur l'organisme pourraient être à l'œuvre.

Un additif non autorisé

Cette observation, si elle ne constitue pas une preuve absolue, n'est pas de nature à rassurer. D'autant que l'opacité règne autour de ce mix d'extraits végétaux. En effet, l'Autorité européenne de sécurité des aliments (Efsa) n'a toujours pas terminé son analyse du risque sanitaire lié à sa «substance active». Impossible, donc, de connaître précisément sa composition et son mode d'action, ni de savoir si elle est plus saine, identique... ou pire que les nitrites.

Cette situation pose d'ailleurs sérieusement question sur le plan légal car, dans l'Union, les additifs sont censés avoir été évalués par l'Efsa avant de finir dans nos assiettes. Pourquoi les autorités françaises et européennes tolèrent-elles ce mélange malgré tout ? Parce *«qu'il était massivement toléré par les autres États membres»* et *«qu'il n'apportait pas de nitrites»*, justifie le ministère de l'Agriculture. L'urgence de trouver une réponse aux nitrites aura ainsi poussé la France et d'autres pays à accepter l'utilisation, contraire au règlement européen, d'un nouvel additif à l'innocuité non démontrée... À Bruxelles, personne n'a souhaité commenter.

Pour les personnes qui ne souhaitent avaler ni nitrites ni alternative dont la sécurité n'a pas encore été sérieusement vérifiée, il existe les ►

► Notre sélection

► 1 | Fleury Michon

Jambon zéro nitrite, sans conservateur

23,25 €/kg

Un jambon gris ne se conservant que 24 heures après ouverture assure une absence de nitrites ou autre alternative à l'innocuité non démontrée par l'Autorité européenne de sécurité des aliments. La viande semble de bonne qualité, et le taux de sel n'est pas catastrophique. Dommage, pour les animaux et la planète, que ce produit ne soit pas bio.

14/20
★★



► 2 | Biocoop

Le véritable jambon supérieur, sans sel nitrité

36,56 €/kg

Ce jambon gris à consommer «immédiatement après ouverture» (donc sans nitrites ni substance alternative aux effets mal connus) présente un label bio garantissant un impact écologique un peu moins lourd et des conditions d'élevage améliorées. Il affiche une liste d'ingrédients irréprochable. Un défaut : sa teneur en sel élevée.

13,7/20
★★



✖ On déconseille

► 23 | Prix mini (U)

Jambon cuit choix

8,69 €/kg

Certes, il ne coûte vraiment pas cher, mais à ce prix-là, on trouve des nitrites, des phosphates (des agents de texture dont une consommation excessive pourrait favoriser le risque cardiovasculaire), peu de protéines et beaucoup de collagène et de sucres. De plus, ce jambon figure parmi ceux qui ont été le moins appréciés par notre panel de dégustateurs.

9,4/20
★



► 24 | Simpl (Carrefour)

Jambon cuit choix

9,31 €/kg

La référence qui a plu le moins à la dégustation, et pour cause ! Il y a peu de protéines et beaucoup de collagène et de sucres solubles, signes d'une viande de piètre qualité et fortement agrémentée d'eau ou de saumure. La quantité de sel est très élevée, les nitrites et les phosphates sont de la partie, et la viande est d'origine «UE».

7,6/20
★



NOTRE CLASSEMENT

NOTRE CLASSEMENT					Qualité de la viande		Jugement global		Prix	Mode de conservation	Nutri-Score affiché	Nutri-Score calculé	Couenne	Pays d'origine	Catégorie	
					Sel	Protéines	Sucres solubles	Note sur 20								Appréciation
		Ingrédients (dont nitrates)	Dégustation						€/kg							
► 1	FLEURY MICHON JAMBON ZÉRO NITRITE, SANS CONSERVATEUR		★★★	★★	★	★★★★	★★	14	★★	23,25	Sans conservateur*	Sans	C	-	France	●
► 2	BIOCOOP LE VÉRITABLE JAMBON SUPÉRIEUR, SANS SEL NITRITÉ		★★★	★★	■	★★	★★	13,7	★★	36,56	Sans conservateur	D	D	●	France	●
3	MONIQUE RANOU (INTERMARCHÉ) JAMBON SUPÉRIEUR - 25% DE SEL, CONSERVATION SANS NITRITE		■	★★	★★	★★★★	★★★★	12,9	★★	11,79	Extraits végétaux et antioxydant	B	C	-	France	●
4	HERTA LE BON PARIS - 25% DE SEL		■	★★	★★	★★★★	★★	12,9	★★	16,64	Nitrite de sodium	B	C	-	UE	●
5	MONOPRIX JAMBON CUIT, CONSERVATION GRÂCE À DES INGRÉDIENTS D'ORIGINE VÉGÉTALE ET FERMENTS		■	★★★	★	★★★★	★★	12,8	★★	17,81	Ingrédients d'origine végétale et ferments	D	D	●	France	●
6	HERTA LE BON PARIS - 25% DE SEL, CONSERVATION SANS NITRITE		■	★★	★★	★★★★	★★	12,7	★★	18,64	Extraits végétaux et antioxydant	B	C	-	France	●
7	HERTA LE BON PARIS À L'ÉTOUFFÉE		■	★★	★★	★★★★	★★	12,5	★★	12	Nitrite de sodium	Sans	C	-	UE	●
8	MADRANGE LE JAMBON SUPÉRIEUR À L'ÉTOUFFÉE, CONSERVATION SANS NITRITE		■	★★★	★	★★★★	★★	12,4	★★	19,31	Extraits végétaux et antioxydant	C	C	-	France	●
9	HERTA LE BON PARIS À L'ÉTOUFFÉE, CONSERVATION SANS NITRITE		■	★★	★	★★★★	★★	12,3	★★	16,36	Extraits végétaux et antioxydant	B	C	-	UE	●
10	MADRANGE GOURMAND & ENGAGÉ, CONSERVATION SANS NITRITE		■	★★	★	★★★★	★★	12,2	★★	23,94	Extraits végétaux et antioxydant	C	C	-	France	●
11	CARREFOUR BIO JAMBON SUPÉRIEUR		■	★★	★	★★★★	★★	12,1	★★	29,19	Nitrite de sodium	C	C	-	France	●
12	AUCHAN JAMBON SUPÉRIEUR, CONSERVATION SANS NITRITE		■	★★	★	★★	★★★★	11,9	★	16,31	Extraits végétaux et antioxydant	C	D	-	France	●
13	CARREFOUR BIO JAMBON SUPÉRIEUR, CONSERVATION SANS NITRITE		■	★★	★	★★	★★	11,5	★	34,64	Extraits végétaux et antioxydant	C	C	-	France	●
14	TRADILÈGE (E.LECLERC) LE SUPÉRIEUR À L'ÉTOUFFÉE, CONSERVATION SANS NITRITE		■	★★	■	★★	★★★★	11,5	★	9,21	Extraits végétaux et antioxydant	C	C	-	France	●
15	LE BIO DES ÉLEVEURS CONSERVATION SANS NITRITE		■	★★	■	★★	★★	11,4	★	45	Extraits végétaux et antioxydant	Sans	D	-	Danemark	●
16	MONIQUE RANOU (INTERMARCHÉ) LE PARIS - 25% DE SEL		■	★★	★	★★★★	★★	11,4	★	11,39	Nitrite de sodium	B	C	-	France	●
17	SAINT ALBY (LIDL) LE JAMBON SUPÉRIEUR CUIT À L'ÉTOUFFÉE		■	★★	★	★★	★★★★	11,3	★	13,03	Nitrite de sodium	C	C	-	France	●
18	LE MARSIGNY (ALDI) JAMBON SUPÉRIEUR		■	★	★	★★★★	★★	11,2	★	16,19	Nitrite de sodium	C	C	-	France	●
19	FLEURY MICHON SIMPLEMENT BON À L'ÉTOUFFÉE		■	★★	★	★★	★★	11,2	★	12,78	Nitrite de sodium	Sans	C	-	Allemagne et/ou Espagne	●
20	FLEURY MICHON SIMPLEMENT BIO, CONSERVATION SANS NITRITE		■	★	■	★★★★	★★	11,2	★	42,42	Extraits végétaux et antioxydant	Sans	C	-	France	●
21	U LE SUPÉRIEUR		■	★★	■	★★	★★★★	10,9	★	14,13	Nitrite de sodium	C	C	-	France	●
22	U LE SUPÉRIEUR, CONSERVATION SANS NITRITE		■	★★	■	★★	★★	10,7	★	11,43	Extraits végétaux et antioxydant	C	D	-	France	●
► 23	PRIX MINI (U) JAMBON CUIT CHOIX		■	★★	★	★	★	9,4	★	8,69	Nitrite de sodium	D	D	-	France	●
► 24	SIMPL (CARREFOUR) JAMBON CUIT CHOIX		■	★	■ ■	★	★	7,6	■	9,31	Nitrite de sodium	C	D	-	UE	●

*Conditionné sous atmosphère protectrice.

● Supérieure ● Choix

► **Protéines** (hors collagène) Mesure de la quantité de protéines musculaires dans la partie maigre du produit, reflétant la qualité de la viande (tissu conjonctif, saumure...).

► **Sucres solubles** Il s'agit du pourcentage de glucose, qui permet de détecter des ajouts de sucres et les injections de trop grande quantité de saumure dans la chair.

► **Catégorie** «Supérieure» et «Choix» renvoient à différents niveaux d'exigence dans le Code des usages de la charcuterie (additifs, choix des morceaux...).



L'absence de nitrites impose des règles d'hygiène strictes.

► jambons gris. Ces derniers, à l'image des deux figurant en tête de notre comparatif, tirent leur couleur de l'oxydation du fer, qui se produit naturellement en l'absence de nitrites.

Que vaut le jambon gris ?

Certes, la différence d'aspect et de goût peut déstabiliser ; nos testeurs les ont classés 18^e (Fleury Michon) et 21^e (Biocoop) sur 24 à la dégustation. Et certes, les tranches ne se conservent que 24 heures après ouverture et sont plus onéreuses : la référence de Fleury Michon se vend 60 % plus cher que les autres jambons non bios de notre échantillon, tandis que celle de Biocoop est dans la moyenne des prix des produits bios. Toutefois, « les jambons gris sont plus recommandables, souligne Fabrice Pierre, toxicologue spécialiste des nitrites à l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Inrae). Nos recherches suggèrent que c'est surtout

le cas si on les mange, dans le même repas, en association avec des fruits et des légumes, riches en antioxydants. »

Des alternatives existent, donc. Même si « leur fabrication nécessite des mesures d'hygiène drastiques et des analyses régulières que tous les industriels ne sont pas capables d'assurer », affirme Fabien Castanier, délégué général de la Fédération des entreprises de charcuterie traiteur (Fict). Quoi qu'il en soit, la modération est de mise : le jambon, même sans nitrites, reste une viande rouge transformée regorgeant de sel (à limiter pour sa santé comme pour la planète). Santé publique France préconise d'ailleurs, pour les adultes et les enfants de 11 ans ou plus, de ne pas dépasser 150 grammes de charcuterie par semaine, quelle que soit la teneur en nitrites. Avant 11 ans, la consommation doit demeurer « occasionnelle » et la quantité, adaptée à l'âge.

► ELSA ABDOUN AVEC LAURYNE DOS SANTOS

Jambons végétaux

UNE BONNE ALTERNATIVE ?

La vague actuelle du végétal, portée par l'intérêt croissant des consommateurs pour les questions de bien-être animal et d'alimentation durable, n'a pas échappé au rayon jambons. Tranches végé, Tranché à l'italienne 100 % végétal... nous avons identifié une douzaine de références dans les supermarchés. Même Fleury Michon et Aoste s'y sont mis. Certes, il fait peu de doute que ces produits restent préférables au jambon traditionnel pour les cochons et la planète. D'après l'Agence de la transition écologique, leur fabrication émet trois fois moins de gaz à effet de serre, et la littérature scientifique suggère des bénéfices en matière de biodiversité et de préservation de la ressource en eau. Mais sont-ils meilleurs pour la santé ?

► Meilleur Nutri-Score... parfois

La réponse devient plus complexe. Sur le plan nutritionnel, bien qu'elles soient légèrement plus salées que les jambons, la balance penche en faveur des alternatives végétales. Avec des teneurs en matières grasses plus faibles et des taux de fibres nettement plus élevés, certaines décrochent un Nutri-Score⁽¹⁾ A ou B, contre C ou D s'agissant des jambons de porc que nous avons achetés.

► Produits ultratransformés

Ensuite, elles ne contiennent ni viande rouge ni nitrites, respectivement classés cancérigène « suspecté » et « avéré » par le Centre international de recherche sur le cancer. Il n'en reste pas moins qu'il s'agit de produits ultratransformés, dont les effets sur la santé sont mal connus. Aucune étude n'ayant été menée pour comparer les effets de leur consommation régulière par rapport à celle de jambons de porc, impossible d'affirmer avec certitude que ces versions végétales sont moins mauvaises pour la santé. Mieux vaut, dans tous les cas, en manger en quantité modérée.

(1) Calculé avec le nouvel algorithme, qui deviendra obligatoire le 16 mars 2027.



Les produits sans viande se multiplient au rayon charcuterie.

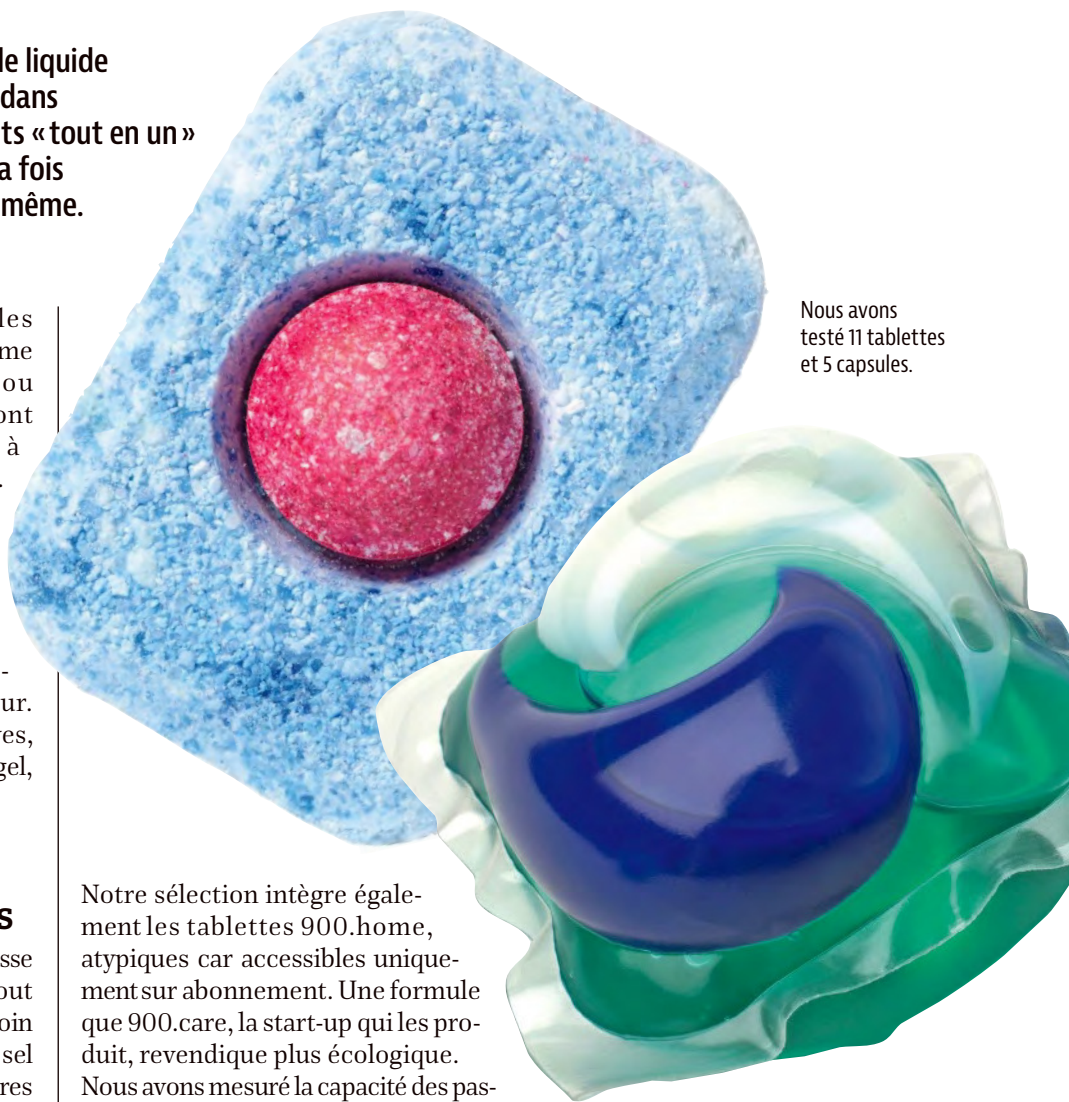
16 DOSETTES LAVE-VAISSELLE TOUT EN UN

Avec eux, nul besoin d'ajouter de liquide de rinçage ni de sel régénérant dans son lave-vaisselle. Les détergents « tout en un » affirment pouvoir tout faire à la fois et avec brio... Vérifions tout de même.

Laver, rincer, éviter les dépôts calcaires et même faire briller le verre ou l'inox... nombreux sont les détergents pour lave-vaisselle à décrier pouvoir tout faire à la fois. On les repère facilement en magasin grâce à leur mention « tout en un » affichée bien en évidence sur l'emballage, parfois dans sa version anglaise (All in One). Il s'agit de tablettes principalement, format encore le plus vendu à ce jour. Toutefois, comme au rayon lessives, les capsules, combinant poudre et gel, les talonnent de plus en plus.

UNE RÉFÉRENCE TRÈS EN DESSOUS DES ATTENTES

Quelle que soit la catégorie, la promesse est partout la même : la pastille tout en un se suffit à elle-même. Nul besoin d'ajouter du liquide rinçage ou du sel régénérant contre les dépôts calcaires avant de lancer son lave-vaisselle. Oui, ça marche, affirment les fabricants, à l'instar de Sun, leader du secteur, qui annonce des tablettes 100 % efficaces sur plus de 99 taches. Ça donne envie de vérifier... *Que Choisir* a ainsi comparé 16 détergents tout en un, soit 11 tablettes et 5 capsules. Les références les plus chères – souvent celles de grandes marques (Fairy, Finish...) – coûtent autour des 30 centimes (cts) d'euro la dose, quand le prix de celles des distributeurs ou des hard-discounteurs, comme les Twido d'Aldi, oscille entre 11 et 18 cts d'euro. Un sacré écart !



Nous avons testé 11 tablettes et 5 capsules.

Notre sélection intègre également les tablettes 900.home, atypiques car accessibles uniquement sur abonnement. Une formule que 900.care, la start-up qui les produit, revendique plus écologique. Nous avons mesuré la capacité des pastilles à éliminer quatre grandes familles de salissures caractéristiques d'une vaisselle sale (lire l'encadré « Comment nous testons » p. 32). Elles doivent disposer d'ingrédients bien précis afin de pouvoir en venir à bout : agents alcalins, oxydants, enzymes spécifiques... Ce test sur les souillures permet ainsi de savoir ce que ces doses ont dans le ventre. Apparemment, pas grand-chose pour 900.home, qui écope de ■ sur les taches de lait brûlé et d'amidon. Cette référence peine tout autant à prévenir les dépôts calcaires et à préserver la brillance de la vaisselle en verre

ou en inox au fil des cycles de lavage. Parmi les 16 détergents tout en un étudiés, c'est d'ailleurs le seul à récolter ■ en appréciation globale sur ces critères. Pourtant, il fait partie des plus onéreux de notre liste.

FAIRY TRÈS PERFORMANT, MAIS PAS ÉCOLO

Sun et Finish Quantum n'ont guère brillé non plus, bien qu'il s'agisse de marques de renom. Toutes les deux reçoivent ■ sur un des quatre types de ►

► salissures. Par ailleurs, elles ont du mal, elles aussi, à empêcher les traces de calcaire d'apparaître. Bref, on trouve bien mieux dans notre banc d'essai. Les capsules Platinum Plus de Fairy ont notamment fini loin devant lors de nos tests de performance, en décrochant ★★★ sur trois des quatre souillures et ★★ sur la dernière (lait brûlé). En outre, elles assurent sur les autres aptitudes attendues d'un détergent tout en un : rinçage de la vaisselle, prévention des dépôts calcaires, maintien de la brillance du verre et de l'innox. Un bémol toutefois : leur formulation comporte plusieurs substances (bêta pinène, Mn-TACN et zinc hydroxy carbonate) connues pour être toxiques, voire très toxiques pour les organismes aquatiques, avec des effets sur le long terme.

COMPOSÉS NOCIFS POUR LES MILIEUX AQUATIQUES

Or, le contenu de ces tablettes et capsules finit dans les eaux usées, et les stations d'épuration n'éliminent pas toute la pollution générée. Mais à quels niveaux de concentration ces ingrédients sont-ils utilisés ? Fairy, comme

Les tablettes sont toujours le format le plus vendu.



les autres fabricants, ne donne pas ces informations. Pas simple, dès lors, de déterminer leur réelle dangerosité pour les milieux aquatiques... Une certitude cependant, certaines marques cumulent moins ces substances que d'autres, et/ou privilégient les composés les moins nocifs : elles affichent ★★ sur notre critère environnement. Si ce ne sont pas les plus efficaces de notre sélection, deux de ces références « vertes » s'en sont tout de même bien sorties, sans jamais recevoir un ■ à nos tests de performance : Maison verte à l'oxygène actif et L'Arbre vert au bicarbonate de soude. Deux marques

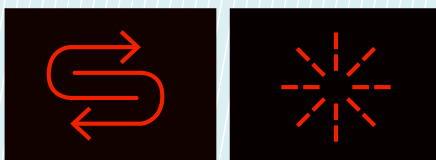
de distributeurs offrent également un compromis intéressant entre bons résultats d'ensemble (★★) et respect de la planète (★). Il s'agit des capsules Apta Expert+ d'Intermarché et des Ultra Power d'Auchan. En prime, elles font partie des moins chères (à garder néanmoins bien à distance des jeunes enfants). Les tablettes W5 Tout en 1 Power de Lidl auraient dû, elles aussi, figurer parmi les meilleurs rapports qualité-prix, mais leur composition vient de changer. Faute d'avoir pu la tester, nous avons retiré ce détergent de notre classement.

► FABRICE POULIQUEN AVEC MÉLANIE MARCHAIS

Sel et liquide de rinçage

AVEC DU TOUT-EN-UN, ON PEUT SOUVENT S'EN PASSER

Les voyants de sel et de liquide de rinçage passent parfois au rouge sur le lave-vaisselle quand on utilise du tout-en-un. C'est sans importance. L'appareil est programmé pour recevoir ces additifs et ne reconnaît pas qu'ils sont bien présents dans la tablette ou la capsule. Votre lave-vaisselle permet normalement de désactiver cette fonction. Dans le cas d'une eau très riche en calcaire – dite « très dure » –, l'ajout de sel peut être recommandé en complément de la dose tout en un. La plupart des fabricants le conseillent lorsque la dureté dépasse



35 degrés français (°f). Mais, dans notre sélection, L'Arbre vert préconise de le faire dès 25 °f, et Carrefour descend même le seuil à 20 °f... L'eau est alors loin d'être dure. Nous avons adapté nos tests à ces deux produits tout en leur appliquant une pénalité. Car peut-on encore les considérer comme des tout-en-un ?

► Comment nous testons

- **Efficacité de lavage** Elle est évaluée trois fois sur quatre types de salissures : incrustée (lait brûlé), oxydable (thé), protéinique (jaune d'œuf) et amylacée (amidon).
- **Aide au rinçage et calcaire** Les traces laissées sur la vaisselle sont jugées visuellement avec une lampe après 2 et 5 cycles de lavage pour le rinçage et après 15 et 30 cycles pour le calcaire.
- **Brillance** Elle est mesurée avec un brillancemètre sur du verre et de l'innox, après 15 et 30 cycles de lavage.
- **Sécurité des capsules** Comme de jeunes enfants peuvent les prendre pour des bonbons, elles ont été soumises aux tests qui s'imposent aux capsules de lessives liquides.

NOTRE CLASSEMENT		Catégorie	Performances										Environnement	Jugement global		Prix		Prix au lavage	
			Efficacité de lavage							Rinçage	de calcaire	Brillance		Appréciation	Sécurité	Note sur 20	Appréciation		
			Label	brûlé	lait	Thé	d'œuf	laine	Amidon										Appréc.
► 1	FAIRY PLATINUM PLUS	Capsules	-	★★	★★★	★★★	★★★	★★★	★★	★★	★★★	★★	■	★	12,9	★★	13,51	40	0,34
2	MAISON VERTE TOUT EN 1 A L'OXYGÈNE ACTIF	Tablettes	●	★	★	★	★	★	★★	★	★★	★	★★	n.a.	12,5	★★	5,90	28	0,21
3	L'ARBRE VERT TOUT EN 1 AU BICARBONATE DE SOUDE	Tablettes	●	★★	★★	★	★	★	★★	★	★★	★	★★	n.a.	12,4	★★	5,79	32	0,18
► 4	APTA (INTERMARCHÉ) EXPERT+	Capsules	-	★	★	★★	★★	★★	★★	★	★★★	★★	★	★	12,1	★★	5,26	30	0,18
5	AUCHAN ULTRA POWER	Capsules	-	★	★	★★	★★	★★	★★	★	★★★	★★	★	■	12	★	5,54	30	0,18
6	ÉTAMINE DU LYS TOUT EN 1	Tablettes	●	■	★	★	★★	★	★	■	★★	★	★★	n.a.	11,6	★	4,99	30	0,17
7	TWIDO (ALDI) TOUT EN 1	Tablettes	-	★	★★	★	★	★	★★	★	★★★	★★	★	n.a.	11,5	★	4,59	40	0,11
8	MONOPRIX JE SUIS VERT TOUT EN 1 AU BICARBONATE DE SOUDE	Tablettes	●	■	★	★	★★	★	★	■	★★	★	★★	n.a.	11,5	★	7,49	30	0,25
9	FAIRY TOUT EN 1	Capsules	-	★★	★	★★	★	★	★★	★	★★★	★★	■	★	11,4	★	14,90	56	0,27
10	ECOVER ALL-IN-ONE	Tablettes	-	★	★	★	★	★	★	■	★★	★	★★	n.a.	10,9	★	15,98	45	0,36
11	CARREFOUR EXPERT ALL IN 1 ⁽¹⁾	Tablettes	-	★	★	★	★	★	★★	★	★★	★	★	n.a.	10,3	★	3,79	30	0,13
12	UNI VERT (E.LECLERC) TOUT EN 1	Tablettes	●	★	★	★	★★	★	★★	■	■ ■	★	★★	n.a.	9,9	★	5,99	45	0,13
13	FINISH POWERBALL QUANTUM	Capsules	-	■	★	★	★★	★	★★	■	★★	★	■	★	9,7	★	7,95	30	0,27
14	U TOUT EN 1	Tablettes	-	★	★	★	■	★	★★	★★	★★★	★	■	n.a.	9,5	★	5,60	45	0,12
15	SUN TOUT EN 1	Tablettes	●	★	★	■	★	★	★★	■	■	★	★	n.a.	9,3	★	10,39	46	0,23
► 16	900.HOME TABLETTES VAISSELLE ⁽¹⁾	Tablettes	-	■	★	★	■	■	★	■ ■	■ ■	■	★★	n.a.	8,6	★	4,99	16	0,31

(1) D'après le fabricant, le produit testé a été reformulé ou est en cours de reformulation.

● Écolabel
● Ecocert

► **Environnement** Cette note repose principalement sur une appréciation des ingrédients au regard de leur dangerosité pour les milieux aquatiques. Mais elle intègre aussi une appréciation de l'emballage.

► **Sécurité** Attention aux jeunes enfants avec les capsules ! Aucun film ne contient d'agent amérissant qui les inciterait à recracher en cas de mise en bouche. En plus, au contact de l'eau (simulation de la salive), les capsules libèrent trop rapidement leur contenu : de la poudre (★), voire de la poudre et du gel (■).

► Notre sélection

► 1 | Fairy

Platinum Plus 0,34 € la dose

12,9/20
★★

Ce détergent élimine mieux les salissures que les autres. Il limite bien les traces liées au rinçage (★★), prévient correctement les marques de calcaire et maintient même parfaitement la brillance du verre. Ce serait un sans-faute s'il ne contenait pas plusieurs ingrédients nocifs pour l'environnement aquatique. Il écope de ■ sur ce critère. Autre bémol : il coûte cher.



► 4 | Apta

Expert+ 0,18 € la dose

12,1/20
★★

Vendues par Intermarché, ces capsules ont obtenu de bons résultats à nos tests de performance. Venant à bout des salissures (★★ sur l'efficacité de lavage globale), elles possèdent les autres qualités attendues d'un détergent tout en un (rinçage...). Côté environnement, elles renferment moins de substances dangereuses que certaines marques, même si plusieurs références font mieux encore.



✖ On déconseille

► 16 | 900.home

Tablettes vaisselle 0,31 € la dose

8,6/20
★

Le site 900.care se distingue avec ses produits d'hygiène à recharger et livrés sur abonnement. Plus écologique, nous assure-t-on. Le prix de la dose 900.home reste onéreux (0,31 €). Surtout, ce détergent a échoué à quasi tous nos tests de performance. Il affiche ■ sur deux des quatre salissures évaluées, et reçoit même ■■ sur les dépôts de calcaire et la brillance du verre et de l'inox.



18 RÉFRIGÉRATEURS-CONGÉLATEURS

Pendant plus de 10 ans, votre modèle va fonctionner jour et nuit. Au moment de l'achat, outre le design ou le volume, la consommation électrique doit donc être scrutée.

Treize ans et huit mois ! C'est, en moyenne, la longévité d'un réfrigérateur-congélateur, selon notre dernière enquête de fiabilité du gros électroménager. Un achat engageant sur le long terme, mieux vaut donc ne pas se tromper. Design, capacité, agencement, encombrement... les critères liés à la praticité s'avèrent relativement faciles à évaluer en magasin. Estimer le coût réel de l'appareil est, à l'inverse, une autre paire de manches. Car le tarif affiché ne dit pas tout. Fonctionnant 24 heures sur 24, ces équipements consomment beaucoup d'énergie. Réalisé en laboratoire, notre test de 18 modèles top (partie congélation en haut) et combinés (en bas) chiffre l'ardoise annuelle entre 52 et 128 €. Sur toute sa durée de vie, un frigo peut donc coûter, en électricité, jusqu'à trois fois son prix. Bref, afin d'éviter

les coups de chaud sur vos factures, il est crucial de ne pas choisir une référence trop consommatrice d'énergie.

Des ouvertures de portes énergivores

Mais comment s'en assurer ? Certes, une étiquette énergétique est apposée sur chaque réfrigérateur. Elle indique la consommation annuelle en kilowattheures (kWh). Celle-ci est mesurée dans des conditions optimales, portes fermées en permanence. Or, dans la vraie vie, on se sert de son frigo en l'ouvrant régulièrement... et cela change tout. Si cet indice est pratique pour comparer les modèles, il est donc loin d'être parfait. À chaque mouvement de porte, de l'air chaud pénètre dans le réfrigérateur, l'obligeant à redoubler d'efforts pour maintenir la bonne température.

Certaines références déclenchent même des cycles de dégivrage particulièrement gourmands en énergie. Notre protocole de test, qui intègre plusieurs ouvertures de portes par jour, révèle ainsi que les consommations sont de 20 à 30 % supérieures à celles annoncées sur l'étiquette. Autre enseignement : les modèles les plus chers incluent généralement des technologies qui améliorent la conservation des aliments (No Frost...), mais au prix d'une note d'électricité plus élevée.

■ BORIS CASSEL AVEC AISSAM HADDAD

Top versus combiné

UNE DIFFÉRENCE DE TAILLE, D'ENCOMBREMENT ET D'USAGE

Faut-il privilégier un réfrigérateur doté d'un espace congélation en haut (top) ou en bas de l'appareil (combiné) ? Avec un volume de congélation généralement compris entre 60 et 130 litres, les combinés répondent aux besoins des familles ou des consommateurs réguliers de surgelés. Leur principal atout ? Une organisation efficace, grâce à des tiroirs qui facilitent le rangement et limitent

les pertes de froid lors de l'ouverture. Mais ils sont plus encombrants et obligent à se baisser. Les modèles top, eux, offrent une partie congélation plus réduite, pour des glaces, quelques surgelés... et conviennent plutôt à un usage ponctuel. L'avantage majeur : un accès facile au frigo et au congélateur, situés à hauteur des yeux. En revanche, atteindre le fond du congélateur peut s'avérer ardu.

► Comment nous testons

► **Congélation** Les performances sont mesurées avec des charges positionnées au centre puis réparties dans tous les compartiments, ainsi qu'en simulant une coupure de courant.

► **Réfrigération** Des petites quantités d'aliments sont placées dans le réfrigérateur tous les jours, puis on y met un plein de courses hebdomadaire. Nous relevons les températures en continu dans chaque compartiment.

► **Utilisation et consommation** La facilité d'usage au quotidien (portes, rangement, nettoyage) et le coût annuel d'électricité sont analysés en conditions réalistes, avec notamment plusieurs ouvertures de portes.



► Notre sélection ► Combinés

► 1 | Candy

CNCQ2T518EB

479 €

15,8/20
★★

Rapport qualité-prix intéressant pour cet appareil à froid ventilé (No Frost), qui retrouve rapidement la température désirée après l'ouverture de porte.

Par ailleurs, il congèle les aliments vite et bien. Hélas, les commandes sont peu lisibles. Autre point noir, l'éclairage, insuffisant dans certaines zones du frigo, et même totalement absent dans le congélateur.



► 2 | Haier

HDPR1618CNPk

799 €

15,5/20
★★

Disposant de beaux volumes – 235 litres en réfrigération et 120 en congélation –, ce modèle se montre plutôt économe en énergie. Il gère bien la partie frigo, en conservant des températures stables et homogènes. Dommage que les clayettes soient peu modulables. Les tiroirs peuvent se désaxer, frotter ou dépasser les butées.



► Notre sélection ► Top

► 1 | Beko

RDNE350K40XBN

571 €

13,8/20
★★

Excellentes performances de congélation pour ce Beko, qui atteint une température de -16 °C en 12 h 30 environ. Le réfrigérateur nous a satisfaits, sans nous épater, avec

un maintien des températures correcte. L'ergonomie reste perfectible en raison du nombre limité de balconnets et de tiroirs à légumes peu stables. Enfin, le nettoyage s'avère fastidieux.



NOTRE CLASSEMENT		Pertinence des réglages recommandés (temp. externe de 23 °C)	Congélation (4 kg/100 l)	Réfrigération	Stabilité à 35 °C	Consommation électrique	Coût annuel d'électricité	Durée pour passer de -17 à -9 °C	Facilité d'utilisation	et chargement	Accessibilité	Nettoyage	Jugement global	Dimensions minimales		Volume annoncé		Congélateur	
													Bruit	Note sur 20	Appréciation	Prix	Hauteur		Largeur
13 COMBINÉS																			
1	CANDY CNCQ2T518EB	★★★	★★★	★★★	★★★	★	78	11h06	★	★	★	★★	15,8	★★	479	182	55	197	82
2	HAIER HDPR1618CNPk	★★★	★★★	★★	★★★	★★	66	15h36	★	★	★	★★	15,5	★★	799	186	60	235	120
3	SIEMENS KG39EAWCA	★★★	■	★★	★★★	★★	56	13h18	★	★	★★	★★	14,4	★★	800	201	60	249	94
4	LG GBV3100EPY	★★★	★★	★	★★★	★	87	12h06	★	★★	■	★	13,9	★★	700	186	60	234	110
5	BEKO B5RCNA346HG	★★★	★★	★★	★★★	★	87	10h42	★	★	★	★	13,9	★★	595	178	60	209	92
6	SAMSUNG RB-53DG703ES9KKK	★★★	★★	★	★★★	★	107	14h06	★	★★	★	★★	13,5	★★	1016	203	76	370	168
7	HISENSE RIB312F4AWE	★★	★★★	★★	★★★	■	100	9h36	★	★	★★	★★	13,5	★★	596	177	55	183	63
8	LIEBHERR CBNC5223-22B/001	★★★	■ ■	★	★★★	★★	79	13h42	★★	★★	★★	★★	13,5	★★	1302	186	60	218	103
9	BOSCH KGN36NLEA	★★★	★★	★	★★★	★	86	12h24	★	★	★	★	12,7	★★	719	186	60	216	89
10	SMEG FC48KDND	★★★	★★	★★	★★★	■	123	13h18	★	★	■	★	12,6	★★	1165	192	70	344	137
11	PROLINE (DARTY) PLC325WDFNFSL	★★	■	★★	★★	★	102	12h48	★	★	★	★★	12,2	★★	450	184	60	219	106
12	QILIVE (AUCHAN) Q.6623	★★★	★	■	★★	★★	65	9h54	★	■	★★★	★★	11,6	★	290	177	55	197	65
13	INDESIT INK2 5322 W4E	★★	■ ■	★★	★★★	★	89	9h54	■	■	■ ■	★★	11,3	★	486	185	60	226	96
5 TOP																			
1	BEKO RDNE350K40XBN	★★★	★★★	★★	★★★	★	90	8h30	★	★	■	★	13,8	★★	571	172	60	240	73
2	INDESIT IS5T0 412W	★★★	★	★	★★	★★	52	8 h	★	★	★★★	★	13,2	★★	312	143	54	169	37
3	SAMSUNG RT53DG7B14S9EF	★★★	★★	★	★★★	★	110	11h06	★	★	■	★★	12,8	★★	900	186	80	402	126
4	HAIER HPR5718ENMX	★★★	★	★★	★★★	■	128	9h12	★	★	★	★★	12	★	650	185	71	366	98
5	BEKO RDSA240K40WN	★★	■	★	★	★★	62	7h42	★	★	★★★	■	10,9	★	392	147	55	177	46

9 CRÈMES SOLAIRES VISAGE

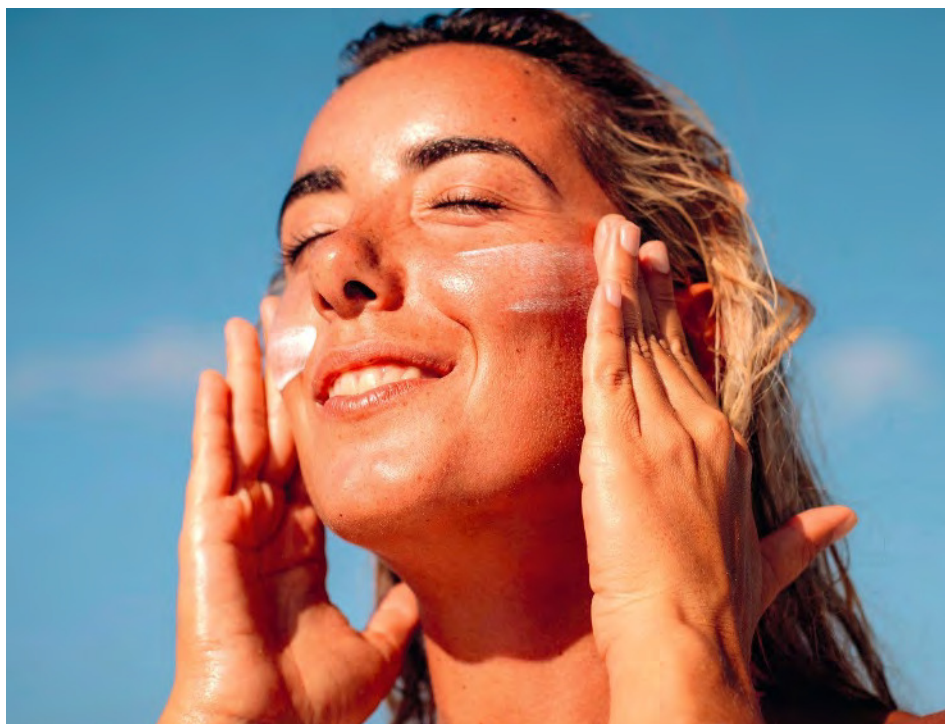
Inutile de vous en tartiner dès que vous sortez. Une crème solaire pour le visage, si elle est efficace, vous protège en cas d'exposition à risque.

Ce nouveau comparatif est moins décevant que le précédent. Il y a deux ans, un bon tiers des références testées surestimaient leur indice de protection. Cette fois, seules deux sont déconseillées : celles de Biotherm et Rituals. La plupart se montrent efficaces, et certaines se démarquent, comme la Hema, à l'excellent rapport qualité-prix, ou la Mustela, à la composition irréprochable pour la santé et correcte pour l'environnement. C'est là le principal défaut des crèmes solaires : les filtres UV qu'elles intègrent peuvent être toxiques pour le milieu aquatique et persistants dans l'environnement, et participent à la bioaccumulation, c'est-à-dire à la concentration progressive dans les organismes à force d'exposition (on trouve ces filtres dans plusieurs produits : peintures, emballages, parapluies, etc.).

En faire un usage mesuré

Loin de nous l'idée de discréditer la crème solaire : elle est indispensable. Mais pas dans toutes les situations, contrairement à ce que laisse entendre le discours ambiant. «La crème solaire vise à limiter les coups de soleil en cas d'exposition prolongée inévitable, lors des activités en plein air, par exemple. Pour un déjeuner d'été, on conseillera plutôt... d'éviter la terrasse», explique la dermatologue Anne-Céline Davaine. En effet, la meilleure protection consiste à se mettre au soleil le moins possible. Bref, portez un chapeau, des vêtements couvrants... et cherchez l'ombre !

■ CAMILLE GRUHER AVEC GAËLLE LANDRY



		Protection UV		Qualités cosmétiques	Composition		Environnement		Jugement				
		Protection UVB	Protection UVA		Appréciation	étiquetage	(Nano)	Parfum	Allergènes	Etiquetage	Produit restante	Quantités de	Ingrédients
NOTRE CLASSEMENT													
► 1	MUSTELA STICK FAMILLE 50	★★★★	★★	★★	★★	-	-	-	★★	■ ■	★		
► 2	HEMA ANTI-PIGMENTATION 50	★★★★	★★	★★	★★	-	●	●	★★	■ ■	■		
► 3	KIKO SUN PROTECTION CREAM 50	★★★★	★★	★★	★★	-	●	-	★★	■ ■	■		
► 4	DECATHLON STICK SOLAIRE SPORT 50+	★★★★	★★	★★	★★	-	●	●	★★	■ ■	■		
5	BEAUTY OF JOSEON RELIEF SUN : RICE + PROBIOTICS 50+	★★★★	★	★★	★★	● ⁽¹⁾	-	-	■ ■	★★	■		
6	ISDIN FUSIONWATER MAGIC 50	★★★★	★	★★	★★	-	●	-	★★	★★★★	■		
7	LANCASTER SUN BEAUTY SENSITIVE SKIN 50	★★★★	★	★★	★	● ⁽²⁾	●	●	★★	★	■ ■		
✖ ON DÉCONSEILLE													
► 8	BIOOTHERM WATERLOVER 50+	■ ■	★	■ ■	★★★★	-	●	-	★	■	■		
► 9	RITUALS INVISIBLE SUN PROTECTION 50+	■ ■	■ ■	■ ■	★★	-	●	●	★★	■	■ ■		

► **Qualités cosmétiques** Cette note reflète la texture, la facilité d'étalement, la rapidité d'absorption ou encore les sensations sur la peau, évaluées par 30 testeurs.

► **Quantité restante** Il y a encore de la crème, mais impossible de l'utiliser... Agaçant ! Nous mesurons ces quantités de produit gâchées... à moins d'un coup de ciseaux dans le tube pour racle les parois.

Comment nous testons

Les facteurs de protection solaire

sont déterminés avec la méthode HDRS, dite « hybride » car elle combine des mesures in vitro et in vivo. Cette technique, adoptée officiellement fin 2024, est plus éthique puisqu'elle ne provoque pas d'érythème chez les volontaires testés. Avant, leur dos était exposé à des rayons UV causant de légers coups de soleil.

Si les indices obtenus ne sont pas conformes à l'annonce, nous refaisons les tests avec les méthodes ISO utilisées auparavant : in vivo pour le SPF et in vitro pour les UVA.

Note sur 20	Appréciation	Prix €	Conditionnement	Contenance ml	Prix au litre €
14,8	★★	10,90	Stick	9	1212
13,5	★★	7,99	Tube	50	160
13,3	★★	18,99	Tube	50	380
13,2	★★	8,99	Stick	25 ⁽¹⁾	360
12	★	16	Tube	50	320
12	★	20,90	Bouteille	50	418
11,4	★	49,60	Tube	50 ⁽²⁾	992
3,2	■■■	18,69	Tube	50	374
2,3	■■■	16,90	Tube	50	338

(1) Methylene bis-Benzotriazolyl Tetramethylbutylphenol [nano].

(2) Zinc oxide [nano]. (3) En grammes.

Notre sélection

1 | Mustela

Stick famille 50

10,90 €

14,8/20
★★

Pour contrer les rayons du soleil, ce petit stick est LA solution ! Efficace sur les UVB et les UVA, agréable à utiliser et adapté à toute la famille, il est sans parfum ni allergène. Que demander de plus ? Que la crème n'affecte pas trop l'environnement ! C'est le cas ici, avec un impact limité sur les organismes aquatiques. Seul défaut : son prix.



2 | Hema

Anti-pigmentation 50

7,99 €

13,5/20
★★

Ce soin solaire protège efficacement contre les UV et sa texture agréable le rend facile à appliquer. Son parfum a plu aux testeurs, mais il y a des allergènes. Comme souvent, sa formule n'est pas sans effet sur l'environnement, toutefois c'est une des seules crèmes conditionnées dans un tube en plastique en partie recyclé. C'est aussi de loin la moins chère.



3 | Kiko Sun Protection

Cream 50

18,99 €

13,3/20
★★

Elle offre une bonne protection, et ses qualités cosmétiques ont été appréciées par notre panel, notamment son parfum. À conserver dans votre sac pour filtrer les rayons lors d'un déjeuner en terrasse. Cependant, pour un usage plus régulier, préférez le tube « corps » : formule identique, quelques euros de plus, mais une contenance triplée !



4 | Decathlon

Stick solaire sport 50+

8,99 €

13,2/20
★★

Portable et pratique, ce stick vous met à l'abri des UVB et des UVA, tout en permettant un dosage précis grâce son format. Facile à appliquer, la crème pénètre vite, et laisse la peau douce et quasiment incolore. Certains testeurs ont beaucoup aimé ses notes de noix de coco, d'autres les ont trouvées trop intenses. Un regret : plus de 20 % de produit inutilisable.



On déconseille

8 | Biotherm

Waterlover 50+

18,69 €

3,2/20
■■■

Quel dommage qu'elle ne soit pas aussi protectrice qu'attendu, car c'est la seule crème à atteindre l'excellence en matière de confort et de plaisir d'utilisation.



Nos testeurs ont adoré sa texture crémeuse et fluide à la fois ; elle semble fondre sur la peau. Mais nous la déconseillons car, comme en 2024, elle surestime le FPS de plus de 17 %.

9 | Rituals Invisible

Sun Protection 50+

16,90 €

2,3/20
■■■

Comme en 2024, cette crème échoue contre les UVB, mais aussi, cette fois, contre les UVA. Elle n'assure pas le niveau de protection annoncé et surestime très largement ses indices. Nous la déconseillons d'autant plus qu'elle détient le record en matière d'allergènes et affiche la formule la moins respectueuse de l'écosystème marin.



“ Je me retrouve avec un logement inachevé ”

MAUVAIS PLAN Aline B. a investi 400 000 € dans un appartement sur plan, resté non livré car la construction ne respecte pas le permis de construire.



Lors de ses visites de chantier, Aline B. constate vite que le rez-de-chaussée est trop bas par rapport aux plans.

NOUS AVONS BESOIN DE VOUS

Communiquez-nous vos expériences de vie quotidienne, qu'elles soient heureuses ou malheureuses

Adressez vos courriers au 233, bd Voltaire, 75555 Paris cedex 11.

Par e-mail : courrierdeslecteurs@quechoisir.org

Un jour de printemps ensoleillé à Saint-Nazaire (44). Le front de mer attire les promeneurs. C'est dans cette ville qu'Aline a décidé de poser ses valises en 2021, en prévision de sa retraite.

« Nous étions en pleine crise sanitaire, je travaillais en région lyonnaise, mais je suis d'ici et je voulais y revenir vieillir, dans un appartement avec vue sur mer », nous raconte-t-elle. Sa famille l'a alors prévenue qu'un programme immobilier se lançait à deux pas de la plage de Villès-Martin, sur le boulevard Albert 1^{er}. Le promoteur Promocéan commercialise Le Panorama, un ensemble haut de gamme de 22 biens en accession et de 10 logements sociaux, sous le régime juridique de la Vefa (lire l'encadré p. 39). Une maison existante sur le terrain sera aussi rénovée. La résidence s'élèvera dans l'un des endroits les plus prisés de Saint-Nazaire. « J'ai réservé un trois-pièces au deuxième étage », explique Aline. Le prix est cher : 530 000 € pour 63 m², soit 8400 €/m² dans une localité où la moyenne atteint 2500 €/m²...

Les travaux commencent, mais notre témoin se rend compte, lors de ses visites régulières, que la construction n'est pas conforme au permis de construire. Son immeuble lui semble trop décalé vers la gauche, touchant un arbre remarquable qui ne peut pas être abattu. Son logement n'a plus de vue sur mer en raison de cet emplacement. De plus, le rez-de-chaussée paraît très bas par rapport aux plans. Qu'importe, le projet avance et Aline veut récupérer son bien, quitte à le vendre ensuite.

Vue sur talus... et plus sur mer

Arrive le 3 juillet 2024. Alertée par des riverains, la ville de Saint-Nazaire constate l'erreur de niveau du Panorama. Les bâtiments érigés au bord du boulevard Albert 1^{er} sont à 1,30 m sous le niveau du sol naturel, soit un écart de 76 cm par rapport au permis de construire, lequel autorise 54 cm de décaissement. Autrement dit, la malfaçon est telle que les futurs occupants du rez-de-chaussée verront un talus à la place de l'océan et n'auront pas le jardin prévu. Plus grave, en front de mer, le risque de submersion marine sur un bâtiment installé en contrebas n'est pas négligeable. « Il était impossible



de laisser le programme se construire en l'état. Nous avons donc pris un arrêté interruptif de travaux», déclare David Samzun, maire de Saint-Nazaire. Il intervient le 9 septembre 2024, alors que le bâtiment doit être livré quatre mois après. Des géomètres experts sont missionnés par Promocéan, afin de vérifier le niveau auquel se situe l'immeuble, et un bras de fer s'engage entre le promoteur et la mairie. L'architecte estime, par exemple, que le projet est bien conforme au permis de construire si l'on se base sur le terrain naturel et non sur le trottoir, surélevé en raison d'un arrêt de bus contigu au bâtiment. La ville indique accepter une différence de 15 cm avec le projet initial pour l'isolation, la chape et le revêtement de sol, mais considère que l'écart reste trop important pour accepter le projet en l'état.

Un programme qui s'enlise

Au moment de l'arrêt du chantier, le gros œuvre est achevé, les vitrages sont posés, il ne manque que les finitions. Les futurs occupants ont donc payé la majeure partie de la somme due au promoteur. Pourquoi la mairie a-t-elle tant tardé à réagir? Est-ce, comme elle le répète, la faute aux palissades qui empêchaient de voir les travaux depuis la rue? «Je n'y crois pas», répond Aline, qui se questionne sur les accords passés entre la ville et le promoteur sur le permis de construire au départ, et juge qu'il était possible de voir les problèmes dès le début du chantier, notamment l'emplacement des bâtiments. Ayant pris un avocat, elle demande une résolution amiable de la vente, car lorsqu'un projet n'est pas conforme aux attentes, on est en mesure d'annuler le contrat et d'être remboursé.

Lorsqu'un projet n'est pas conforme aux attentes, il est possible d'annuler le contrat

Promoteur, architecte et maître d'œuvre font la sourde oreille. «J'ai déjà dépensé 400 000 € pour un appartement que je ne peux pas habiter!», s'exclame Aline. Les autres acheteurs vivent aussi un enfer, honorant un crédit tout en devant régler un loyer. Certains espèrent le redémarrage du chantier et la livraison. Pour débloquer la situation, la mairie délivre un permis modificatif le 20 décembre 2024 pour transformer les logements du rez-de-chaussée en locaux d'activité, moins sensibles au risque de submersion marine. Benjamin Gernigon, directeur général de Promocéan, l'accepte afin de reprendre les travaux. Mais, en difficulté sur d'autres projets, la société est placée en redressement. Le chantier ne rouvre pas. De plus, les bâtiments commencent à s'abîmer. La mairie indique qu'un autre acteur est intéressé par la reprise du projet. «Ce n'est pas si simple. Qui va payer la fin des travaux?», s'interroge Aline. Les acquéreurs des appartements n'ont pas les moyens d'investir plus d'argent. La situation est, pour l'heure, sans issue. Promocéan n'a pas donné suite à nos sollicitations.

■ NATHALIE COULAUD



CE QUE DIT LA LOI

Système spécifique encadré par la loi⁽¹⁾, la vente en l'état futur d'achèvement protège l'acquéreur et oblige le vendeur à édifier un immeuble dans un délai déterminé par contrat.

► La vente d'un bien immobilier à construire peut prendre deux formes

Vente à terme Elle opère à la fois le transfert de propriété, la livraison et le paiement du prix à l'achèvement de la construction.

Vente en l'état futur d'achèvement (Vefa)

Elle opère le transfert progressif de la propriété et les paiements échelonnés. C'est le cas de figure dans lequel se trouvent les acheteurs du Panorama.

► En Vefa, un paiement progressif

L'acquéreur paie le bien en plusieurs fois, au fur et à mesure de l'avancement effectif des travaux. Cet échéancier est strictement encadré par la loi. Les versements, y compris le dépôt de garantie, ne peuvent excéder au total :

- 35% du prix** à l'achèvement des fondations constaté par un architecte ;
- 70%** à la mise hors d'eau, une fois le gros œuvre achevé (murs extérieurs, toiture, terrasses) ;
- 95%** à l'achèvement des travaux ;

Le solde de 5% peut être conservé en cas de contestation sur la conformité du projet.

Si le logement n'est pas terminé, une garantie financière d'achèvement fournie par une banque ou une assurance (aussi appelée garantie extrinsèque) prend le relais du promoteur. Des couvertures contre les malfaçons protègent également l'acquéreur jusqu'à 10 ans après la livraison du bien.

(1) Art. 1601-1 à 1601-4 du Code civil, L. 261-1 à L. 263-3 et R. 261-1 à R. 261-33 du Code de la construction et de l'habitation (CCH).

PARIS SPORTIFS, QUI RAFLE LA MISE ?

Les opérateurs de paris sportifs nous inondent de publicités à l'approche du Mondial de foot. Mais leurs spots léchés masquent une réalité peu fair-play : ce business repose sur les pertes répétées d'une minorité de joueurs devenus dépendants.

Au coup de feu donné par l'arbitre en transe, des dizaines de canons propulsent de jeunes astronautes vers la Lune. Sur fond de rap, les compétiteurs s'affrontent dans une course aérienne effrénée. Sans un regard pour les perdants qui se fracassent au sol. La « morale » de cette histoire prend Pierre de Coubertin à contre-pied : « *Le plus important, c'est de gagner.* » Ce spot publicitaire à grand spectacle, signé Winamax, tourne en boucle sur nos écrans aux côtés des robots footballeurs d'Unibet (« *Laissez-vous gagner par le sport !* ») ou des défis absurdes de Betclic (« *Quand on est joueur, on joue* »). Il est difficile d'échapper au véritable matraquage publicitaire des opérateurs en ligne de paris sportifs. Voilà des semaines qu'ils déclinent leurs campagnes sur tous les supports : télévision, smartphone, abribus, métro... et nous n'en sommes qu'à l'échauffement !

En 2026, ces acteurs ont prévu de consacrer près de 785 millions d'euros à leurs dépenses marketing, dont 319 millions d'euros en publicité, et de dédier le reste à la distribution de gratifications financières (bonus, premier pari remboursé, etc.). « *Ces budgets marketing sont en hausse de 25 % par rapport à 2025* », s'alarme Isabelle Falque-Pierrotin, la présidente de l'Autorité nationale des jeux (ANJ), le régulateur du secteur.

Et encore, ces chiffres ne tiennent pas compte de l'arrivée imminente du géant britannique Bet365 sur ce marché... Le déluge publicitaire s'intensifiera pendant la Coupe du monde de football. Organisé du 11 juin au 19 juillet aux États-Unis, au Canada et au Mexique, l'événement sportif le plus regardé adopte une nouvelle formule, bien plus lucrative, avec davantage d'équipes, de matchs et de coupures pub. Selon l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom), le téléspectateur visionnera jusqu'à 18 publicités en faveur de ces sites lors de chaque rencontre (contre 15 en 2022).

Miser 24 heures sur 24

Pourquoi un tel déferlement, maintenant ? Parce que l'époque est cruciale pour ce secteur. Légalisés en 2010, les jeux d'argent en ligne (paris sportifs, hippiques et poker) ne peuvent être proposés que par un nombre limité d'opérateurs agréés par l'ANJ. Ils comptent 4,17 millions de clients, majoritairement attirés par les paris sportifs. À toute heure du jour et de la nuit, ces joueurs ont la possibilité de miser, depuis leur téléphone, sur plus d'une quarantaine de disciplines : athlétisme, boxe, natation... Ils engagent

**UNE OCCASION EN OR
DE RECRUTER DE
NOUVEAUX JOUEURS**



MONDIAL 2022

32 équipes, 64 matchs

2,6 millions de parieurs

70 % ont perdu de l'argent
(32 € de perte moyenne)

Sources : Fifa, ANJ, Arcom.

des fonds sur l'issue d'une rencontre ou sur la performance d'un protagoniste (meilleur buteur, passeur décisif, etc.). Chaque pari est présenté sous la forme d'une cote, qui détermine le gain potentiel : plus elle est élevée, plus le défi est risqué. « *L'offre étant très encadrée par la loi, les opérateurs présentent des services similaires sur le plan technique. Ils se démarquent donc grâce à la publicité et aux incitations financières* », explique Isabelle Falque-Pierrotin. Et le foot occupe une place centrale dans leur business. À lui seul, il draine 55 % des mises, loin devant le tennis (23 %) et le basket (9 %). Or, comme les pubs le laissent entendre, parier peut donner le sentiment de participer à l'épopée.

« *Les grands événements sportifs créent des moments d'effervescence collective. Des publics habituellement peu intéressés par le football se mobilisent alors derrière l'équipe de France, et les sociétés de jeux en ligne en profitent pour les initier* »,



Extrêmement populaire, le foot est le sport qui attire le plus les parieurs (55% des mises).

MONDIAL 2026

48 équipes, 104 matchs

597 M€ de mises
177 000 nouveaux parieurs recrutés

Plus de paris car plus d'équipes, et donc plus de matchs par rapport à 2022

Jusqu'à 18 publicités pour des opérateurs de paris sportifs pourront être diffusées lors de chaque match du Mondial de foot, contre 15 en 2022

résume le sociologue Thomas Ama-dieu. Cette stratégie fonctionne à merveille. C'est donc une période clé de recrutement ; 232 000 personnes ont ainsi été converties lors du Mondial 2018. Mieux, pendant ces grandes messes du ballon rond, les joueurs conquis de longue date sortent, eux aussi, plus facilement leur porte-monnaie. Avec un élément déterminant, le parcours de l'équipe de France. Plus les Bleus avancent dans le tournoi, plus les parieurs s'enflamment. La finale de 2022 entre l'équipe de Kylian Mbappé et l'Argentine de Lionel Messi a d'ailleurs pulvérisé tous les records : 1,1 million de parieurs ont mis un total de 53,9 millions d'euros sur la table ce soir-là.

Fort pouvoir addictif

Qui sont ces joueurs en ligne ? Il suffit de jeter un œil aux pubs pour que se dessine immédiatement le portrait-robot

d'un homme jeune plutôt urbain. « 72 % d'entre eux ont moins de 35 ans », précise Myriam Savy, directrice du plaidoyer de l'association Addictions France. Les 18-25 ans constituent même un tiers des clients. Quid des mineurs ? Selon une étude de l'Association de recherche et de prévention des excès du jeu (Arpej), 11,4 % des 15-17 ans ont misé sur une rencontre sportive en 2025. Pourtant, la loi est parfaitement claire : ils n'ont pas le droit de jouer aux jeux d'argent et de hasard. Afin de les préserver, la législation encadre les publicités. « Il est interdit de représenter des mineurs, de faire référence à leur univers et d'indiquer que le jeu peut régler des difficultés personnelles ou participer à la réussite sociale », signale Carine Mutatayi, chargée d'études à l'Observatoire français des drogues et des tendances addictives (OFDT). Mais ce cadre est loin d'être toujours respecté, sur les

réseaux sociaux en particulier, où un contenu sur trois est hors des clous, d'après Addictions France.

La fortune n'est pas au rendez-vous

Si les pouvoirs publics ont autant encadré ces jeux, c'est qu'ils peuvent vite rendre accro. Selon Santé publique France (SPF), « sur 100 parieurs sportifs, une quinzaine » pourrait basculer « dans une pratique problématique ». Le risque de tomber dans le jeu dit excessif (incontrôlable) est cinq à six fois plus élevé qu'avec les loteries. « Or, plus on les teste jeune, plus on risque de développer une addiction », souligne Myriam Savy. Surendettement, isolement, délits... les conséquences sont énormes sur la vie quotidienne lorsque l'on n'arrive plus à s'arrêter, persuadé de pouvoir « se refaire », quitte à y engloutir des centaines de milliers d'euros. Jackpot pour les opérateurs ! D'après le baromètre de 2019 de SPF, les sociétés de ▶

▶ paris sportifs réalisent 62,7% de leur chiffre d'affaires sur le dos de joueurs ayant une pratique de jeu « problématique » (contre 38,3% tous jeux confondus). « Nous leur avons demandé de faire évoluer leur modèle économique », nous dit-on à l'ANJ. Nous aurions aimé approfondir cette délicate question avec Winamax, leader en France, Betclic et Unibet. Elles n'ont pas donné suite à nos demandes d'interview...

Prendre part au jeu, c'est donc courir le risque de tomber dans l'addiction. Mais, si on s'y connaît un peu en sport, peut-on espérer s'enrichir ? « Nous bataillons contre cette fausse croyance. Sur plusieurs millions de joueurs, seuls 1200 remportent plus de 10 000 € par an », conteste Isabelle Falque-Pierrotin. Et de poursuivre : « Le modèle économique des opérateurs ne permet pas, statistiquement, de gagner sur le long terme. » Et pour cause, le législateur plafonne le taux de retour aux joueurs (TRJ) à 85%. En clair, sur 100 € de mise, 15 € minimum doivent rester dans la poche du site. Sinon, il est sanctionné. Pourquoi ? Plus le TRJ est élevé, plus les parieurs auraient envie de rejouer. « Ce constat a été dressé par des études épidémiologiques effectuées sur les machines à sous : les joueurs mettent une pièce et si cela "tombe" souvent en faisant du bruit, ils ont l'impression de gagner,



LE LEADER

Winamax recrute de nouveaux joueurs en promettant de leur rembourser le premier pari perdant jusqu'à 100 € en cash.

alors qu'en réalité, ils ne récupèrent pas l'intégralité de leurs mises. On se souvient plus facilement des gains que des pertes ! », expose Matthieu Escande, avocat spécialiste des jeux d'argent.

Encadrer plus strictement

Les joueurs sont par conséquent structurellement perdants ; les opérateurs, gagnants. Par exemple, Winamax affichait 743 millions d'euros de chiffre d'affaires (toutes activités confondues) en 2023, pour un bénéfice net de 150 millions d'euros. Jolie marge. Les entreprises ne sont pas les seules à profiter de cette frénésie. Puisque le secteur est très taxé, c'est l'État qui rafle



la mise en captant 54,9% du chiffre d'affaires. Cela représente plus d'un milliard d'euros qui tombent dans les caisses publiques chaque année. Reste à savoir si ces rentrées d'argent compensent les dépenses publiques (santé, prévention, police, etc.) et les dégâts (délinquance, etc.) engendrés par cette activité. En un mot, ce marché est-il rentable pour notre société ? Impossible à dire, il n'existe pas d'étude évaluant son coût social. Une première estimation, menée par l'économiste Sophie Massin, donne cependant une indication inquiétante : parmi tous les jeux d'argent, les paris sportifs et le poker figurent parmi les plus négatifs en matière de bien-être global.

Au vu de la potentielle toxicité de ces produits, des voix réclament un encadrement plus strict de la publicité. « Il faudrait une loi Evin sur les jeux d'argent, afin de limiter notamment ce qui est le plus visible pour les mineurs, comme la publicité à la télévision et sur les réseaux sociaux », avance Myriam Savy, d'Addictions France. L'interdiction absolue de la pub, l'ANJ n'y croit pas. « Nous n'y sommes pas favorables. Des pays ont pratiqué un bannissement total, et ça ne marche pas », conclut Isabelle Falque-Pierrotin. L'autorité porte un texte visant à proscrire la pub en faveur des paris sportifs pendant le déroulé des matchs, du coup d'envoi au coup de sifflet final. Une proposition pour l'instant restée lettre morte...

■ BORIS CASSEL

Coupe d'Afrique

DU RIFI DANS LES PARIS

Qui a remporté la dernière Coupe d'Afrique des nations (CAN) ? Le 18 janvier 2026, le Sénégal a soulevé le trophée au terme d'une finale rocambolesque. Coup de théâtre deux mois plus tard : à la suite d'un recours, c'est au Maroc, l'autre finaliste, qu'est

attribuée la victoire. Mais quelle issue doit être retenue pour désigner les paris gagnants ? « C'est la première décision prise par l'instance organisatrice qui fait foi », explique Jérôme Gallot, médiateur des jeux. Autrement dit, le gagnant reste... le Sénégal. Problème, face à cette situation

loufoque, certains opérateurs ont, par geste commercial, payé les paris « Maroc vainqueur ». « Nous avons reçu une cinquantaine de dossiers de joueurs ayant parié sur le Maroc auprès d'autres sites et qui demandent, eux aussi, un remboursement », précise le médiateur. Sans succès.



DU SPORT AUX JEUX D'ARGENT

Les opérateurs attirent les parieurs avec le sport, mais les incitent à basculer vers d'autres jeux comme le poker.



IMAGEBROKERMAX/PPP, C. KRUPA/AP-SIPA, KERMALO/REA (X2)

Litiges

VOUS PENSIEZ AVOIR GAGNÉ ? PAS SI VITE...

Une mise, une cote et, en cas de succès, un gain.

Sur le papier, le pari sportif est d'une simplicité désarmante. Dans les faits, c'est une autre histoire. Avant de miser, les joueurs ont validé des conditions générales d'utilisation (CGU) et autres règlements interminables : jusqu'à 178 pages chez Betclik, 140 pour Winamax ou encore 84 chez Unibet (ex-site Parions Sport en ligne de la Française des jeux). L'équivalent de petits livres... que personne ne lit. Dommage. Ces textes regorgent de clauses permettant aux opérateurs de revenir sur un pari gagné, de bloquer un compte ou d'entraver le retrait de fonds. Des CGU qui évoluent très régulièrement, pour certaines plusieurs fois par an. Résultat ? Les litiges se multiplient entre ces sociétés et les joueurs. Chargé de les régler à l'amiable, le médiateur national des jeux a reçu 1856 dossiers

de parieurs mécontents en 2025 (contre 1541 en 2024). Les conflits apparaissent parfois dès l'inscription, et portent sur les fameuses offres de bienvenue du type « premier pari remboursé ». « Quand ils commencent le processus d'ouverture d'un compte, les joueurs reçoivent en général des communications de l'opérateur afin de les informer des offres de bienvenue disponibles. Toutefois, ces messages ne sont pas

DES CONDITIONS GÉNÉRALES PLEINES DE PIÈGES

personnalisés, ce qui peut laisser croire aux clients qu'ils sont éligibles à une gratification, alors que ce n'est pas le cas », explique-t-on à la Médiation des jeux. Car ces offres sont très encadrées : une prime autorisée par personne, adresse IP ou moyen

de paiement. Problème, « le site leur annonce qu'ils ne remplissent pas les conditions permettant d'en bénéficier qu'après qu'ils ont effectué le dépôt et placé le pari ».

C'est gagnant-perdant !

D'ailleurs, n'allez pas croire que l'opérateur s'engage forcément à honorer un pari parce que ce dernier vous a été proposé sur votre application. Il peut, pour divers motifs, revenir sur sa proposition. C'est écrit noir sur blanc dans les CGU. Illustration avec celles de Betclik. « Une fois votre action de jeu validée et prise en compte, vous ne pourrez plus l'annuler. Betclik peut, en revanche, procéder à l'annulation d'une action de jeu, notamment [...] en raison de toute erreur grossière [...] qui rendrait l'action de jeu invraisemblable ou impossible à exécuter. » Par exemple, « lorsque des Paris pré-matches [disponibles avant le coup d'envoi] restent disponibles alors que les événements sur

lesquels ils portent ont déjà commencé ». Ce qui arrive pourtant assez souvent. Quelquefois, aussi, l'intitulé est susceptible de prêter à confusion. Un exemple ? Que signifie précisément ce pari qui concerne du tennis : « Le joueur remporte le premier set 6-0, 6-1 ou 6-2 ou gagne le match » ? « Dans de nombreux litiges, il est nécessaire d'interpréter la règle du jeu », explique maître Matthieu Escande, spécialisé dans la défense des parieurs. Or, « dans ce secteur, le droit de la consommation s'applique, c'est-à-dire que si une clause est ambiguë, elle doit être interprétée en faveur du consommateur », assure-t-il. Encore faut-il réussir à prouver qu'au moment du pari, le libellé présenté n'était pas très clair... « Si vous sentez que vous allez gagner et que le gain potentiel est assez costaud, mais qu'il y a un doute sur l'intitulé du pari, qu'il est mal écrit, faites une copie d'écran », conseille l'avocat.

DES BORNES EN BERNE

Manque d'équipements publics, pannes mais surtout opacité des prix et absence d'informations compliquent la vie de l'électro-automobiliste. Que Choisir Ensemble veut faire évoluer les choses.

Quand on roule en électrique, il est indispensable de disposer d'un moyen de recharge. À ce jeu-là, ceux qui habitent en maison individuelle sont bien lotis – selon notre étude menée en 2025, 84 % font «le plein» chez eux. C'est plus compliqué pour les résidents d'immeubles, qui ne sont que 38 % à pouvoir se brancher sur place, mais le déploiement de la recharge en habitat collectif s'est enclenché. Les autres se tournent vers les bornes publiques, et ce n'est pas toujours une sinécure.

DÉPLOIEMENT LENTE MONTÉE EN PUISSANCE

Volonté annoncée du gouvernement, ce 23 avril : développer le réseau d'infrastructures publiques et le multiplier par cinq d'ici à 2035. Cet essor essentiel à la démocratisation de la voiture électrique a déjà fait l'objet de plusieurs lois. Le règlement européen Alternative Fuels Infrastructure Regulation (Afir), ou règlement sur les infrastructures de carburants alternatifs en français, a notamment fixé des objectifs à 100 000 bornes en 2020 et 400 000 à l'horizon 2030, dont 50 000 à haute puissance (fournissant au minimum 150 kW) et un point de recharge tous les 60 km sur les grands axes. Cependant, à échéance, le premier palier n'a pas été approché (seuls 34 686 dispositifs installés en 2020), et le second semble intouchable – on ne comptait

que 192 008 bornes en France, à fin mars 2026. Un espoir existe néanmoins, puisque le nombre de points de recharge accessibles au public croît désormais rapidement, à +17 % en un an. Répondre aux besoins des utilisateurs n'ayant pas accès à un chargeur privé ou voyageant sur de longue distance s'avère primordial. Il existe en effet une forte disparité territoriale. Si les autoroutes sous concession (plus de 75 % du réseau autoroutier national) sont quasiment toutes couvertes, avec 99 % des aires disposant de bornes rapides, les routes situées en zones rurales et dans certaines zones urbaines restent très mal équipées. Selon l'Association nationale pour le développement de la mobilité électrique (Avere-France), sur ces territoires, 81 % des bornes offrent une charge inférieure à 50 kW, et 62 % de celles-ci délivrent même entre 7,4 et 22 kW. En outre, les installations dans l'habitat collectif, qui représente près de 46 % des logements du pays, croissent très doucement. Pourtant, depuis 2011, le «droit à la prise» permet à tout occupant d'une copropriété de faire installer à ses frais une solution de recharge dans son parking, et des aides sont allouées pour ce faire (programme Advenir).

MAINTENANCE PANNES HANDICAPANTES

Disposer de bornes publiques, c'est bien... encore faut-il qu'elles fonctionnent ! Comme cela fut signalé lors



de notre enquête de 2024, après les prix, les principaux problèmes rencontrés par les utilisateurs sont la fonctionnalité et la disponibilité de ces points de recharge. En mars 2026, dans son baromètre des infrastructures ouvertes au public, l'Avere-France indique que 9 % sont demeurées indisponibles plus de sept jours consécutifs en 2025, quand 68 %, en moyenne, étaient disponibles en permanence (au moins 99 % du temps).

Ce qui signifie tout de même qu'une part significative du parc, soit 32 %, ne fonctionne pas en permanence... Le risque de devoir attendre qu'une place se libère avant de pouvoir se brancher n'est par conséquent pas négligeable. Or, les points de recharge rapide sont principalement utilisés lors de trajets longue distance, lorsque les alternatives de recharge sans avoir à sortir de l'axe principal de circulation sont limitées. Une moindre disponibilité est alors susceptible d'obliger les consommateurs à des déplacements supplémentaires, ce qui allonge sensiblement leur temps de route.



Les pannes des bornes elles-mêmes ne sont pas toujours à l'origine de ces indisponibilités; elles sont parfois dues à des vols de câbles électriques – qui, par ailleurs, sont de plus en plus fréquents. Reste que l'automobiliste n'est pas forcément mis au courant en temps réel de ces dysfonctionnements, ni même avant de se rendre sur place. Et pour cause, les services en ligne proposés par les opérateurs via leur application n'ont pas toujours l'information immédiatement. C'est encore plus vrai avec les planificateurs d'itinéraires intégrés d'origine aux voitures: ceux qui s'en servent risquent de se voir dirigés vers un point de charge défectueux, faute de mise à jour.

TARIFICATION EXTRÊMEMENT VARIABLE

Au regard de la complexité de l'écosystème de la distribution du courant aux bornes de recharge, il n'est pas étonnant qu'il soit si difficile de comprendre la formation des tarifs. Il faut savoir qu'il y a trois types d'intervenants

dans la chaîne: les opérateurs de recharge (ils installent et exploitent les infrastructures, et s'occupent de leur supervision et de leur maintenance); ceux de mobilité (ils gèrent l'accès à la borne pour l'utilisateur à travers application et badge dédiés) et les plateformes d'itinérance (elles assurent et sécurisent les relations entre les deux premiers lorsqu'ils travaillent ensemble). Or tous ne sont pas à chaque fois impliqués dans la tarification, et certains peuvent même remplir deux rôles. Comme la recharge publique relève du secteur concurrentiel, les tarifs sont librement définis par les opérateurs de mobilité à partir des relations qu'ils entretiennent avec leurs partenaires de recharge, mais également en fonction du type de borne, de sa puissance, de sa localisation ou encore du temps de stationnement. Résultats, les prix sont extrêmement variables. Une situation exacerbée par l'absence d'affichage et la rareté des

terminaux bancaires – ce qui oblige à payer via une carte ou une application engendrant des frais supplémentaires.

CLIENTS PIÉGÉS DES SOLUTIONS, VITE!

Comme les coûts de la recharge diffèrent fortement selon l'application utilisée, et au vu du nombre d'opérateurs existants, le consommateur ne dispose pas d'un référentiel clair sur lequel s'appuyer pour faire jouer la concurrence. Que Choisir Ensemble souhaite donc, pour l'ensemble des bornes de recharge accessibles au public, un affichage obligatoire et une harmonisation des tarifs, avec l'exclusion des composants autres que le kilowattheure et le stationnement, mais aussi la création d'un site internet (du type Prix-carburants.gouv.fr) pour référencer l'ensemble des prix aux bornes de recharge.

■ YVES MARTIN AVEC LUCILE BUISSON

REVOILÀ LA TARIFICATION DYNAMIQUE

La place de concert, le billet de train ou d'avion... la tarification dynamique se conjugue à toutes les sauces, souvent au détriment des consommateurs. La voici déclinée aux offres d'électricité. Bonne nouvelle, cette fois ?

Le 24 avril, sur le marché Epex Spot France, où tous les fournisseurs achètent l'électricité la veille pour le lendemain, le kilowattheure (kWh) s'élevait, en moyenne, à 2,3 centimes (cts) d'euro. C'est peu. Le cours a même basculé dans le négatif entre 11 et 17 heures. Et si votre consommation était payée au plus près de ce prix ? C'est le principe de la tarification dynamique, populaire dans certains pays européens, mais quasi inexistante chez nous. Cela pourrait changer au 1^{er} juillet. Explication.

VARIATION DES PRIX EN TEMPS RÉEL

Les Français privilégient plutôt la stabilité en matière de fourniture d'électricité. Plus de la moitié d'entre eux sont au tarif réglementé de vente (TRV) ; le fameux tarif bleu d'EDF. Encadrés par l'État, les prix de l'abonnement et du kWh ne s'ajustent que deux fois par an. Le reste du marché est surtout constitué d'offres à prix fixe, pour au moins un an. Certes, il est possible de cocher l'option heures

pleines/heures creuses. Il faut alors jongler entre deux tarifs du kWh dans la journée : haut pendant les 16 heures pleines, bas pendant les 8 heures creuses. Rien à voir avec la tarification dynamique. Ici, le prix du kWh suit au plus près le cours de marché de l'électricité. Bref, il bouge sans cesse. Toutes les heures, par exemple, chez les opérateurs Sobry et Frank Énergie, qui s'appuient sur la Bourse Epex Spot France. « *Chaque jour, en début d'après-midi, on connaît heure par heure les prix du lendemain, et nous les transmettons à nos clients pour qu'ils adaptent leurs consommations* », explique Willy Thao, chargé de développer Frank Énergie, fournisseur néerlandais, chez nous.

NOUVEAU REGARD AVEC L'ESSOR DU SOLAIRE ?

S'il varie tout le temps, le prix de marché de l'électricité le fait selon une certaine logique. Les heures où la demande d'électricité est forte et que la production peine à suivre – typiquement, entre 7 et 9 heures et entre 18 et 21 heures –, le prix du kWh est élevé. Par exemple,

le 19 janvier, entre 8 et 9 heures, Frank Énergie le facturait 35,8 cts d'euro TTC et la moyenne, ce jour-là, s'établissait à 29,6 cts. Soit très au-dessus du TRV (à 19,52 cts en option de base). Ce cas de figure arrive souvent lors des journées



MARIKRAY - ERSTUDIOSTOK, ZINKEVYCH/ISTOCK

Passage de gré ou de force ?

► **Juin 2019** Une directive européenne impose aux fournisseurs de plus de 200 000 clients de proposer au moins une offre d'électricité à tarification dynamique.

► **Mars 2021** Cette obligation est transposée dans le droit français : ces offres doivent être indexées au minimum à 50 % sur un ou plusieurs indices de marché, et refléter leurs variations au moins

toutes les heures. Les énergéticiens concernés ont jusqu'au 1^{er} juillet 2023 pour en proposer.

► **Été 2022** En pleine crise de l'énergie, cette règle est assouplie, à titre transitoire. Des contrats

de type Tempo, qui incitent à plus de flexibilité sans exposer aux prix du marché, sont acceptés.

► **Juillet 2026** Le régime transitoire prendra fin. Reviendra-t-on à la vraie tarification dynamique ? Pas sûr.



CONDITION REQUISE

Il faut pouvoir piloter ses consommations afin qu'elles coïncident le plus souvent possible aux heures où le tarif de l'électricité est le plus bas. C'est une des conditions pour que la tarification dynamique soit intéressante.



froides, lorsque le chauffage électrique fonctionne. Jérémy Assayag, dirigeant de Sobry, le reconnaît : « *L'hiver, nos clients peuvent avoir des factures supérieures à celles qu'ils auraient eues au TRV.* » L'inverse vaut aussi. À certaines heures, la production d'électricité injectée dans le réseau excède largement la demande, et le tarif du kWh dégringole ; fréquemment la nuit et les week-ends, mais de plus en plus également aux heures méridiennes (11-15 heures) des jours ensoleillés, quand les panneaux solaires produisent à plein régime. Il n'est pas rare, alors, que le prix du kWh tombe dans le négatif. « *Ce fut le cas pendant 513 heures l'an dernier* », a comptabilisé la Commission de régulation de l'énergie (CRE),

chargée de veiller au bon fonctionnement du secteur. Dans ces moments-là, si même en ajoutant les coûts annexes (taxes, transport...), le prix du kWh reste négatif, « *nos clients sont payés pour consommer de l'électricité* », affirment Willy Thao et Jérémy Assayag. Enfin, n'escomptez pas de virement immédiat. Le bilan est dressé à la fin du mois.

UN MODÈLE QUI NE DÉCOLLE PAS EN FRANCE

Aux Pays-Bas, « *7 % des ménages ont souscrit à une offre en tarification dynamique, contre 1 % trois ans plus tôt*, indique Peter van der Wilt, expert énergie pour Consumentenbond, l'association de

consommateurs. *Cet essor devrait se poursuivre. Au Danemark et en Norvège, ce modèle est bien plus développé encore.* » En France, en revanche, la tarification dynamique n'en est qu'à ses balbutiements. Frank Énergie et Sobry sont les seuls à la proposer aux particuliers, et depuis quelques mois seulement. « *Barry s'était aussi lancé sur le créneau début 2021* », rappelle Mathias Laffont, délégué général adjoint à l'Union française de l'électricité (UFE), association professionnelle du secteur. Mais l'énergéticien danois a jeté l'éponge un an plus tard, miné par la crise énergétique liée au conflit en Ukraine. « *Le prix spot [fixé pour une livraison immédiate] atteignait 50 cts d'euro, et même 1 € à l'été 2022, contre 17 cts au TRV*, reprend Mathias Laffont. *La tarification dynamique perdait donc tout intérêt.* »

LES GROS FOURNISSEURS CONTRAINTS DE S'Y METTRE ?

L'Union européenne pousse en ce sens : une directive de 2019 oblige les fournisseurs d'énergie ayant plus de 200 000 clients à proposer au moins une offre à tarification dynamique. Elle a été transposée dans le droit français en mars 2021, en se basant sur la définition pure et dure que la CRE donnait, à cette époque, de ce type d'offres. Étaient considérées comme telles celles dont le prix était indexé au moins à 50 % sur les indices de marché, et variant au minimum chaque heure. Les concernés (EDF, TotalEnergies, Engie...) avaient jusqu'à l'été 2023 pour s'y conformer. Mais là encore, la guerre en Ukraine est passée. À l'été 2022, la CRE a nettement assoupli sa définition initiale. Ainsi, entrent dans les clous des offres qui incitent financièrement les consommateurs à effacer ou à déplacer leurs consommations en dehors des moments de tension sur le réseau électrique. À l'instar de Tempo, avec ces 22 jours rouges annoncés la veille, pendant lesquels le tarif du kWh flambe en heures pleines. Toutefois, ce prix est toujours le même et précisé dès la souscription. Pas vraiment ▶



QU'EN PENSE QUE CHOISIR ENSEMBLE ?

Que Choisir Ensemble a été entendue, en mars, par la Commission de régulation de l'énergie (CRE) dans le cadre de sa consultation publique sur la tarification dynamique. L'association a rappelé que la majorité des foyers n'était pas équipée d'outils pour piloter leurs appareils électriques. Dès lors, obliger certains fournisseurs à présenter des offres à tarification

dynamique ne lui semble pas une bonne idée. Si la CRE prend tout de même ce chemin, rappelons la nécessité d'instaurer des garde-fous. Au minimum, ne pas proposer ces offres aux ménages chauffés à l'électricité et vivant dans des passoires thermiques (F ou G au DPE), ni à ceux non équipés au moins d'un thermostat programmable.

► de la tarification dynamique... Dès le départ, la CRE avait prévenu : cet assouplissement n'était que transitoire. Sans nouvelle délibération d'ici là, la France reviendrait à la définition initiale au 1^{er} juillet 2026. Nous y voilà.

EN QUÊTE D'UNE TROISIÈME SOLUTION

Cette perspective n'enchantait guère l'UFE. «Jongler avec un prix du kWh qui fluctue sans cesse n'est pas encore ancré culturellement dans notre pays, estime Mathias Laffont. Et la décision du gouvernement de reporter de 2027 à 2030 l'obligation d'équiper les logements d'un thermostat programmable n'aide pas. C'est pourtant

un outil clé pour piloter son chauffage électrique. » Prolonger le régime transitoire ne constitue pas non plus une option envisageable, selon la directrice de la transition énergétique à la CRE, Anne-Sophie Dessillons. «Plus on électrifie nos usages [en déployant les véhicules électriques et les pompes à chaleur], plus l'équilibre entre l'offre et la demande devient complexe, note-t-elle. Une des solutions est d'encourager les particuliers à décaler leurs consommations aux heures les moins tendues sur le réseau. La tarification dynamique s'inscrit justement dans cette quête de flexibilité, et s'adresse même à ceux qui sont prêts à aller le plus loin dans cette démarche. » Pour autant, la CRE ne se satisfait pas d'un simple retour à la définition initiale de

la tarification dynamique et planche sur des variantes. «On pourrait y inclure, par exemple, des offres où le prix du kWh ne varierait que toutes les quatre heures», ajoute Anne-Sophie Dessillons. D'autres pistes sont à l'étude et ont fait l'objet d'une consultation publique en début d'année. À l'heure où nous publions ces lignes, la CRE n'avait cependant pas encore tranché.

CE N'EST PAS POUR TOUT LE MONDE

Quelle que soit l'orientation que prendra le régulateur au 1^{er} juillet, l'arrivée de Sobry et de Frank Énergie marque déjà le retour en France de la tarification dynamique. Sont-ils sérieux ? Il est trop tôt pour le dire. Aux Pays-Bas, Consumentenbond enregistre peu de plaintes liées à cette typologie d'offre. «Globalement, les ménages qui y souscrivent ont conscience de la volatilité des prix à laquelle ils s'exposent, et y trouvent leur compte sur le long terme», fait remarquer Peter van der Wilt. Avant de soulever un point de vigilance : «En théorie, la tarification dynamique est très transparente : les prix de marché sont publics, et les mêmes pour tout le monde. Mais celui du kWh facturé in fine au client diffère d'un fournisseur à l'autre en raison des coûts annexes, que chacun combine à sa manière entre le tarif du kWh et celui de l'abonnement. Et là, c'est bien moins clair. » Un reproche que l'on est d'ores et déjà en mesure de faire à Sobry et à Frank Énergie : leurs grilles tarifaires sont complexes à décrypter. Une certitude, la tarification dynamique ne s'adresse pas à tous les foyers. Déjà, on doit impérativement pouvoir piloter au maximum ses consommations d'électricité afin qu'elles coïncident le plus souvent possible aux heures où le prix du kWh est le plus bas. Cela nécessite des équipements : un thermostat programmable, une borne de recharge si vous possédez une voiture électrique et une batterie de stockage. Surtout, cela exige un suivi assidu des prix de l'électricité. Il faut aimer ça...

■ FABRICE POULIQUEN



À certaines heures, quand les panneaux solaires produisent à plein régime, le prix de kilowattheure peut basculer dans le négatif.

D. CERNEAUX/REA

LABOS ET PRESTATAIRES AVANCENT MASQUÉS

Quand un prestataire de santé à domicile facilite les contacts entre patients et laboratoires, et s'adjoint les services d'influenceuses sur Instagram pour faire sa promotion, à qui profitent ces liens d'intérêt ?

Lors de la dernière Journée mondiale du diabète, fin 2025, la fête a battu son plein à la Climate House, à Paris. Au programme, paillettes, bonne humeur, cours de sport et conférences sur la gestion de la pathologie et des émotions. Médecins, infirmiers, diététiciens et influenceurs y ont animé divers ateliers, avant qu'une DJ et chanteuse, atteinte elle aussi, ne clôtüre la soirée en musique. De rares petites filles, séduites par la nouvelle Barbie diabétique de Mattel, se pressaient devant le stand de Diabète santé, un prestataire de santé à domicile (PSAD) et fournisseur de pompes à insuline. Ambiance détente, girly à souhait.

De la fête à la foire commerciale

Atmosphère festive donc, mais surtout vrai moment de décompression pour les diabétiques de type 1 confrontés à cette maladie chronique extrêmement lourde. Ils doivent en effet s'injecter de l'insuline plusieurs fois par jour, en calculant la quantité en fonction de ce qu'ils mangent, de ce qu'ils ressentent, de l'activité physique pratiquée... Déterminer la bonne dose est un art délicat : trop d'insuline, on tombe en hypoglycémie ; pas assez, et c'est l'hyperglycémie qui guette. Les patients sont obligés de prendre jusqu'à 180 décisions par jour. Cette charge mentale porte même un nom, la « détresse diabétique ».

Très attendue, cette journée était organisée par des influenceuses atteintes de la pathologie et le prestataire Diabète



La pompe à insuline est un dispositif médical qui ne peut être proposé que par des prestataires de santé.

santé. Plus de 300 diabétiques et leurs proches sont venus à ce rendez-vous... qui ressemblait à une foire commerciale. En effet, Diabète santé avait réuni son réseau autour de sa marque : sept firmes pharmaceutiques, une banque et une association, au contact direct de patients et d'associations de malades. Un mélange des genres en adéquation avec la loi ? « Le Code de la santé publique dispose clairement que le démarchage direct des patients par les laboratoires est pros crit, rappelle le Dr Christian Guy-Coichard,

porte-parole de FormIndep, une association luttant contre l'influence de « Big Pharma » dans la formation des médecins. Les labos ne peuvent pas faire de publicité directement auprès des malades. Dans ce cas précis, ils ont exposé leur nom et l'ont associé à un événement positif au cours duquel ils ont été en contact avec les personnes vivant avec un diabète. C'est une technique de manipulation classique. » Cet événement avait été présenté aux patients comme l'opportunité d'obtenir des conseils et des informations afin de ►

POMPE À INSULINE

► mieux appréhender la maladie. Ils ignoraient que des groupes pharmaceutiques y participeraient. En amont de l'opération, ni le compte Instagram de Diabète santé ni les influenceuses partenaires n'avaient annoncé que des laboratoires seraient présents. Et puisque ces derniers n'ont pas le droit de faire de la publicité auprès des malades, Thomas Gest, le directeur de Diabète santé, a anticipé. «J'ai trouvé une astuce, dit-il. Les démonstrations des produits sont réalisées depuis notre stand, pas sur ceux des labos.»

Lorsque nous nous sommes approchés de celui d'Ypsomed, son directeur nous a dirigés vers une table estampillée L'oasis de la santé, une structure créée par le prestataire Diabète santé pour mettre en place cette journée. Ce qui lui a permis, au passage, de recevoir en toute discrétion des fonds de la part de Sanofi, Medtronic, Insulet et consorts. C'est ainsi que procèdent tous les organisateurs de congrès médicaux. À cette table, Diabète santé nous a montré la pompe à insuline d'Ypsomed, dont le stand se trouvait... à 50 centimètres. Et ce, sans que le labo n'intervienne.

Sur les espaces des laboratoires, aucun dispositif n'est en démonstration. Alors, à quoi servent-ils ? «Je suis chef de projet chez Novo Nordisk, pas chef de produit», nous a rétorqué l'un des exposants. Le géant danois du médicament fabrique de l'insuline et l'Ozempic (sémaglutide), un antidiabétique détourné à des fins d'amaigrissement. Le chef de projet embraye : «Je présente

Novo Nordisk aux personnes qui viennent me voir, je leur distribue nos brochures de recettes ou de gestion du sport, mais je ne leur parle pas des produits.»

Assurer la visibilité des marques

Les chefs de projet sont formés par les firmes pharmaceutiques pour les représenter dans les lieux où la loi leur interdit de parler médicaments. Elles s'adaptent à la législation et viennent assurer la visibilité de leurs marques. «Le patient doit rester libre de choisir tel ou tel prestataire, souligne Nicolas Balmelle, vice-président de l'Upsadi, principal syndicat des PSAD. On ne peut l'orienter en aucune manière. Les PSAD ne sont pas autorisés à promouvoir leurs prestations ni les produits qu'ils distribuent à partir du moment où ceux-ci sont remboursés par l'Assurance maladie. Cela risquerait de pousser à la consommation, alors que tout ça est financé par nos impôts.»

Dès lors, la tenue d'une telle journée fait-elle la publicité de Diabète santé, incitant les malades à se tourner vers lui ? Ou bien peut-on la considérer comme un événement où l'information circule afin d'éclairer le patient ? Pas simple de trancher, la loi encadre mal ces pratiques. «Rien n'interdit ce type de contournement, réfléchit le Dr Guy-Coichard, de FormIndep. Cependant, le risque d'influencer les patients me semble assez évident. Regardez du côté des médecins. Plusieurs études scientifiques de bon niveau révèlent que tout contact entre eux et un laboratoire produit un effet sur les prescriptions médicales. Côté patients, des études du même type mériteraient d'être menées.»

Sur Instagram, les diabétiques sont nombreux à exposer leurs dispositifs médicaux et à encourager leurs abonnés à tester telle pompe ou tel capteur de glycémie. Et cela, Diabète santé l'a bien



DIABÈTE DE TYPE 1

UN BOÎTIER POUR ÉVITER LES INJECTIONS

► **Les diabétiques de type 1** sont environ 400 000 en France, ils représentent 10 % des cas de diabète.

► **Près de 100 000 d'entre eux** préfèrent porter une pompe à insuline afin d'éviter les injections.

► **Une pompe à insuline** est un petit boîtier relié à un tube placé sous la peau, dont on

change le cathéter tous les trois jours. Elle contient, comme son nom l'indique, de l'insuline, et se contrôle avec des boutons ou une télécommande. Le patient choisit sa dose. En parallèle, la pompe envoie de microquantités d'insuline en continu pour assurer les fonctions vitales du corps.

► **Ce dispositif médical n'est pas vendu en pharmacie ni par les laboratoires.**

Pour se le procurer, il est nécessaire d'avoir une ordonnance délivrée par son médecin, puis de contacter un prestataire de santé, qui viendra présenter à domicile les différents modèles disponibles.



INSTAGRAM DIABÈTE SANTÉ, ANA WAALDER

REPORTAGE

Sur le stand de Diabète santé est exposée la toute nouvelle Barbie diabétique, telle une guest-star.

Plus de 300 diabétiques et leurs proches sont venus s'informer, notamment lors des ateliers organisés par des influenceuses (photo du milieu).

compris. Le prestataire a contacté des personnalités influentes de la planète diabète pour nouer des partenariats, qui permettent de financer leurs films, leurs clips, leurs défis sportifs... En retour, il leur demande de la visibilité.

Le rôle clé des influenceuses

Si Diabète santé n'est pas le premier PSAD à agir ainsi, il est aujourd'hui l'un de ceux qui tirent le mieux son épingle du jeu sur les réseaux sociaux. Quatre jeunes femmes ont mordu à l'hameçon. Elles ont vu dans son approche et ses propositions financières une aubaine : se consacrer à temps complet aux bons soins des diabétiques. Elles ont d'ailleurs conçu une large partie du programme de la journée, dont plusieurs conférences autour de leurs pratiques professionnelles (nutrition, sport...) et assuré la publicité de l'événement sur Instagram auprès de leurs 45 000 followers cumulés. Une force de frappe qui a attiré 300 personnes le jour J. Parmi ces quatre influenceuses, citons les deux membres des Déesses sucrées, véritables stars de la journée, et l'une des cartes maîtresses de Diabète santé. L'une est psychopraticienne en thérapies courtes, l'autre, professeure de zumba. Très actives sur Instagram, elles ont constitué un réseau qui cumule plus de 23 000 followers, à Paris et dans 13 villes de France. Et les voilà,

justement, lors d'un atelier au cours duquel elles racontent leurs parcours personnels avec le diabète. Avant d'enchaîner sur l'importance de l'amour-propre : « *L'estime de soi n'est pas un bloc, mais une structure vivante qui se divise en plusieurs pétales* » ; « *On vous distribue des post-it qui figurent ces pétales* »...

Deux autres influenceuses, réunies au sein de Diabète alternatives, proposent un programme à 100 € sur le diabète et l'alimentation. Auparavant, elles se présentaient comme des coaches santé, mais « *leurs conseils ont accentué les troubles du comportement alimentaire chez plusieurs clientes diabétiques* », se souvient un soignant qui préfère rester anonyme, pour ne pas s'attirer les foudres de ces influenceuses, capables de lancer des raids numériques contre les voix dissidentes. Elles auraient pu écoper d'un avertissement si elles n'avaient pas modifié à temps leur vocabulaire sur les réseaux sociaux... De tout cela, Diabète santé ne s'offusque guère. Ce qui l'intéresse,

DIABÈTE SANTÉ A COMPRIS L'INTÉRÊT DES RÉSEAUX SOCIAUX POUR SE FAIRE CONNAÎTRE

c'est la publicité que ces créatrices de contenus créent autour de sa marque. Pour preuve, le prestataire recourt, depuis peu, aux services de l'une d'elles, afin de piloter un club de sportifs diabétiques. Une initiative de plus permettant de faire rayonner l'entreprise. Le PSAD jouit d'une excellente réputation auprès de la communauté diabétique. « *Il est très réactif et à l'écoute de nos besoins*, témoigne une de ses patientes. *Si je manque de cathéters ou d'insuline, il me les fait parvenir immédiatement.* » Cette disponibilité et ce sens du service sont de rigueur quand on est un petit prestataire, face aux mastodontes Air liquide ou Isis. Toutefois, Diabète santé aimerait bien jouer dans la même cour que les grands. Il a rapidement perçu à quel point ces influenceuses l'aidaient à grignoter des parts de marché. Il les fait ainsi intervenir en tant que patientes expertes dans les hôpitaux. Elles y évoquent leur vécu avec le diabète, dont leur passage à la pompe à insuline. Très vite, les questions tournent autour de l'appareil, puis du prestataire de santé qui le leur fournit. Le nom de Diabète santé est prononcé au sein des services de diabétologie. Quelle meilleure publicité que celle-là ? « *Les liens d'intérêt ont pour seul objectif d'augmenter les revenus des acteurs impliqués* », conclut le Dr Christian Guy-Coichard. Au détriment du libre choix du patient ?

■ ANA WAALDER

DES PRODUITS AFROS TRÈS TOXIQUES

COSMÉTIQUES Vendus dans des boutiques spécialisées ou sur Internet, les produits destinés aux peaux foncées et aux cheveux crépus renferment trop souvent de nombreuses substances nocives, parfois interdites.

Des ingrédients prohibés à la pelle, des molécules contestées que nul industriel digne de ce nom n'ose encore utiliser... les produits vendus dans les boutiques de cosmétiques destinés aux personnes d'origine africaine, que nous avons visitées ce printemps, affichent des compositions calamiteuses. Les soins éclaircissants font partie des plus problématiques. D'après les témoignages que nous avons recueillis auprès des responsables de la campagne Stop dépigmentation, organisée par l'association Esprit d'ébène, nombreux sont ceux qui cherchent encore à obtenir une carnation moins foncée.

Autre phénomène, «une acné, un eczéma, un psoriasis peuvent, sur une peau foncée, engendrer des taches hyperpigmentées que les patients vont chercher à éclaircir», explique le professeur Antoine Mahé, chef du service dermatologique à l'hôpital Pasteur de Colmar (68) et fondateur du Groupe thématique peau noire de la Société française de dermatologie. Mais les substances efficaces, qu'il s'agisse d'un éclaircissement général ou localisé, sont aussi potentiellement toxiques. Citons entre autres l'hydroquinone, dont les effets indésirables sont surtout dermatologiques (décoloration permanente de la peau ou, au contraire, hyperpigmentation paradoxale, etc.). Et les corticoïdes, qui risquent d'entraîner atrophie cutanée, hypertension ou encore hyperglycémie. «Ces deux familles de molécules ne sont autorisées que dans les médicaments. Lorsque nous en prescrivons, certaines précautions sont associées pour, notamment, protéger la peau et limiter la durée d'utilisation, poursuit le Pr Mahé. Il faut que cela soit fait exclusivement sous contrôle médical.»

CHEVEUX DIFFICILES À COIFFER

C'est un souci spécifique aux populations originaires d'Afrique : leurs cheveux sont difficiles à coiffer, car ils ont tendance à se casser. D'où le souhait de les lisser. Le hic ? Les produits dédiés ont fait l'objet d'une alerte de l'Académie de médecine. L'acide glyoxylique et l'acide glycolique,

deux ingrédients qui peuvent s'y retrouver, ont provoqué des épisodes d'insuffisance rénale aiguë chez plusieurs patients. La cosmétovigilance l'atteste, les soins de lissage capillaire font partie de ceux qui génèrent le plus d'effets indésirables. La plupart de ceux mis en cause en 2025 contenaient de l'acide glyoxylique. Nous en avons, sans surprise, repéré dans les références achetées lors de cette enquête. Plus largement, nous avons été atterrés par le nombre de substances interdites, parfois depuis plus de 10 ans, et par l'abondance de molécules controversées dont les fabricants pourraient fort bien se passer (lire p. 53).

COMPLIQUÉS, LES CONTRÔLES

Le ménage a été fait partout, mais pas dans les produits afros ! Et ce n'est pas tout : absence de mentions obligatoires, ingrédients mal orthographiés, produits rappelés (QC n° 657) pourtant encore présents en rayon... il y a pléthore d'irrégularités. Une des explications tient à la provenance des cosmétiques. Alors que la grande majorité de ceux vendus en France y sont fabriqués, ceux commercialisés en boutiques spécialisées sont très souvent importés de divers pays d'Afrique, de Chine, du Brésil ou des États-Unis, ce qui rend leur contrôle plus difficile. Bien conscients du problème, les services de la répression des fraudes confirment ces origines et l'entrée illégale de ces produits sur le territoire de l'Union européenne. Une porte-parole indique que sur huit éclaircissants récemment analysés, six se sont révélés non conformes et dangereux. Un échantillon bien modeste. «Les contrôles sont trop peu nombreux. Il s'agit d'un secteur de niche, et tant qu'aucun scandale n'est médiatisé, ce n'est pas prioritaire, regrette Peinda-Bana Doumbia, d'Esprit d'Ebène. Mais il faut reconnaître que les consommateurs de ces soins ne mettent pas la pression pour qu'ils changent. Les risques ne les dérangent pas, surtout concernant la dépigmentation, car c'est comme une addiction.» Ce qui ne devrait pas exempter les industriels de prendre leurs responsabilités !

■ FABIENNE MALEYSSON AVEC GAËLLE LANDRY

LES RÉSULTATS DE NOTRE ENQUÊTE SONT ALARMANTS

55 produits achetés :

- ▶ **22** comportent des ingrédients interdits.
- ▶ **37** intègrent des substances notées en « rouge » (*risque significatif*) dans notre appli QuelProduit.

Ce que nos achats en boutiques spécialisées et chez des webmarchands révèlent :

- ▶ **DES INGRÉDIENTS INTERDITS** Actifs éclaircissants dangereux, allergènes puissants, ingrédients de parfum allergènes et toxiques pour la reproduction, conservateur perturbateur endocrinien...
- ▶ **DES MOLÉCULES NOCIVES, MAIS TOUJOURS PAS PROHIBÉES** Le triclosan, le triclocarban ou encore le BHA ont été remplacés par les fabricants... sauf dans les références destinées aux populations d'origine africaine.
- ▶ **D'AUTRES SUBSTANCES À RISQUE** Si elles ont tendance à disparaître dans les cosmétiques en général, elles se retrouvent ici en nombre.



Je **veux**

UN SON ET UNE IMAGE QUI CLAQUENT

Meilleurs casques audio, téléviseurs, barres de son et vidéoprojecteurs : en route vers la 23^e Coupe du monde de foot (du 11 juin au 19 juillet) !

■ RUBRIQUE COORDONNÉE
PAR CAMILLE GRUHIER



Un tel équipement, vrai refuge acoustique, sera utile à toute la famille.

Casques audio

Bien isolé sans déranger

Tous équipés de la réduction de bruit, les casques sans fil présentés ici sont confortables et offrent une bonne qualité audio.

La Coupe du monde de foot ne passionne pas forcément tout le monde ! Devant l'écran de votre smartphone ou votre télé, il faudra peut-être vous faire discret et profiter du son avec un casque audio. Les six modèles sans fil (connexion filaire possible) de ce comparatif, vendus de 190 à 400 €, sont performants et confortables. Avec le Sony et le Bose, vos voisins percevront peut-être un peu

le son (fuites acoustiques). Et le second dispose de la plus petite autonomie de la sélection. Mais pas d'inquiétude pour le reste, ce sont d'excellents modèles. Tous intègrent la réduction de bruit, technologie aujourd'hui répandue et qui « annule » le brouhaha environnant en renvoyant un signal opposé, ce qui vous procure un véritable cocon. L'essayer, c'est l'adopter !

6 CASQUES SANS FIL



1
SONY
WH-1000XM6



2
JBL
TOUR ONE M3



3
SENNHEISER
MOMENTUM 4
WIRELESS



4
BEYERDYNAMIC
AVENTHO 100



5
BOWERS & WILKINS
PX7 S3



6
BOSE
QUIETCOMFORT SC

Prix (€)	400	300	250	199	380	190
QUALITÉ AUDIO						
Fuites acoustiques	★	★★★	★★★	★★	★★★	★
Isolation acoustique	★★	★★★	★★	★★★	★★	★★
Classique	★★★	★★	★★	★★	★★★	★★★
Jazz	★★★	★★	★★	★★	★★★	★★★
Rock	★★★	★★	★★	★★	★★	★★
Voix	★★★	★★★	★★★	★★★	★★★	★★★
APPRÉCIATION	★★★	★★	★★	★★	★★★	★★★
Confort et facilité d'emploi	★★	★★	★★	★★	★★	★★
Autonomie	★★ 36h20	★★★ 48h11	★★★ 50h15	★★★ 43h55	★★ 28h05	★ 26h36
Réduction de bruit	★★	★★★	★★	★★	★★	★★
APPRÉCIATION GLOBALE	16,1/20 ★★★	15,9/20 ★★	15,3/20 ★★	15/20 ★★	15/20 ★★	15/20 ★★
CARACTÉRISTIQUES						
Type de casque	Circum aural	Circum aural	Circum aural	Supra aural	Circum aural	Circum aural
Poids (g)	254	279	294	228	299	234
Bluetooth	●	●	●	●	●	●
Pliable	●	●	●	●	-	●
Fonctionne en filaire	●	●	●	●	●	●

KRAKENIMAGES/ADOBE STOCK



Téléviseurs 65 pouces

Détail et contraste, des buts ultimes

Ces écrans de 65 pouces (165 cm) de diagonale prouvent que la technologie Oled, réputée meilleure, est parfois devancée par le LCD, souvent moins cher.

La majorité des téléviseurs offre désormais une excellente qualité d'image. Sur les presque 400 modèles que nous avons testés en laboratoire (et dont les résultats sont disponibles en ligne pour les abonnés à Quechoisir.org), 333 obtiennent ★★ ou ★★★ sur ce critère. Le constat diffère un peu pour le son : 214 sont jugés bons. La tendance est à l'amélioration, avec un son de plus en plus riche et plaisant, laissant même percevoir un effet stéréo sur certaines références. Notez que, malgré ces progrès, une barre de son, et notamment celles que nous vous présentons page suivante, procure toujours un gain de qualité notable.

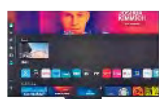
Bien sûr, les téléviseurs de cette sélection sont convaincants en matière de qualité d'image et de qualité sonore.

Une option indispensable

Les deux LG décrochent même ★★★ sur l'image. Nos mesures montrent que ces appareils sont très peu directifs, que leur contraste et leur colorimétrie ne changent pas ou peu en fonction de l'angle de vision. La luminosité de ces écrans, que ce soit sous forte ou faible lumière, reste très uniforme. Les deux Hisense, seuls LCD (QLED) de ce comparatif, avec leur ★★, rivalisent avec les autres, tous des Oled. Preuve que le rétroéclairage par

LED n'a pas dit son dernier mot. Nous avons choisi ces téléviseurs pour leur rapport qualité-prix, mais aussi parce qu'ils intègrent tous une sortie Bluetooth permettant de connecter un casque audio et aussi parce qu'il est possible, avec chacun d'entre eux, de régler indépendamment le volume des haut-parleurs et celui du casque audio. Cette option n'est pas toujours proposée, or elle s'avère indispensable quand on regarde la télé à plusieurs avec des besoins audio différents.

6 TÉLÉVISEURS



	1 LG OLED65G5S	2 SAMSUNG TQ65S90D	3 LG OLED65C5	4 SAMSUNG TQ65S92F	5 HISENSE 65U8Q	6 HISENSE 65U7Q PRO
Prix (€)	2100	1090	1600	1490	900	800
Qualité d'image	★★★	★★	★★★	★★	★★	★★
Qualité du son	★★★	★★★	★★★	★★★	★★	★★
Facilité d'emploi	★	★★	★★	★★	★★	★★
APPRÉCIATION GLOBALE	15,8/20 ★★	15,6/20 ★★	15,6/20 ★★	15,6/20 ★★	15,4/20 ★★	14,7/20 ★★
CARACTÉRISTIQUES						
Technologie d'écran	Oled	Oled	Oled	Oled	LCD QLED	LCD QLED
Wifi/dual band	●/●	●/●	●/●	●/●	●/●	●/●
Sortie casque filaire	-	-	-	-	●	●
Entrées HDMI	4	4	4	4	3	4
Ports USB	3	2	3	2	2	2
Enregistrement de programmes	●	●	●	●	●	●
Google Cast	●	-	●	●	-	-
AirPlay	●	●	●	●	●	●

Barres de son

Rien que pour les graves

Une barre de son procure un rendu audio de bien meilleure qualité sur un téléviseur. Le son est mieux équilibré, les voix sont plus claires et les graves, plus marqués.

Grâce à la 4K, les téléviseurs fournissent une qualité d'image époustouflante quelle que soit leur technologie d'écran (LCD ou Oled). Côté son, c'est moins évident. Une barre de son corrige cette lacune, pour une meilleure immersion devant des événements sportifs ou des films. Peu encombrant, l'équipement intègre en un seul élément l'ampli, plusieurs enceintes et parfois un haut-parleur dédié aux basses. L'installation est souvent assez simple. Et de nombreuses barres peuvent être utilisées comme enceintes sans fil Bluetooth ou wifi, pour écouter de la musique depuis un smartphone (en streaming ou stockée). C'est le cas des modèles sélectionnés ici.

On trouve des barres de son avec ou sans caisson de basses. Ce module est essentiel si l'on veut une bonne sonorisation de la pièce.

Haut de gamme sans caisson

Dédié à la restitution des sons graves, cet élément séparé s'avère assez volumineux. Il se connecte à la barre par une liaison sans fil (mais un câble reste nécessaire pour l'alimentation). La mieux notée de notre test, ici, en est dépourvue. Les « 17 haut-parleurs autonomes » qui « se coordonnent pour produire des infrabasses profondes et des aigus cristallins » annoncés par Devialet semblent faire leur office ! À 1990 €,

La barre de son prend peu de place et améliore l'expérience acoustique.

cette barre haut de gamme est aussi la plus chère de notre sélection. Les LG ou Samsung, beaucoup moins onéreuses, offrent déjà un gain de qualité sonore impressionnant. Et, bonne nouvelle, vous pourrez choisir n'importe quelle marque, pas nécessairement celle de votre télé ou vidéoprojecteur.

6 BARRES DE SON



	1 DEVIALET DIONE	2 JBL BAR 1000MK2	3 SAMSUNG HW-Q930F	4 LG S90TY	5 HISENSE HT SATURN	6 JBL BAR 800MK2
Prix (€)	1990	1150	600	699	800	699
QUALITÉ AUDIO/MESURE D'ÉCOUTE						
Puissance acoustique	★	★★★	★★	★	★★	★★
Courbe de réponse	★★★	★★★	★★★	★	★★	★★★
Fluctuations	★★★	★★	★★★	★★	★★	★★
QUALITÉ AUDIO/TEST D'ÉCOUTE						
Enceinte : musique	★★★	★★	★★	★★	★★	★★
Cinéma : voix	★★★	★★	★★	★★★	★★	★★
Cinéma : tonalité	★★★	★★	★★	★★★	★★	★★
Cinéma : effets surround	★★	★★	★★	★★	★★★	★★
APPRÉCIATION	★★★	★★	★★	★★	★★	★★
Facilité d'emploi	★	★★	★★	★★	★★	★★
Consommation électrique	■	★	■	★	★	★
APPRÉCIATION GLOBALE	14,1/20 ★★	13,8/20 ★★	13,7/20 ★★	13,7/20 ★★	13,6/20 ★★	13,5/20 ★★
CARACTÉRISTIQUES						
Caisson de basses	-	●	●	●	●	●
Enceintes arrière	-	●	●	-	●	●
Dimensions l x H x P (cm)	120 x 9 x 17	120 x 6 x 13	111 x 6 x 12	125 x 7 x 14	12 x 20 x 12	1116 x 6 x 13
Poids barre + subwoofer (kg)	11,1	14,6	12,4	15,7	11,8	12,9
Wifi	●	●	●	●	-	●
Bluetooth	●	●	●	●	●	●
Nombre d'entrées HDMI	1	4	2	2	2	2
HDMI 4K PassThrough	-	●	●	●	●	●

Vidéoprojecteurs

Une lucarne en grand

Ces vidéoprojecteurs 4K livrent une bonne qualité d'image. Un coup d'œil aux caractéristiques vous orientera vers le modèle le mieux adapté à vos usages.

Choisir un vidéoprojecteur commence par trois questions simples : quel est mon usage principal, jouer, regarder des films ou les chaînes TV en direct ? La pièce est-elle sombre ou lumineuse ? Quelle est la distance disponible devant le mur ou l'écran de projection ? Selon vos réponses, il faudra privilégier certaines caractéristiques. Tous ces modèles sont 4K, pour une belle définition. Si vous comptez transporter votre équipement ou le bouger d'un endroit à l'autre, vérifiez son poids (ici, entre 2,74 et 4,77 kg !). La luminosité s'avère essentielle : plus elle est basse, plus la pièce devra être sombre. En dessous de 1500 lumens, le noir quasi complet

s'impose, à 3 000 lumens, vous verrez l'image dans une pièce lumineuse. Attention, les valeurs annoncées par les fabricants sont très exagérées (lire dans le tableau ci-dessous « Luminosité annoncée/mesurée ») !

La bonne distance, ça compte

La distance de projection exige de s'intéresser à la focale. Courte, elle affiche une grande image à faible distance ; pratique pour les petites pièces. Si elle est ultracourte, le vidéoprojecteur peut être posé contre le mur. Concernant les modèles ci-dessous, nous indiquons les distances minimale et maximale, plus parlantes qu'une focale



Plus la luminosité projetée est forte, moins vous devez rester dans le noir.

en millimètres. Les vidéoprojecteurs sont par ailleurs capables de restituer le son. Nous évaluons son niveau en laboratoire, et sa qualité... rarement au rendez-vous. Pour soigner vos oreilles autant que vos yeux, mieux vaut installer une barre de son en complément, surtout si vous êtes cinéophile.

6 VIDÉO PROJECTEURS



1
BENQ
TK7051



2
HISENSE
M2 PRO



3
EPSON
LIFESTUDIO FLEX PLUS
EF-72



4
SOUNDCORE
NEBULA COSMOS 4K
SE



5
XGIMI
HORIZON S PRO



6
OPTOMA
PHOTON LIFE PK32

Prix (€)	1400	1000	1260	1500	1400	730
QUALITÉ D'IMAGE						
Films	★★	★★★	★★	★★	★	★★
Photos	★★	★★	★★	★★	★★	★★
Jeux vidéo	★★	★★	★★	★★	★★	★★
Présentations	★★	★★	★★	★★	★★	★★
Mesures labo	★★	★	★	★	★	★★
APPRÉCIATION	★★	★★	★★	★★	★★	★
ENVIRONNEMENT						
Consommation électrique	★★	★★★	★★★	★★	★★	★★★
Bruit	★★	★★	★	★★	★★	★
APPRÉCIATION	★★	★★★	★★	★★	★★	★★
APPRÉCIATION GLOBALE	14,5/20 ★★	14,2/20 ★★	13,3/20 ★★	13,2/20 ★★	12,9/20 ★★	12,4/20 ★★
CARACTÉRISTIQUES						
Technologie	DLP	DLP	LCD	DLP	DLP	DLP
Résolution native (pixels)	3840 x 2160	3840 x 2160	3840 x 2160	3840 x 2160	3840 x 2160	3840 x 2160
Luminosité annoncée/mesurée (lumen)	3000/1194	1300/914	1000/836	1800/1350	1800/1036	1100/677
Distance de projection recommandée mini./maxi. (m)	1,1/4	1,4/5,8	0,8/4	1,6/5,3	1,6/4	1,5/4,8
Correction trapèze	●	●	●	●	●	●
Connexion wifi/Bluetooth	●/●	●/●	●/●	●/●	●/●	-/-
Poids (kg)	3,82	3,46	3,93	4,53	4,77	2,74

CENTRALEPNEUS.FR

En roue libre



MULTIPLES DÉRAPAGES Le site de vente de pneus est un ovni qui se met tout le monde à dos dans le milieu, de ses concurrents aux organismes chargés du recyclage en passant par le Syndicat du pneu... sans oublier une bonne partie de ses clients.

La justice a tranché. Après des années de procédure, le tribunal des activités économiques de Paris a donné raison, le 16 février 2026, à Aliapur et France recyclage pneumatiques (FRP), les deux principaux éco-organismes chargés de récupérer et de valoriser les gommes usagées dans l'Hexagone, ainsi qu'au Syndicat du pneu, qui regroupe de nombreux professionnels. Les juges ont confirmé qu'AD Tyres International, la société qui édite le site Centralepneus.fr, était bel et bien redevable de l'écocontribution, cette participation financière qui sert à financer la collecte et le recyclage des vieux pneus.

Son dirigeant avait toujours refusé de la régler, arguant que le siège social de l'entreprise se situait dans la principauté d'Andorre, soit hors de l'Union européenne, et que ses plateformes logistiques étaient implantées en Allemagne et en Belgique, et donc qu'il n'importait lui-même aucun pneu dans notre pays. La justice lui a donné tort. Dans la mesure où son site marchand, Centralepneus.fr, cible les consommateurs français, il doit être

considéré comme un « producteur » de déchets au sens du Code de l'environnement et, à ce titre, payer l'écocontribution. Il est tenu de communiquer le nombre d'unités qu'il a vendues sur notre sol en 2023 et 2024, afin que soit fixé le montant des sommes dont il devra s'acquitter. L'affaire est toutefois loin d'être terminée, AD Tyres International ayant immédiatement contesté la décision et fait appel. Un nouveau procès aura donc lieu.

Un habitué des tribunaux

Ce cas est loin d'être isolé. Depuis des années, Centralepneus.fr collectionne les jugements, le plus souvent en sa défaveur. En 2013, par exemple, Allopneus.com, un de ses concurrents, s'était pourvu en justice contre lui pour contrefaçon et concurrence déloyale. Le leader du marché français lui avait reproché, entre autres, d'avoir copié la présentation et le logo de son site internet de manière à profiter de sa notoriété. Il l'accusait, en outre, d'avoir recouru à de la publicité comparative en s'appuyant sur des prix erronés. Après une très longue procédure, CP Reifen, la firme allemande

Sur notre forum, les plaintes continuent à affluer

QUALITÉ

- Un des pneus livrés présentait deux hernies et a crevé au bout de 2 km. Le service clients a tout fait pour me dissuader de le retourner.»
- Les pneus ont été déposés devant mon garage sans que je puisse en vérifier l'état. Or, l'un des deux était plus usé que l'autre.»

COMMANDE

- Au bout de 15 jours, ma commande n'était toujours pas livrée. J'ai dû menacer de porter plainte pour qu'on me rembourse.»
- Les pneus reçus ne correspondaient pas à ma commande. Il a fallu que j'insiste lourdement pour que [le site] les reprenne.»

SERVICE APRÈS-VENTE

- Le service clients avançait des arguments surréalistes pour que je laisse tomber. Ils ont fini par me rembourser les pneus défectueux.»
- À la suite d'une erreur [du site], le SAV m'a baladé. J'ai dû lancer une médiation et évoquer *Que Choisir* pour qu'on me rembourse.»



Centralepneus.fr
collectionne
les jugements
en sa défaveur.

qui exploitait Centralepneus.fr à l'époque, alors placé en liquidation, avait été condamnée à lui verser 400 000 € de dommages et intérêts. À peu près à la même période, Centralepneus.fr avait à son tour attaqué Allopneus.com, réclamant pas moins que la désactivation de sa plateforme marchande et 20 millions d'euros de dommages et intérêts. Le tribunal de commerce d'Évry (91) avait fini par rejeter ses demandes après avoir conclu à l'absence de faute et de préjudice.

En 2020, rebelote. Centralepneus.fr assignait de nouveau Allopneus.com pour une garantie dommage pneu qui, d'après ses dires, s'apparentait à une assurance sans en respecter les obligations légales. Une fois de plus, le site andorran avait été débouté. En 2019, c'est une autre procédure, qui l'opposait cette fois à l'administration fiscale française, qu'il a perdue, la Cour de cassation ayant rejeté le pourvoi qu'il avait déposé à la suite d'une décision qui lui était défavorable. Et, d'après nos informations, il a également été en conflit avec des entreprises européennes et le serait encore aujourd'hui avec un concurrent direct.

Que Choisir en ligne de mire

À Que Choisir aussi, nous avons eu l'honneur de goûter aux velléités procédurières de Centralepneus.fr. À deux reprises, en 2021 et en 2025, la plateforme nous a fait parvenir un courrier d'avocat nous mettant en demeure de supprimer de notre forum des dizaines de témoignages qu'elle

jugeait dénigrants. Afin de nous conformer au Digital Service Act (DSA), le règlement européen sur les services numériques, il nous a fallu en supprimer certains. Mais il en reste beaucoup, et d'autres sont apparus depuis. Car Centralepneus.fr suscite pléthore de mécontentements. Nombreux sont les consommateurs qui continuent, sur notre forum – accessible sur Quechoisir.org – ou auprès des associations locales Que Choisir Ensemble, à se plaindre de commandes non conformes, de délais de livraison à rallonge, de retours compliqués ou encore de remboursements aléatoires. L'efficacité du service après-vente est, en outre, régulièrement mise en cause. Beaucoup de clients qui le contactent déplorent des réponses hors sujet, voire à la limite de la mauvaise foi, données plus pour les pousser à abandonner la démarche que pour leur venir en aide. Et le fait que la société mère soit installée en Andorre ne facilite pas les choses en cas de contestation.

En dépit de ses démêlés judiciaires et des mauvais retours clientèle, Centralepneus.fr est une affaire qui roule. En 15 ans, AD Tyres International en a fait l'un des principaux sites de vente de pneus en France. Dans le même temps, la multinationale a étendu sa présence dans plus de 25 pays en Europe, développé son offre à destination des professionnels sous la marque MaxiTyre, et s'est lancée dans la vente de pièces auto via la plateforme Distriauto.fr. Centralepneus.fr poursuit son chemin sur les chapeaux de roues.

■ CYRIL BROSSET

Le courrier des lecteurs

PAPIER PEINT

Tromperie sur l'origine

“ Sur un site internet, j'ai commandé un papier peint à installer dans une chambre d'enfant. Je pensais qu'il était fabriqué en France. Mais, en lisant des commentaires de clients, j'ai appris qu'il venait en fait de Chine. Et certains se plaignent de la forte odeur dégagée par ce revêtement mural. Dès lors, on ne peut pas exclure qu'il contienne des substances toxiques, interdites en Europe. Le produit ne m'a pas encore été livré. J'ai d'ores et déjà exigé le remboursement. J'attends de voir ce que le service après-vente va me répondre. J'estime en tout cas avoir été dupée.

CHRISTELLE B., BREST (29)

E-COMMERCE

Du côté de Zooplus, on croque deux fois

J'ai commandé des croquettes pour chat sur Zooplus. Ne les ayant pas réceptionnées dans le délai indiqué (trois ou quatre jours), j'ai contacté le site marchand, qui me les a expédiées de nouveau. Je les ai reçues... ainsi que celles envoyées initialement. Zooplus me demande de payer les deux livraisons. Que dois-je vraiment régler?

CATHERINE D., PAR COURRIEL

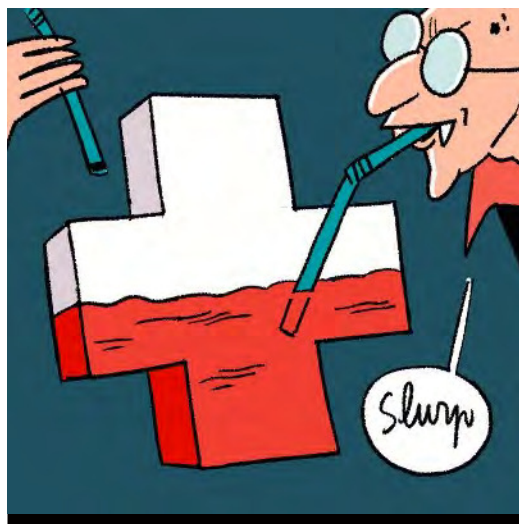
NOTRE RÉPONSE

En cas d'achat en ligne, un vendeur est responsable de plein droit de la bonne exécution du contrat. Il est tenu de vous livrer les produits achetés dans le délai convenu⁽¹⁾. Ayant été informé de la non-réception des croquettes, le service clients de Zooplus a décidé de procéder à un autre envoi afin de remplir ses obligations. Il ne s'agit pas d'une nouvelle commande. La seconde expédition ne peut donc pas vous être facturée, la vente d'un produit



sans commande préalable étant interdite⁽²⁾. Rappelez la loi à Zooplus par courriel, en précisant que vous tenez à sa disposition le paquet reçu en double. En cas de litige, le professionnel étant situé en Allemagne, rapprochez-vous du Centre européen des consommateurs.

(1) Art. L. 216-1 et L. 221-15 du Code de la consommation. (2) Art. L. 121-12 du code précité.



EHPAD

Ici aussi, la Croix-Rouge cède ses actifs

“ Salarié de l'association humanitaire, j'ai lu votre article intitulé «La Croix-Rouge se vend à la finance» (QC n° 656). Vous n'y parlez que du secteur sanitaire. Or, le schéma se reproduit dans celui des Ehpad. Ici, l'organisation caritative cède ses actifs à la société anonyme Croix-Rouge Habitat. Sur l'exercice 2025, cela représente plusieurs millions d'euros. Les établissements concernés vont se retrouver locataires des bâtiments qu'ils occupent et devront payer

des montants élevés de loyers. De plus, l'argent de ces cessions ne servira pas à la filière personne âgées, qui est déjà en difficulté financière, mais à dégager du cash vers le siège de la Croix-Rouge. À noter que certains édifices sont récents, car construits il y a moins de 10 ans. Il m'a semblé important de vous apporter ces informations complémentaires. Et vous comprendrez que, dans ma situation, je suis obligé de rester anonyme.

V. V., PAR COURRIEL

AVEC NOTRE DÉPARTEMENT D'INFORMATION JURIDIQUE

PAR MAGALI BERTHE, EMMANUEL ESLIN, JULIA LE ROUX, LAURE LITTARDI, KRYSLE MENSCH. ILLUSTRATIONS : THIBAUT SOULCIÉ

DISTRIBUTION DU COURRIER

La Poste n'est plus à la page

Depuis quelques semaines, mon magazine *Télérama* m'est livré en retard. Idem pour d'autres courriers. J'ai contacté La Poste, qui m'a indiqué que le problème était désormais résolu. Faux, puisque ça continue ! Quels sont mes recours ?

C. D., JUVIGNAC (34)

NOTRE RÉPONSE

Signalez ces retards répétés au groupe qui édite *Télérama*. Il est contractuellement tenu d'assurer la bonne distribution du magazine⁽¹⁾, et en mesure aussi

de vous accorder un geste commercial, comme une réduction tarifaire. De plus, il peut intervenir auprès de son prestataire, La Poste, afin d'éviter qu'une telle situation ne se reproduise. Par contre, concernant La Poste, justement, vos recours sont limités. Pour des envois simples, les délais de distribution donnés ne sont qu'indicatifs. Sans un engagement explicite de sa part sur ce point, l'une des conditions d'obtention d'un dédommagement n'est pas remplie⁽²⁾. Toutefois, le groupe assure

le service universel postal. À ce titre, il garantit la continuité de la distribution des courriers et journaux⁽³⁾. N'hésitez donc pas à adresser une réclamation écrite à votre bureau de poste et à faire un signalement à l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (Arcep) via sa plateforme dédiée, [Jalerte.arcep.fr](https://www.jalerte.arcep.fr).

(1) Art. L. 221-15 du Code de la consommation.

(2) Art. L. 8 du Code des postes et des communications électroniques. (3) Art. L. 1 du code précité.

RESTAURATION

Pas d'effet bœuf Chez Buffalo Grill !

À l'occasion de l'anniversaire de mon filleul, nous nous sommes rendus au Buffalo Grill. Nous avions lu sur le site de la chaîne de restaurants que, sur présentation d'un justificatif, un gâteau était offert pour fêter l'événement. Nous l'avions bien précisé au moment de la réservation par téléphone. À la fin du repas, le restaurateur a refusé de nous le servir, affirmant que l'offre ne s'appliquait pas chez lui. Pourtant, elle figurait sur les sets de table. Est-ce normal ?

MARIELLE R., PAR COURRIEL

NOTRE RÉPONSE

Cette pratique est contestable. S'il est possible pour les professionnels, y compris les restaurateurs, de limiter leurs offres promotionnelles à certains établissements, ils sont dans l'obligation d'en informer préalablement leurs clients. Cela signifie que les restrictions doivent être portées à votre connaissance au plus tard lors de la réservation⁽¹⁾.



Sur le site de l'enseigne, on retrouve bien la mention de cette offre, mais aucune réserve n'apparaît quant à son application au restaurant que vous avez fréquenté. Faute d'information préalable, vous pouvez demander le remboursement des éventuels desserts consommés en lieu et place du fameux gâteau⁽²⁾. De plus, n'hésitez pas à signaler cette pratique à la Répression des fraudes.

(1) Art. L. 112-1 du Code de la Consommation.

(2) Art. 1231-1 du Code civil.

JUSTICE

Payer pour agir

Comme vous l'avez écrit dans votre magazine (QC n° 656, p. 8), je trouve effectivement inadmissible d'être obligé de s'acquitter de 50 € afin d'engager une action judiciaire. Il faut que la justice soit gratuite : on ne devrait pas avoir à payer pour pouvoir la saisir (les honoraires éventuels de l'avocat, c'est autre chose). Félicitations à transmettre à Marie-Amandine Stévenin, présidente de Que Choisir Ensemble, pour s'être insurgée dans votre article contre cette décision !

CATHERINE STERNEBERG-BOEDARD,
PAR COURRIEL

Le courrier des lecteurs

GRANDES SURFACES

Carrefour Market en mode mineur

66 Ma fille de 11 ans a acheté 120 € de cartes cadeaux Roblox, réglées en espèces à Carrefour Market. Comment se fait-il que le magasin accepte autant d'argent de la part d'une mineure?

Y. K., PAR COURRIEL

NOTRE RÉPONSE

Les mineurs non émancipés n'ont pas, en principe, la capacité de conclure un contrat⁽¹⁾. Cependant, ils ont le droit d'accomplir certains actes de la vie courante, effectués dans des conditions normales⁽²⁾. Ainsi, ils sont en mesure de faire seuls des courses de faible valeur et de consommation immédiate ou liées



à leur quotidien (bonbons, stylos...). Une centaine d'euros constitue en effet un montant important pour une enfant de 11 ans, et l'acquisition de Robux [monnaie virtuelle de Roblox] peut parfois engendrer un risque d'achats compulsifs. Sous réserve de l'appréciation d'un juge, il est possible de considérer que le distributeur a fait preuve d'un manque de discernement s'il a permis à votre fille

de réaliser en une fois cet achat. Dans l'hypothèse où les Robux n'ont pas été dépensés, ou seulement en partie, réclamez au magasin la restitution totale ou partielle de la somme en invoquant l'incapacité du mineur. En cas de refus, saisissez le médiateur indiqué dans les conditions générales de vente de l'enseigne.

(1) Art. 1146 du Code civil. (2) Art. 1148 du code précité.

LOCATION SAISONNIÈRE

Assurance villégiature demandée

66 Pour mes prochaines vacances d'été, j'ai réservé un chalet. À la signature du contrat, le propriétaire m'a demandé, en plus d'une caution de 2000 €, une attestation d'assurance courant sur la durée du séjour. Est-ce obligatoire, le bailleur assurant déjà les lieux?

LAURENT B., PAR COURRIEL

NOTRE RÉPONSE

L'assurance villégiature n'est pas légalement obligatoire, mais le bailleur peut l'imposer contractuellement, tout comme le versement d'un dépôt de garantie⁽¹⁾. La raison? Le locataire est présumé responsable des dégradations ou des pertes survenues pendant le séjour⁽²⁾. Or, il n'est pas forcément couvert par l'assurance du propriétaire (notamment si ce dernier a souscrit un contrat propriétaire non-occupant). Par ailleurs, le dépôt de garantie et l'assurance locative ne jouent pas le même rôle: le premier permet



au bailleur de couvrir rapidement les sommes dues par le locataire (objets abîmés ou manquants, ménage nécessaire, etc.), tandis que la seconde s'applique si un sinistre (incendie, dégâts des eaux, etc.) survient, souvent avec des délais et une franchise. Vérifiez si votre contrat habitation inclut déjà une garantie villégiature. Sinon, il est possible soit de demander à votre assureur un ajout, soit de prendre une assurance spécifique auprès de la compagnie de votre choix.

(1) Art. 1102 du Code civil. (2) Art. 1732 du code précité.

CONTRAT AUTO

Ancien client désavantagé

66 En mars 2025, j'ai souscrit une assurance auto chez Eurofil, avec une prime annuelle de 553,37 €. Un an plus tard, je constate, via mon espace client, que cette dernière est passée à 937,91 €, soit une hausse de près de 70 %, sans changement de situation ni déclaration de sinistre. En réponse à ma demande d'explication, Eurofil a évoqué une augmentation générale des prix d'assurance. En réalisant une simulation sur son site, j'obtiens une cotisation de 557,27 € pour un profil identique au mien. Cela montre une incohérence manifeste entre les tarifs proposés aux nouveaux clients et ceux appliqués aux anciens. J'ai résilié mon contrat.

ROMAIN DEMAISON, PAR COURRIEL

FRAUDES BANCAIRES

Négociier plutôt qu'assigner

66 Mon dossier est connu de Que Choisir Ensemble de l'Artois. J'ai été victime de *spoofing* [falsification d'une identité numérique]. Ma banque n'a réagi à aucun moment alors que de multiples opérations suspectes ont été effectuées: 14 virements entre comptes internes, plusieurs autres vers l'étranger, d'un montant très élevé, avec «soldes» pour motif associé, et une demande de renouvellement de carte de crédit. Certes, une partie des sommes transférées ont pu être récupérées. Il n'en demeure pas moins que mes comptes ont été vidés: j'ai perdu 68000 €. Le médiateur de ma banque a proposé que 60000 € me soient restitués. J'ai refusé, estimant que je devais être intégralement remboursée. J'ai pris un avocat. Il y a eu une assignation, qui n'a pas abouti car non conforme. Après deux ans de tractations, mon agence me propose maintenant de négocier. Mon défenseur n'étant pas du tout sûr de gagner en cas de procès et comme je suis peu encline à attendre encore des années, c'est la voie que je vais prendre.

FRANÇOISE V., PAR COURRIEL

Communiquez-nous vos expériences de vie quotidienne:

Adressez vos courriers au 233, bd Voltaire, 75555 Paris cedex 11

Par e-mail: Qce.link/temoignage

BIJOUTERIE

Bracelet en or, service en toc ?

J'ai acheté, en septembre 2025, un bracelet chez Histoire d'or, que j'ai payé en partie avec des bons de fidélité. Après deux réparations pour des maillons brisés et une autre casse, j'ai demandé un remboursement. Le magasin refuse de me l'accorder au motif que j'ai partiellement réglé le bijou avec des coupons. Cette pratique est-elle acceptable? ELIAS V., STRASBOURG (67)

NOTRE RÉPONSE

Cela est tout à fait discutable. En principe, après deux interventions infructueuses, vous êtes effectivement en droit d'exiger que l'on vous rembourse l'article au titre de la garantie légale de conformité⁽¹⁾. Elle s'applique pour tout défaut

apparu dans les deux ans suivant l'achat, sauf preuve contraire apportée par le vendeur⁽²⁾. Le remboursement interviendra selon les mêmes modalités de règlement. Histoire d'or a, par conséquent, l'obligation de rendre les sommes versées et de restituer tout avantage reçu en rééditant un nouveau bon cadeau⁽³⁾. Adressez, par lettre recommandée avec AR, une mise en demeure à la boutique. À défaut de réponse favorable, contactez son médiateur (coordonnées sur le site internet d'Histoire d'or ou dans ses conditions générales de vente).

(1) Art. L. 217-14 du Code de la consommation.

(2) Art. L. 217-7 du code précité.

(3) Art. L. 217-16 du code précité.



CHOCOLAT

Prise pour une cloche !

66 Il y a quelques semaines, pour Pâques, je jette mon dévolu sur des petits œufs Milka, faciles à partager. En attrapant un chocolat lors de la dégustation, je ressens une légère impression de vide. Ni une ni deux, je le coupe... et, là, surprise, il n'est qu'à moitié rempli de garniture! L'impression d'avoir été prise pour une cloche. L'année prochaine, Milka, ce sera sans moi.

PAULINE BOUCHEZ, PAR COURRIEL

Automobile

L'odeur de l'essence

En 2012, alors que le sans-plomb atteignait 1,50 € le litre, l'Inspection générale des finances remettait un rapport concluant qu'il fallait «réduire, à terme, notre dépendance au pétrole, sans abandonner nos concitoyens les plus vulnérables». Quatorze ans plus tard, rien n'a changé. Rien n'a été fait pour que les Français roulent massivement en électrique. Les industriels ne sont pas incités à fabriquer des voitures plus petites (plus économiques), le marché de l'occasion n'est pas favorisé (pas de certificat de santé de la batterie, par exemple), les consommateurs ne sont pas accompagnés (l'accès au leasing social est trop limité) et il n'y a toujours pas d'affichage uniforme des prix aux bornes de recharge (lire p. 44). Rien n'est fait non plus pour protéger les consommateurs contre la flambée des prix à la pompe. Le seul texte présenté par le gouvernement sur ce point n'a jamais abouti, et il manquait d'ambition. Il visait seulement à encadrer la marge des distributeurs et à lisser dans le temps les hausses du prix du baril. L'État n'a rien proposé, rien imposé. Un seul acteur du marché a limité ses prix à la pompe. Si les autres ne sont pas en mesure d'appliquer la même baisse, les autorités devraient s'intéresser à la construction de ce marché. À ce rythme, où en serons-nous dans 14 ans ? Et, surtout, où voulons-nous être ?

MARIE-AMANDINE STÉVENIN
PRÉSIDENTE DE QUE CHOISIR ENSEMBLE



**Retrouvez les billets
de Marie-Amandine Stévenin
sur QUECHOISIR.ORG**

► JEUX VIDÉO

Ubisoft va rendre des comptes

Peut-on soudainement perdre la possibilité de jouer à un jeu vidéo que l'on a acheté ? Pour Que Choisir Ensemble, c'est non ! L'association vient de saisir le tribunal judiciaire de Créteil (94) sur le double fondement de la pratique commerciale trompeuse et des clauses abusives. En cause, la fermeture

Stop aux clauses abusives

des serveurs du jeu de course The Crew, le rendant inutilisable. Soutenue par le collectif Stop Killing Games, l'association reproche à l'éditeur, Ubisoft, d'avoir entretenu la confusion autour d'un usage non conditionné, alors qu'il dépend en fait de services en ligne dont l'accès peut être interrompu à sa guise. Cette situation porte atteinte aux droits des consommateurs et illustre une dérive. Que Choisir Ensemble conteste aussi les conditions contractuelles par lesquelles l'éditeur considère que les joueurs n'achètent qu'une «licence d'utilisation», révoquant à tout moment, et non un vrai droit de propriété. Également visées, les clauses qui autorisent la suppression de l'accès sans solution alternative ou le non-remboursement des sommes créditées sur le porte-monnaie en ligne.



► ÉVÉNEMENTS CLIMATIQUES

La nécessaire solidarité des assureurs

Ces dernières semaines, des milliers de foyers ont vécu les pieds dans l'eau, notamment dans l'ouest et le sud de la France. Les conséquences de ces tempêtes hivernales sont évaluées à plus de 1 milliard d'euros. Mais derrière ce chiffre, ce sont des vies bousculées : logements inhabitables, relogements d'urgence, démarches lourdes, sinistres non ou mal indemnisés faute d'assurance adaptée... Face à cette réalité, Que Choisir Ensemble réclame la reconnaissance d'un droit effectif à l'assurance habitation sur tout le territoire. Lorsqu'un assureur opère

à l'échelle nationale, il devrait être tenu de proposer une offre dans toutes les communes, y compris celles les plus frappées par les crues ou les submersions. À défaut, le risque est double pour les habitants : des primes plus élevées du fait d'une moindre concurrence et, à terme, l'absence pure et simple d'assurance.



M. SŁODKOWSKI/ZUMA-REA ; J.C. MOSCHETTI/REA, IMAGEBROKER/ANDIA

► ALIMENTATION

100 produits à prix coûtant

Parce que manger sainement ne devrait pas être un luxe, il est urgent de permettre l'accès à 100 aliments bons pour la santé à prix coûtant. Emmenées par Foodwatch, Familles Rurales et le Secours catholique, 32 associations de consommateurs, de lutte contre la précarité, de malades, de professionnels de santé et de défense

de la santé environnementale s'allient dans une mobilisation inédite portée par une pétition commune. Objectif : rendre cette mesure enfin obligatoire en grandes surfaces. Les 32 associations rappellent que l'accès à une alimentation saine et durable, et assurant une rémunération juste aux agriculteurs, est un droit fondamental.

► TRAFIC DE PESTICIDES

Une condamnation exemplaire

Dans ce dossier de trafic de pesticides interdits en France, pour lequel Que Choisir Ensemble s'était constituée partie civile (QC n° 655), le tribunal correctionnel de Marseille (13) a frappé fort... et juste. Son jugement du 7 avril dernier confirme la gravité des faits reprochés à un importateur et à plusieurs exploitants agricoles du sud de la France. En janvier, à l'audience,

Des risques pour la santé et la planète

les prévenus avaient invoqué la négligence ou un manque de connaissance des règles. Une ligne de défense écartée par les magistrats, au regard d'éléments accablants : recours à de fausses factures, étiquetages modifiés et utilisation de substances interdites – certaines présentant des risques pour la santé et l'environnement. Le principal intermédiaire, déjà condamné

par le passé pour des faits similaires, écope de deux ans d'emprisonnement dont un ferme (sous surveillance à domicile), et d'une amende de 100 000 €. Six autres exploitants sont aussi sanctionnés, avec des peines allant de six mois avec sursis à deux ans d'emprisonnement. Les amendes oscillent entre 10 000 et 400 000 €. Pour certains, pourtant titulaires de labels environnementaux, s'ajoute une exclusion temporaire des aides européennes. Cette décision – des appels ont été introduits – sonne le glas de pratiques mettant en danger consommateurs, riverains et agriculteurs eux-mêmes. Comme l'a rappelé le procureur, « en achetant en toute confiance, nous sommes tous concernés ».



Rejoignez nos bénévoles

Que Choisir Ensemble, première association française de défense des consommateurs, compte près de 120 000 adhérents et 130 associations locales. Ses bénévoles sont essentiels. Que vous soyez actif ou retraité, spécialiste du droit ou non, venez nous rejoindre !

Renseignez-vous auprès de l'association locale la plus proche de chez vous (liste sur Quechoisir.org, onglet « Nos combats »).

LITIGES RÉSOLUS

... par les associations locales (AL)
Que Choisir Ensemble

Ramontage défectueux

Le ramontage de la chaudière à gaz de Mme N. a lieu un vendredi matin. L'après-midi, son détecteur de monoxyde de carbone réagit. Les pompiers viennent, le gaz est coupé. Le ramonneur ne travaillant pas jusqu'au lundi, Mme N. en sollicite un autre. Il règle le problème et présente une facture de 300 €. La cliente en réclame le remboursement au premier intervenant. Refus. Sollicitée, l'AL Que Choisir Ensemble de Nantes rappelle que le professionnel est responsable des désordres survenant après son passage. Le litige arrive chez le conciliateur de justice. Le ramonneur restitue les 300 €.

► QUE CHOISIR ENSEMBLE DE NANTES (44)

Repas offert... ou pas

Chez Ikea, une affiche indique qu'un repas est offert dans le restaurant, dans la limite de 50 €, si l'on effectue de gros achats en magasin. C'est justement l'intention de M. C. Il revient le lendemain, un mercredi, et déjeune pour 46 €. À la caisse, il apprend que l'offre est désormais limitée au mardi et au jeudi. Il consulte l'affiche promotionnelle. Le changement de règle est mentionné mais de manière peu lisible. Le client prend des photos, les présente à l'AL d'Orléans. Qui relève le manque de transparence de l'annonce dans son courrier à Ikea. M. C. reçoit un bon d'achat de 46 €.

► QUE CHOISIR ENSEMBLE D'ORLÉANS (45)

L'assurance n'assure plus guère

L'AL d'Indre-et-Loire s'est penchée sur le coût des assurances habitation, « dont la hausse est alimentée par les aléas climatiques ». Elle note que cela engendre de plus en plus de litiges et une multiplication des exclusions de garanties concernant les dégâts des eaux ou tempêtes (lire aussi ci-contre). À l'arrivée, malgré des dommages « évidents », les assurés « sont privés d'indemnisation ».

► QUE CHOISIR ENSEMBLE D'INDRE-ET-LOIRE (37)

Inflation

Tensions sur l'alimentation

Directeur de l'Observatoire de la consommation de Que Choisir Ensemble, Grégory Caret est souvent sollicité par les médias pour parler des fluctuations de prix dans l'alimentaire. Ses explications et analyses.

Après le pic inflationniste de 2022-2023 consécutif à l'invasion de l'Ukraine, les prix des aliments en France semblaient s'être stabilisés. Début 2026, ils n'augmentaient plus que de 1% sur un an, selon nos relevés. Sauf qu'il est très probable que la situation actuelle au Moyen-Orient relance la dynamique haussière. D'abord, les tarifs des denrées s'établissent par rapport aux coûts agricoles, qui, eux-mêmes, varient en fonction de plusieurs facteurs étroitement liés : le carburant, notamment le gazole non routier, indispensable aux tracteurs, ensileuses..., qui s'est renchéri de 50% depuis le 27 février ; les engrais, dont la production dépend du gaz, qui a vu ses tarifs exploser ; les aléas climatiques, qui affectent les rendements (café et cacao) ; les tensions géopolitiques, qui perturbent les échanges mondiaux (blocage du détroit d'Ormuz)... Dans l'élevage, c'est encore plus sensible. Les producteurs sont soumis à une double dépendance, aux matières premières agricoles (alimentation animale) et à l'énergie. S'y ajoutent la baisse continue du cheptel européen et le recul de la collecte de lait pour cause de fièvre catarrhale ovine, deux événements expliquant que les prix de la viande aient bondi en 2025.

Des industriels pris en étau

Ensuite, entre les agriculteurs et les distributeurs, les industriels agroalimentaires doivent absorber plusieurs types de hausses de coûts (énergie, emballages, transport...). Et, contrairement à leurs habitudes, ils commencent à s'exprimer. Lactalis, le géant laitier, a indiqué qu'il allait falloir «répercuter ça auprès de [ses] clients». Chez Danone, on reste plus prudent, même si l'on reconnaît que «les pressions inflationnistes liées à la guerre en Iran pourraient entraîner une augmentation des prix alimentaires». Enfin, en France, la fixation des tarifs entre les fabricants et la grande distribution est très encadrée. Tous les ans, les acteurs négocient leurs



LES PRIX PEUVENT ÊTRE RÉAJUSTÉS S'IL Y A VARIATIONS DES COURS

conditions commerciales dans le cadre des lois Egalim 1, 2 et 3. Les coûts d'achat sont déterminés pour l'année tout comme les remises et ristournes, les volumes et les services commerciaux. Ces négociations avaient abouti, selon le ministre du Commerce, Serge Papin, à une revalorisation contenue des prix en rayons, de l'ordre de 1%. Toutefois, elles se sont clôturées avant le début des tensions dues au conflit iranien. Or, une fois déterminée, la situation n'est pas totalement figée pour 12 mois : la loi Egalim prévoit des mécanismes permettant de réajuster les tarifs en cas de fortes variations des cours des matières premières.

Rarement avarés de commentaires, les distributeurs ont apporté des réponses. Et elles ne vont pas toutes dans le même sens... Le 13 mars, sur RTL, Michel-Édouard Leclerc assurait qu'une guerre durable au Moyen-Orient obligerait à rediscuter des accords commerciaux. Le 20 avril, sur France 2, Dominique Schelcher, PDG de Coopérative U, précisait qu'il n'y avait pas d'urgence à renégocier, voire pas de nécessité à rouvrir les pourparlers si le conflit venait à s'arrêter. Le scénario le plus probable, à moyen terme, n'est pas une flambée brutale comme en 2022, mais une reprise progressive de l'inflation alimentaire – de 4 à 5% supplémentaires selon nos projections et celles de certains professionnels. À court terme, les premières majorations risquent de toucher les produits aux délais de fabrication courts qui subissent directement l'envolée des prix de l'énergie et des matières premières agricoles (la crémierie, par exemple). L'épicerie, la droguerie et l'hygiène pourraient aussi être impactées. Plus tard.

■ GRÉGORY CARET

À DÉCOUVRIR EN KIOSQUE À PARTIR DU 21 MAI





CHOISIR

**DE SAVOIR
CE QU'ON
BOIT.**

UFC-Que Choisir devient
Que Choisir Ensemble pour
nous donner collectivement
le pouvoir d'exiger
une eau de qualité.



Nos choix, notre histoire.

Agissons ensemble sur quechoisir.org